



ASSEMBLEA DI
CORSICA

RESUCONTU IN EXTENSO 2024 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2024



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**1^{ma} SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
25 è 26 d'APRILE di u 2024**

**1^{ère} SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
25 et 26 AVRIL 2024**

(1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée)



**PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2024
REUNIONE DI I 25 E 26 D'APRILE DI U 2024
1^{ÈRE} SESSION ORDINAIRE DE 2024
RÉUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024**

**SUNTA di a 1^{ma} ghjurnata : GHJOVE u 25 d'APRILE di u 2024
SOMMAIRE de la 1^{ère} journée : JEUDI 25 AVRIL 2024**

Séance présidée par Monsieur Hyacinthe VANNI	
Ouverture de la séance des questions orales à 10h10	
<u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u>	
Question n° 2024/O1/022 - Ligne maritime Toulon-L'Isula, un risque pour la DSP maritime , posée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte »	11
Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	13
Question n° 2024/O1/009 - Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD) , posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu »	17
Réponse de Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse	18
Question n° 2024/O1/019 - Prédation autour du patrimoine bâti historique , posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	24
ET	
Question n° 2024/O1/018 - Patrimoniu corsu : Da a difesa turregiana a l'esigenza di memoria naziunale , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	25
Réponse commune aux deux questions orales par Madame Antonia LUCIANI, Conseillère exécutive en charge du patrimoine et de	27
Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	29

<p>Question n° 2024/O1/012 - Bilan du Schéma Montagne, posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	33 36
<p>Question n° 2024/O1/017 - Intelligence artificielle, posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »</p> <p>Réponse de Monsieur Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse</p>	39 41
<p>Question n° 2024/O1/021 - À quand la fin de la répression en Corse ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	44 46
<p>Question n° 2024/O1/020 - Dysfonctionnement au niveau de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu, posée par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</p> <p>Réponse de Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse</p>	48 50
<p>Question n° 2024/O1/013 - Réfection du radier de Sartène, posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'ODARC</p>	52 53
<p>Question n° 2024/O1/014 - Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</p>	55 57
<p>Question n° 2024/O1/023 - Aiutu a un agricultori dopu a timpesta Ciaran : À chi ne simu ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Monsieur Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, Président de l'ODARC</p>	62 64

<p>Question n° 2024/O1/015 - Problématique de la circulation à Olmeto, posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</p>	<p>65</p> <p>67</p>
<p>Question n° 2024/O1/024 - I Soldi Corsi : À chi ne simu oramai ?, posée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte »</p> <p>Réponse de Monsieur Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Economique de la Corse</p>	<p>71</p> <p>72</p>
<p>Question n° 2024/O1/016 - État des routes en Balagne et respect des engagements votés en Assemblée, posée par M. Pierre GUIDONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</p> <p>Réponse de Monsieur Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif</p>	<p>74</p> <p>76</p>
<p>Ouverture de la séance publique à 13H03</p>	
<p>Secrétaire de séance : Madame Sandra MARCHETTI</p> <p>Appel nominal des conseillers - Le quorum est atteint</p>	
<p>Discours de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de la Corse</p>	<p>80</p>
<p><u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></p>	
<p>Raportu n° 101 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2024</p> <p>Rapport n° 101 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024</p> <p>Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Monsieur Hyacinthe VANNI</p>	<p>82</p>
<p>VOTE RAPPORT</p>	<p>82</p>
<p>Suspension de séance à 13H11 / Reprise à 15H29</p>	

<u>BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ / BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ</u>	
Raportu n° 090 : Rivalutazione di a dutazione di cuntinuità territoriale	
Rapport n° 090 : Revalorisation de la dotation de continuité territoriale	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	83
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/013) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	92
<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Vanina BORROMEI	93
M. Jean-Michel SAVELLI	97
Présentation par M. Jean-Michel SAVELLI de l'amendement déposé par le groupe "Un soffiu novu"	100
M. Paul-Félix BENEDETTI	100
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	103
M. Pierre GHIONGA	107
M. Jean-Michel SAVELLI	108
M. Jean-Martin MONDOLONI	108
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	112
M. Jean-Martin MONDOLONI	112
M. Jean-Michel SAVELLI	113
Mme Valérie BOZZI	114
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	115
M. Paul-Félix BENEDETTI	117
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux interventions	118
Avis du Conseil exécutif sur l'amendement	122
Suspension de séance à 17H10 (demandée par le groupe Un soffiu Novu) / Reprise à 17H52	
M. Jean-Martin MONDOLONI	123
M. le Président Gilles SIMEONI	124
VOTE Amendement	125
M. Jean-Martin MONDOLONI – explications de vote	125
M. Paul-Félix BENEDETTI	126

M. Jean-Christophe ANGELINI	127
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	129
M. Jean-Félix ACQUAVIVA	131
M. Pierre GHIONGA	133
M. Gilles SIMEONI	133
VOTE RAPPORT	135
Raportu n° 092 : Rimpattu finanziariu chì permette di ripusiziunà a struttura di e risorse di a Cullettività di Corsica à un livellu paragunevule à quellu di e Regione è Dipartimenti di dirittu cumunu	
Rapport n° 092 : Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	136
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/014) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	139
<i>Prise(s) de parole:</i>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	141
Mme Josepha GIACOMETTI	144
M. Paul-Félix BENEDETTI	147
M. Louis POZZO di BORGIO	149
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	152
Suspension à 19h24 : rédaction d'une nouvelle délibération	
Reprise à 22h00	
M. le Président Gilles SIMEONI, Amendement substitutif	154
<i>Prise(s) de parole :</i>	
Mme Josepha GIACOMETTI	156
M. Paul-Felix BENEDETTI	156
M. le Président Gilles SIMEONI	157
M. Jean-Christophe ANGELINI	158
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	159
M. Louis POZZO di BORGIO	161
M. Paul-Felix BENEDETTI	161

VOTE Amendement	162
VOTE RAPPORT	162
<u>DÉROGATION AU RÉGIME ORDINAIRE DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DU SGAC</u>	
VOTE	163
<u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u>	
Raportu n° 087 : Pattu è programma tarritoriali d'insirzioni di l'attributarii di u rivinutu di sulidarità attiva 2024-2028	
Rapport n° 087 : Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	163
Lecture du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/O1/009) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	166
<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Frédérique DENSARI	167
M. Paul-Felix BENEDETTI	169
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	171
M. Pierre GHIONGA	171
	172
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en réponse	173
VOTE RAPPORT	
Raportu n° 088 : Cunvenzione per l'inserzione è l'impiegu pè u 2024	
Rapport n° 088 : Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	174
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2024/O1/010) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteure</i>	175
Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2024/O1/011) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	175

<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	177
Mme Anne-Laure SANTUCCI	178
Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive, en réponse	179
VOTE RAPPORT	180
<u>GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS SPORTIVES</u>	
Raportu n° 079 : Designazione di i soci di a cunferenza di u sport è di i finanziatori di u sport	
Rapport n° 079 : Désignation des membres de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	181
<i>Désignations</i>	181
<i>Prise(s) de parole:</i>	
M. Didier BICCHIERAY	183
M. François SORBA	184
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	185
VOTE RAPPORT	185
<u>AGRICOLTURA / AGRICULTURE</u>	
Raportu n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinfurzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina	
Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	186
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement	189
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	189

<i>Prise(s) de parole :</i>	
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	189
Mme Marie-Claude BRANCA	191
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, en réponse	191
VOTE RAPPORT	192
Rapport n° 078 : ODARC - Pianu di maistria 2024/2028 di i malatii capruni principali in Corsica - Prughjettu « Capra Sana »	
Rapport n° 078 : ODARC - Plan de maîtrise 2024/2028 des principales maladies caprines en Corse - Projet « Capra Sana »	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de la Corse	192
Lecture du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2024/O1/009) par Mme Vannina CHIARELLI-LUZI, <i>rapporteuse</i>	194
Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	195
<i>Prise(s) de parole:</i>	
Mme Vannina CHIARELLI-LUZI	195
M. Pierre GHIONGA	197
M. Jean-Jacques LUCCHINI	197
M. Paul-Joseph CAITUCOLI	198
M. Dominique LIVRELLI, Conseiller exécutif, en réponse	199
VOTE URGENCE	199
VOTE RAPPORT	199
Suspension 21h35	

La séance des questions orales est ouverte à 10h10, sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, en remplacement de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer, si vous en êtes d'accord.

Chacun peut regagner sa place.

Salute à tutti ! Excusez la Présidente qui nous rejoindra dans la soirée suite à un petit problème technique sur son avion.

Donc, on va commencer avec les questions orales, si vous en êtes d'accord.

Pierre Poli n'est pas encore arrivé, donc on peut commencer avec Véronique Pietri.

C'est une question orale au nom de « Core in fronte ».

Vous avez la parole.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question orale N° 2024/O1/022 posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in fronte » : Ligne maritime Toulon-L'Isula, un risque pour la DSP maritime ?

Mme Véronique PIETRI

À ringrazià vi.

Mme la Présidente de l'OTC, M. le Président de l'Exécutif,

Ces dernières semaines, le dossier maritime est revenu, de nouveau, sur le devant de l'actualité.

En février dernier, nous avons appris avec l'ouverture d'une enquête approfondie, par la Commission européenne, sur le contrat 2023-2029.

Bruxelles veut ainsi vérifier *"si l'inclusion du transport de marchandises remorquées et des chauffeurs routiers dans les contrats est justifiée par un besoin de service public, compte tenu de l'existence déjà sur le marché d'une offre commerciale"*, notamment au départ de Toulon.

Même si cette enquête ne préjuge en rien de son issue, elle est de nature de jeter le trouble, alors même que la même Commission européenne avait rassuré la Collectivité de Corse par une lettre de confort, fin 2022, sur l'actuelle DSP Corse-Marseille.

C'est dans ce contexte que l'un des délégataires du service public, La Méridionale, a ouvert, le lundi 6 avril, une nouvelle ligne, sous OSP, Toulon-L'Isula avec une extension vers Livourne dans le cadre d'une rotation triangulaire.

Cette situation n'est pas sans inquiéter les syndicats de marins, STC, CGT, SAMMM, que vous avez reçu le lundi 19 février.

L'inquiétude syndicale est légitime car l'ouverture de cette ligne, louable au demeurant d'un point de vue commercial, peut avoir un effet politique inverse auprès de Bruxelles et de la Commission européenne.

En effet, nous avons un actuel délégataire de service public qui peut démontrer que l'on peut, peut-être, faire gratuitement, à Toulon, via le système

des OSP, ce qui se fait, par voie subventionnée, en DSP, à 50 kilomètres plus à l'ouest, à Marseille.

Un risque de disparition d'une DSP maritime pour la Corse n'est pas à exclure et, avec elle, une casse sociale pour des centaines d'emplois.

La Méridionale a indiqué que la clientèle majoritaire, de la ligne Toulon-l'Isula, serait des passagers et qu'aucun fret ne serait, pour l'heure, embarqué à Toulon.

Sauf à considérer que la ligne Toulon-l'Isula disparaîtra après le 31 décembre 2024, cette situation de non prise de fret sera difficilement tenable, d'un point de vue économique, pour La Méridionale.

Le fret sera obligatoirement la variable d'ajustement de cette ligne, pour être à l'équilibre, notamment en période hivernale.

Le fret a, d'ailleurs, un potentiel important pour le port de Toulon.

En basse saison, la Corsica Ferries transporte, par semaine, près de 7 000 mètres linéaires de fret roulant vers Aiacciu et Bastia.

Comme vous le savez, Il y a, dans le Var, la présence de la centrale d'achat d'une des enseignes principales de la grande distribution. Cette dernière possède une dizaine d'hypermarchés en Corse.

Enfin, le principe de la triangulaire Toulon-l'Isula-Livourne a été conçu sur l'idée d'une autoroute de la mer, pour l'acheminement des poids-lourds, entre la France et l'Italie. Ce service régulier à la fois rapide et fiable, pour un prix attractif par rapport à son équivalent par la route, se généralise au sein de l'UE.

Mme la Présidente de l'OTC, M. le Président de l'Exécutif, nous avons donc plusieurs interrogations :

Avez-vous, d'une part, des nouvelles à apporter à l'ensemble de l'Assemblée de Corse sur l'ouverture de l'enquête de la Commission européenne ?

D'autre part, si la ligne Toulon-l'Isula venait à être pérennisée en 2025, avec du transport de fret, par un actuel délégataire de service public, cela pourrait-il constituer un risque, à terme, sur l'avenir d'une DSP maritime pour la Corse ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, M. le Président.

Merci, Mme la Conseillère territoriale.

Je réponds donc à votre question en l'absence de Flora Mattei, retenue à Paris suite aux perturbations du trafic. J'ai appris hier soir qu'il en était de même pour la Présidente de l'Assemblée de Corse. Donc, j'espère qu'elles pourront nous rejoindre le plus rapidement possible.

Merci pour votre question qui me permet effectivement de faire le point sur deux volets du dossier maritime.

Le premier porte sur les contentieux ou précontentieux actuellement en cours, et le second porte sur l'état actuel de la desserte maritime de la Corse dans le cadre de la DSP et hors périmètre des délégations de service public.

Sur le premier volet, vous avez rappelé l'ouverture d'une procédure d'enquête formelle par la Commission européenne suite à une nouvelle, j'allais dire une énième, plainte déposée par la Corsica Ferries qui poursuit depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, une stratégie de guérilla juridique contre la Collectivité de Corse, y compris avec assiduité depuis 2015.

Je rappelle que nous avons remporté la quasi-totalité des contentieux puisque, y compris dans le cadre de ce qui est désormais le nouveau contrat des délégations de service public 2021-2028, la Corsica ferries avait introduit plusieurs référés précontractuels pour remettre en cause notamment le périmètre de service public que nous avons défini aux termes de longs échanges avec la Commission européenne, afin d'être intégré dans le cahier des charges de la future DSP. Ces référés précontractuels ont été plaidés devant le Tribunal administratif de Bastia, puis devant le Conseil d'Etat, et la Collectivité de Corse a eu gain de cause. Et donc le périmètre de service public a été validé par les juridictions nationales.

Ce qui n'a pas empêché, vous l'avez dit, la Corsica Ferries d'introduire une nouvelle procédure. Et je rappelle que dès lors qu'il y a procédure, la Commission européenne est dans l'obligation d'ouvrir formellement une procédure d'instruction. Cela a été rendu public. J'ai eu l'occasion de le dire dès que cette nouvelle a été connue et de l'expliquer devant votre assemblée.

Donc, dans ce cadre-là, un des principaux arguments, et cela a un rapport aussi avec votre deuxième question, développé par la Corsica Ferries repose sur l'idée d'une substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon. Cet argument a été largement débattu devant la Commission européenne et nous avons démontré, notamment à travers des enquêtes auprès des professionnels, des professionnels du fret, à travers des analyses économiques, qu'il n'y avait pas de substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon, d'où le périmètre actuel de service public.

Donc, ceci continue d'être expliqué à la Commission européenne par la Collectivité de Corse, l'Office des transports, en présence notamment du Secrétariat général aux affaires européennes qui est l'instance qui représente le Gouvernement français auprès de la Commission européenne dans le cadre de ce type de débat.

Donc, la procédure est en cours. Nous espérons, c'est en tout cas le sens des indications orales qui nous ont été données, que ce dossier sera clôturé dans un sens favorable, je l'espère, à la Collectivité de Corse, si possible avant le renouvellement des instances, puisque les élections européennes vont conduire à un renouvellement de la Commission européenne, et nous souhaiterions que ce dossier puisse être clôturé avant ce renouvellement, c'est-à-dire avant septembre 2024.

Voilà donc pour le premier volet de votre question.

En ce qui concerne le deuxième volet donc, comme vous l'avez rappelé, l'ouverture de cette ligne Toulon-Ile Rousse par CMA-CGM a donné lieu à un certain nombre de prises de position publiques, notamment par les différentes organisations syndicales de marins.

Vous avez rappelé, Madame la Conseillère, que je les ai reçues et le discours que je leur ai tenu à cette occasion sera le même que celui que je vais développer en réponse à votre question orale.

D'abord rappeler ce qu'est l'état du droit en matière de desserte maritime de la Corse.

Nous avons d'un côté une délégation de service public entre le port de Marseille et les ports de Corse, port dits principaux et ports dits secondaires, et puis, à côté de cette délégation de service public, nous avons un régime d'obligations de service public qui concerne les 3 ports de Nice, Toulon et Marseille à destination des ports de Corse.

Alors, dans le cadre de ce régime d'obligations de service public, qui a été fixé, je vous le rappelle, par une délibération de 2018 de l'Assemblée de Corse, eh bien toute compagnie qui veut assurer la desserte entre la Corse et le continent à partir d'un des 3 ports continentaux que je viens d'évoquer et à destination d'un ou plusieurs des ports de Corse, doit faire une déclaration auprès de l'Office des transports de la Corse et assurer un service minimal qui est de 2 à 3 fois par semaine : 2 fois en saison basse, 3 fois en saison pleine pour les ports dits principaux et une fois par semaine, 2 fois en saison haute pour les ports secondaires.

Donc, il y a actuellement notamment la Corsica Ferries qui bien sûr assure des dessertes dans le cadre de ce régime d'obligations de service public, mais cette possibilité est également ouverte aux compagnies qui sont par ailleurs titulaires d'un contrat de délégation de service public. Et donc c'est le choix qu'a fait, et nous n'avons aucune prise ni directe, ni indirecte sur ce choix, la CMA-CGM en décidant d'ouvrir une ligne entre Toulon et l'Ile Rousse dans le cadre de ce régime d'obligations de service public.

Alors, la seule contrainte qui pèse aujourd'hui sur CMA-CGM, c'est de respecter le régime des obligations de service public tel qu'il a été fixé par la délibération de l'Assemblée de Corse.

En ce qui concerne l'idée d'un fret ou pas d'un fret, ça relève du libre choix de la compagnie CMA-CGM ou de toute autre compagnie. Corsica Ferries exerce entre Toulon et la Corse, elle fait du fret. Nous, nous n'organisons pas notre régime de délégation de service public et notre régime d'obligations de service public par rapport aux attentes ou aux demandes des opérateurs. Nous le définissons par rapport aux besoins de la Corse.

Les besoins de la Corse, tels que nous les avons objectivés dans le cadre de tout le travail de préparation du nouveau contrat de délégation de service public, ont conduit à démontrer qu'il n'y a pas de substituabilité entre le port de Marseille et le port de Toulon, c'est-à-dire que la quasi-totalité du fret qui est compensé dans le cadre de la délégation de service public passe par Marseille et ne peut pas passer autre part que par Marseille dans le cadre des ports continentaux.

Par contre, il y a un fret dit résiduel qui est le fret tracté, qui représente entre 20 et 25 % du fret global qui se fait à partir de Toulon.

Aujourd'hui, ce fret-là, il est pris en charge par la Corsica Ferries qui dessert cette ligne dans le cadre d'une OSP. S'il y a une concurrence entre un et plusieurs opérateurs autour de ce fret, et bien la Collectivité de Corse n'a rien à dire de ce côté-là. Et j'ai envie de vous dire que si la ligne n'est pas rentable, c'est

le problème de CMA-CGM et elle doit en discuter avec ses actionnaires, en discuter avec ses organisations syndicales.

Donc nous, nous ne pouvons pas aller au-delà de cela.

Venir dire, et je vais être très clair, que nous ne voudrions pas d'une ouverture de fret parce que nous aurions peur que ce fret fasse concurrence à un fret qui vient de Marseille, ça serait développer l'argument dont nous avons démontré précisément qu'il est inopérant.

Nous, nous avons mis un contrat de délégation de service public à partir de Marseille parce que le fret à titre principal dont a besoin la Corse vient de Marseille, et à travers la structure de l'organisation de la distribution, ne peut pas passer par ailleurs.

Donc, c'est la réponse que je peux vous faire. À côté de cela, bien sûr, et je l'avais dit aux organisations syndicales, nous sommes soucieux que nos délégués de service public entretiennent le dialogue social.

Nous sommes soucieux que nos délégués de service public respectent strictement les obligations qui sont à leur charge dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Et nous avons conscience aussi qu'il faut que tout cela se fasse dans le parfait respect non seulement du contrat, mais également des règles de droit de l'Union européenne. Et nous sommes extrêmement vigilants à ce que cela soit le cas.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

La deuxième question orale, qui était la première mais on attendait que tout le monde arrive, est posée par M. Pierre POLI, au nom du groupe « Avanzemu ».

Avete a parolla.

Question orale N° 2024/O1/009 posée par M. Pierre POLI au nom du groupe « Avanzemu » : Plan territorial de prévention et de gestion des déchets (PTPGD)

M. Pierre POLI

Merci, Monsieur le Président, je m'excuse encore.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Président de l'Office de l'environnement,

Je partirai d'un bilan de la politique Déchets menée depuis plus de 20 ans en Corse, avec les financements de l'Europe, de l'Etat, de la Région, la collecte sélective a été implantée sur l'ensemble du territoire insulaire sans pour autant réussir à diminuer la mise en décharge des déchets produits en Corse chaque année.

Bien sûr, nous devons continuer l'effort de diminution à la source des déchets grâce, notamment, à la généralisation du tri et au recyclage.

Néanmoins, si j'en crois les chiffres du Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets, même dans la perspective la plus optimiste, dans 10 ans il restera à gérer 357 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés.

Ces déchets devront être gérés en Corse en réduisant au maximum le recours à l'enfouissement dans les décharges.

Pour ce faire, il apparait dans le PTPGD une analyse très favorable aux Combustibles Solides de Récupération (CSR).

Or, les CSR ne sont que des déchets sur-triés et transformés en granulats qui seront brûlés dans des cimenteries sur le Continent ou dans des « chaufferies » qu'il faudra construire en Corse.

Ces chaufferies spécifiques devront par ailleurs accueillir 50 % de combustibles autres que les CSR. La technologie des CSR apparait donc doublement couteuse : construire et exploiter des installations de surtri pour mettre sous forme de granulats des déchets qui seront brûlés dans des fours qu'il faudra également construire et exploiter.

Seules 2 unités sont actuellement en exploitation sur le Continent : la première depuis 2017 à Laval pour une coopérative agricole, couplée au réseau de chaleur local ; une autre en Alsace dans une papeterie.

Ce process produit de l'énergie renouvelable, mais également plusieurs types de résidus dont des mâchefers essentiellement composés de cendres qui seront stockées en décharges de type Viggianello, et des suies qui seront stockées dans des installations spécifiques sur le Continent. Les coûts de transports des déchets seront donc toujours importants et pèseront toujours sur nos intercommunalités qui les répercutent, in fine, sur l'utilisateur, notamment via les taxes afférentes.

Après ce constat, la question que je vous pose est la suivante :

Pourquoi le PTPGD que vous présentez soutient le recours aux CSR très coûteux et peu expérimenté, n'avons-nous pas d'autres possibilités dans le traitement et la gestion des déchets de notre territoire ?

En supplément et en lien direct avec la problématique, le projet de Monte avance. Après les multiples déclarations depuis son lancement, pourriez-vous clarifier votre position sur ce projet ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'Exécutif, M. Armanet.

M. Guy ARMANET

À ringrazià vi, Presidente.

À ringrazià vi, Caru cullegu, per a vostra questione à bocca ch'aghju da pruvà à risponde di a manera a più chjara pussibile.

L'ete detta in principiu di e vostre parolle, face quantunque più di 20 anni chì issa problematica ci pone qualchì prublema in Corsica è ci vole effettivamente à trattà la.

Vous avez évoqué plusieurs points dans votre question que je vais essayer de traiter au fur et à mesure de ma réponse.

Donc, le constat que vous faites, bien évidemment, sur la répartition des modes de traitement en Corse est aujourd'hui édifiant. Édifiant, pourquoi ? Parce qu'encore en 2023, 62 % des déchets ménagers et assimilés ont été traités par enfouissement, c'est le constat, sur les 2 centres en exploitation dont on dispose sur le territoire de Corse, aussi bien à Viggianellu qu'à Prunelli.

Ce sont donc plus de 130 000 tonnes qui ont été enfouies, avec une nécessité de réquisition, comme vous le savez, puisque les centres et la capacité n'étaient pas nécessaires au moment où ils ont été créés. Donc, il est effectivement nécessaire de le remettre en cause tous les ans et ce qui nous pose un problème d'ailleurs de fond.

S'associer bien évidemment à l'échelle régionale d'une politique volontariste de gestion des déchets, à un processus de transition vers une économie circulaire me semble pertinent, favorisant une utilisation efficiente des ressources, la protection bien sûr de la biodiversité et du climat, tout en demeurant un moteur de croissance économique me semble être un axe stratégique et incontournable pour la planification responsable des déchets.

Le Conseil exécutif de Corse, bien sûr, a inscrit au premier rang de son action cette dynamique forte, afin d'engager la Corse sur une trajectoire vertueuse et répondre bien sûr au défi de demain.

Vous m'interrogez sur deux sujets intimement liés et éminemment d'actualité : la création du centre de tri, de valorisation, de production de CSR de Monte. Je rappellerai quand même qu'il n'est pas le seul à pouvoir produire des CSR en Corse. Les deux autres centres d'enfouissement en produisent d'ores et déjà.

Donc, il est aujourd'hui opportun d'étudier l'opportunité de créer une filière locale ou non de valorisation énergétique en Corse.

Donc, je vous répondrai en deux temps et dans la continuité de la ligne d'action, largement concertée au niveau des territoires, qui a guidé bien évidemment l'élaboration du PTPGD.

Premier point, le strict respect du cadre réglementaire national et européen qui garantit la sécurisation juridique du plan dès sa mise en application. En particulier, la loi de transition énergétique pour une croissance verte et la loi AGEC nous engagent à développer une économie circulaire, à lutter contre le dérèglement climatique et à renforcer notre indépendance énergétique.

Deuxième point, nécessité absolue de réduire la part des déchets destinée à l'enfouissement, non seulement par un soutien sans faille aux acteurs de proximité pour déployer le tri, qui reste l'épine dorsale de notre plan, nécessaire à un captage optimisé des déchets, également par le besoin impérieux de créer en Corse les infrastructures de traitement inexistantes à ce jour dont nous avons besoin et qui permettront d'améliorer considérablement la part de la valorisation matière organique et énergétique.

Dans cet objectif, le projet de PTPGD établit explicitement la nécessité de respecter la hiérarchie des modes de traitement - c'est une obligation - socle juridique européen qui impose de privilégier l'évitement puis le réemploi, puis le recyclage et enfin la valorisation énergétique avant l'élimination ultime.

Il s'agit d'une notion fondamentale prévue par l'article L541-1 du code de l'environnement, qui établit expressément d'assurer la valorisation énergétique d'au moins 70 % des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière et qui résultent d'une opération de tri réalisée à la source ou dans une installation de production.

Il est important de rappeler que dans une première version du plan, le préfet de Corse, en date de juillet 2021, avait de manière très claire évoqué ce sujet et nous avait dit de manière encore plus claire, *« la notion de valorisation énergétique n'est pas incluse dans le plan, elle est à même de faire tomber votre plan au tribunal administratif. C'est le recours que j'engagerai. »*.

Donc, en matière de planification, la Collectivité de Corse est dans l'impossibilité de déroger à la hiérarchie des modes de traitement. Aucun plan de France et de Navarre ne peut déroger à la hiérarchie des modes de traitement.

La nécessité d'ériger le tri à la source comme pierre angulaire d'une action territoriale de la gestion des déchets engagée et volontariste reste notre priorité.

La Collectivité de Corse incite les EPCI à développer le tri à la source et à fixer des objectifs ambitieux de réduction bien sûr drastique des déchets ultimes à enfouir et au-delà des déchets produits.

Ainsi, la Collectivité de Corse n'élude pas le besoin évident en infrastructures de tri et de valorisation des collectes sélectives, avec le triple objectif d'accroître le recyclage des matières, de réduire l'impact des transports aussi bien terrestres que maritimes et de limiter le coût des gestions de déchets.

L'action et les choix de la Collectivité de Corse en matière de gestion des déchets visent donc en permanence à concilier deux temporalités de nature différente :

La temporalité du moyen et long termes qui doit permettre à la Collectivité de Corse, à travers ses choix, de faire émerger un nouveau système de gestion des déchets vertueux, respectueux des objectifs fixés par la loi nationale et européenne, et intégrant les contraintes spécifiques d'insularité de la Corse.

La temporalité du court terme qui doit permettre d'éviter toute crise des déchets pendant le temps de la montée en puissance des décisions structurelles prises en faveur de l'émergence de nouveaux systèmes.

Je vous rappelle quand même que nos deux centres aujourd'hui ont une capacité de durée de vie qui n'excèdera pas les 2 années qui arrivent.

Cette dialectique se retrouve, par exemple, dans le positionnement de la Collectivité de Corse par rapport au centre de tri et de valorisation de Monte.

La Collectivité de Corse considère que la réalisation de ce centre est indispensable pour permettre de ne pas conduire à l'enfouissement, près de 60 000 tonnes de déchets de manière annuelle. C'est la réduction et la valorisation qui nous permettront d'éviter d'enfuir 60 000 tonnes et ça sera fait par le centre de Monte.

Grâce à cette filière de valorisation alliant conjointement recyclage matières et production de combustibles, la Corse réduirait sensiblement sa dépendance à l'enfouissement en la complétant par une filière régionale de valorisation énergétique. Cette stratégie fixée par le PTPGD affirmerait cette synergie infrastructurelle comme une solution efficace et pérenne à la décarbonation énergétique et à la limitation des impacts environnementaux générés par l'enfouissement.

La valorisation énergétique imposée par l'Europe, source potentielle de croissance verte, la tension actuelle sur les prix de l'énergie, la nécessité de réduire drastiquement l'enfouissement des déchets et d'évoluer vers des sources d'énergie alternatives moins carbonées obligent la Collectivité de Corse à s'interroger, d'une part, sur la pertinence d'une valorisation locale des combustibles solides de récupération produits par les centres de tri du territoire (pas uniquement Monte) et, d'autre part, sur le développement des énergies renouvelables dans une perspective d'autonomie énergétique.

À l'initiative de l'Office de l'environnement et en synergie avec l'AUE et la SEM Bois Énergie, une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à déterminer les conditions d'opportunités pour la création d'une filière régionale de valorisation énergétique biomasse CSR a été attribuée et va permettre le lancement d'un programme poussé d'étude dont la possibilité de montage juridique favorisant bien sûr la gestion publique, une définition affinée des flux à valoriser, et une modélisation technique des installations et de leurs impacts environnementaux et sanitaires.

Nous sommes donc dans les études afin d'apporter toutes les garanties de ce qui pourrait se faire en termes de combustibles solides de récupération.

Et enfin, en dimensionnant les unités au plus juste des besoins et en veillant à une haute performance environnementale.

Il s'agira également de s'assurer de leur pertinence financière, vous l'avez dit. Je crois qu'aujourd'hui, le combat que nous avons à mener ensemble, il est bien évidemment de réduire la facture des intercommunalités et indirectement de nos contribuables.

Je ne vais pas alourdir le débat, je pourrais être long sur le sujet, mais juste pour vous donner un exemple : la facture va continuer d'augmenter de 17 M€ jusqu'à ce que Monte soit réalisé, selon les chiffres du SYVADEC, et on serait sur une hausse constante à près de 2 % par an. C'est là où on a un travail à faire. C'est là où c'est inacceptable et c'est là où c'est incompréhensible. Nous avons besoin d'y réfléchir tous ensemble.

Donc, en dimensionnant ces unités au plus juste des besoins et en veillant bien évidemment à cette haute performance environnementale, il s'agira également de s'assurer de la pertinence financière et de leur soutenabilité économique (coûts d'investissement, de fonctionnement et bien d'autres sujets).

Enfin, des plans de financement optimisés qui vont s'appuyer sur des recettes de production énergétique et une éligibilité maximale au soutien financier de l'État.

Je rappellerai quand même que l'État a mobilisé près de 300 M€ pour accompagner les projets de territoire valorisant les CSR. Qui plus est, à l'horizon 2030, ce sont les chiffres de l'ADEME, près de 4 millions de tonnes de CSR seront produits sur le territoire national.

La Collectivité de Corse, comme d'autres territoires métropolitains, vous évoquiez tout à l'heure Laval et Strasbourg, il s'agit aussi du syndicat tarnais Trifyl, il s'agit aussi de l'agglomération Dracénie Provence Verdon, il s'agit aussi des territoires vendéens et mosellans, il s'agit aussi des territoires ultramarins, la Réunion, la Guadeloupe. Donc, nous nous devons effectivement activement de participer au développement contrôlé de cette filière locale que nous aurons à mesurer, à quantifier en termes de valorisation et essayer de voir comment ce maillon, qui devient au niveau national un maillon essentiel du respect des modes de traitement à répondre à ces enjeux énergétiques et environnementaux, en étudiant bien évidemment dans tous ces axes, la possibilité d'une unité biomasse et de CSR.

C'est en déployant donc, vous l'avez compris, un PATC ambitieux et un PTPGD renforcé, que nous aurons à valider sous peu, intégrant une nouvelle

définition des besoins infrastructurels, que la Corse pourra s'engager dans une gestion pérenne, responsable et à coûts maîtrisés de ses déchets.

À défaut, la situation telle que nous la connaissons depuis de nombreuses années, vous l'avez évoqué, vous avez dit 20 ans, je le confirme, nous amène aujourd'hui inexorablement vers les deux centres d'enfouissement qui chargent et qui surchargent. Mais j'ai envie de vous dire plus pour très longtemps, puisque sous 2 ans, on devrait avoir d'autres problèmes. La Collectivité de Corse a activement travaillé sur le sujet. Je m'empresse de vous dire qu'il y a un autre centre qui est à l'étude. Ça ne suffit pas, mais il y en a un autre qui est à l'étude pour essayer, en termes de territorialisation, de soulager ceux qui le font déjà depuis fort longtemps.

Donc en termes de PTPGD, de PAEC, il est important de s'engager dans des voies de prévention, de réemploi, de recyclage de déchets, mais également de promouvoir des modèles économiques visant à la réduction du gaspillage des ressources et de permettre bien évidemment des matières premières et des énergies.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. 12 minutes, je pense que...

M. Guy ARMANET

Ça mérite certainement plus, je n'ai pas pu faire plus court.

M. Hyacinthe VANNI

Le sujet est important, mais je vous demande quand même de rester dans des temps raisonnables.

Donc, on peut passer à la question suivante avec une question posée par Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Fà populu in seme ».

Vous avez la parole.

Question orale N° 2024/O1/019 posée par Mme Anne-Laure SANTUCCI, au nom du groupe « Fà populu in seme » : Prédation autour du patrimoine bâti historique.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci, Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif,

La tour génoise du XVIème siècle de Tominu a fait l'objet d'un projet d'acquisition par des tiers extérieurs à l'île, qui ont concomitamment déposé une demande administrative de transformation en meublé de tourisme.

Le Conseil municipal de Tominu s'est exprimé à l'unanimité contre ce projet. La commune souhaite que le bien intègre le patrimoine public.

Cette tour est en effet un élément important de l'histoire du village et de la Corse en général. La prise de position du Conseil municipal et les nombreux appels à la mobilisation ont empêché ce projet d'aboutir.

La municipalité ne disposant pas en l'état d'un Plan Local d'Urbanisme ne peut pas faire usage du droit de préemption urbain. Et quand bien même elle le pourrait, compte tenu du prix de vente affiché - de l'ordre de 215 000 € – elle serait dans l'incapacité d'assumer une telle charge financière.

Ce projet de vente, qui n'est malheureusement pas une exception, a démontré une nouvelle fois, la nécessité absolue d'un statut d'autonomie et d'un pouvoir législatif qui, nous le pensons, permettra de stopper les logiques de spéculation et de dépossession.

En attendant, de disposer d'un véritable statut d'autonomie qui garantisse les intérêts du peuple corse sur sa terre, la Collectivité de Corse doit jouer un rôle crucial dans la protection du patrimoine et du foncier, particulièrement face à la pression croissante liée à la spéculation immobilière.

Il nous semble essentiel de mettre en œuvre des politiques et des réglementations strictes qui préservent ces biens de grande valeur culturelle, historique et patrimoniale.

Au-delà d'altérer l'intégrité architecturale et historique des bâtiments, la transformation de certains biens patrimoniaux en logements touristiques provoque une hausse des prix immobiliers, rendant ces zones inaccessibles pour les résidents corses.

Nous nous souvenons des intentions de prédation sur le Couvent Santa Catalina de Siscu, ces derniers jours la tour de Tominu a été ciblée... Nous pouvons malheureusement supposer que d'autres édifices emblématiques de notre patrimoine pourraient aiguïser des appétits spéculatifs.

Pour éviter que ces biens soient à nouveau menacés par la dépossession et la spéculation, Monsieur le Président, pouvez-vous nous informer des moyens dont dispose la Collectivité de Corse pour enrayer ces phénomènes et préserver notre bien commun ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Saveriu Luciani pour une même question. Il y aura donc une réponse commune de l'Exécutif.

Donc, Saveriu Luciani, avete a parolla.

Question orale N° 2024/O1/018 posée par M. Saveriu LUCIANI, au nom du groupe « Avanzemu » : Patrimoniu corsu : da a difesa turregiana à l'esigenza di memoria naziunale.

M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente,

A settimana scorsa, si hè intese assai reazzione pulitiche in giru à a vendita è u scopu d'appigiunamentu di a torra di Tuminu.

Parechji partiti, sindacati è associ anu sustenutu a deliberazione curagiosa di a cumuna di Tuminu chì s'hè opposta di pettu à stu prugettu privatu.

Megliu cusì dicerete, ma ci sia cuncessa d'interrugacci tutti in seme per sapè à quale tuccherà a prussima volta.

Chì per avà, nisun' cullettività ùn hà propriu i mezi, ghjuridichi quant'è finanziarii, d'impedisce o d'acquistà tanti è tanti bè oramai ruvine, à guaru, o prupietà private, for' di u patrimoniu naziunale, forse per via di scosse vechje, erede d'una storia paisana forse trascurata, intrecciata, inturcinata, intrisicata o sippuru trascurata.

Quì si tratta d'un edifiziu storicu è militarescu, specificu d'un puntu di vista memuriale è architetturale. Di questi, n'hè pienu u nostru paese. Ma impatrunisceti di ste petre ch'è palesa i seculi di lotte è di vita d'un populu in quà è in là, à spizzichi, ùn basta propiu micca. A sapemu noi tutti calati quì in st'emiciculu cum'è a pensanu eletti, militenti associativi o pulitichi fora, cum'è a ponu bramà dinò tant'altri, cittadini o paisani, ch'è pratendenu à u mantenimentu è à u spannamentu di a ricchezza patrimoniale, storica, culturale è ambientale di stu paese.

Ma sta mane ùn ne simu più digià à u simbulu di Tuminu, ne mancu à ramentà quella vechja difesa torregiana ! Capimuci bè per capisceci megliu : Ancu s'è l'acqua passata ùn macina più a sapete bè, ci pare utule quì di ricurdà à tutti a necessità di riacquistà, di riabilità è mette in valore, inghilocu, in Capicorsu o in altrò, stu patrimoniu materiale è immateriale. ne vogliu vene à ricurdà quì solu sti fundami sacri, ch'è dicenu ch'ella ci hè quì una nazione ch'hà da rinasce, è ch'hà bisognu d'una strategia subbitania, à nome di resistenza è d'esistenza d'un populu sempre vivu.

Abbisogna quì è avà hic et nunc dice u latinu, l'ambizione d'una strada per turnà à impatrunisceci di a memoria è di sta memoria cullettiva, cù ogettivi è mezi finanziariii d'altu livellu.

L'attesa a sapete hè più chè vechja, hè travechja ma u tempu corre è ùn aspetta...

Aghju da compie è dumandavvi O sgiò presidente, intantu, ch'è quì a sapete fattu si stà ch'è à mezu à miraculi è miraculi di capatoghji primurosi, n'emu intesu ancu sta mane, è per u più toccanu à l'ecunomia è a u suciale è a sucietà corsa, ùn ne simu più solu à parlà di petre, di torre, di castelli, o di cittadelle. L'estru naziunalistu ch'è ci porta, ùn pò chè turnà à ripete chè u bisognu d'essezza -a famosa essezza di Rinatu Coti- hè à mezu chjosu : allora sta mane vi dumandaraghju solu cum'è d'abitudine, ch'è cuntate di fà, prima à titulu cusì dettu cunsirvatoriu, ma, più in là, allocc'è a mudifica bramata è sperata d'un statutu d'autunomia, per dà un avviu decisu è putente à l'operata patrimoniale ?

U Riacquistu cantava tanti anni fà, 45 anni fà, in lu 1979 « *sta Terra hè a nostra, nisun ci pò pretende, ormai ùn hè à vende, ùn vale à pattighjà* », Ghjacumu Fusina è Ghjuvan'Paulu Poletti. Iè, 45 anni fà hè bella chè capita, era, hè è sarà forse ma sin'è quandu ?

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'Esecutivu pè risponde.

Mme Antonia LUCIANI

Je vous remercie. Nous ferons une réponse à deux voix avec M. le Président.

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,

Je vous remercie pour ces questions dont le sujet, le patrimoine architectural de notre île, et vos inquiétudes touchent et ont touché de nombreux Corses.

Vos questions font écho à l'actualité de ces derniers jours avec la polémique sur la tour de Poghju située sur la commune de Tominu.

Concernant cet édifice, il est important d'indiquer dans un premier temps qu'il n'est pas protégé au titre des Monuments Historiques et qu'il n'entre pas non plus dans notre programme des tours littorales, et pourtant le sujet a mobilisé et mérite toute notre attention.

Avant de développer mon propos, vous rappeler notre engagement depuis plusieurs années en faveur du patrimoine, à travers notamment l'investissement de près de 4 M€ spécifiquement sur le programme des tours dites « génoises », propriété de la Collectivité de Corse.

On peut citer la tour de Fautea, la tour de Nonza, Capu di Muru, celle de Capitellu sur la commune de Grussetu Prugna et la liste n'est pas exhaustive.

Concernant la tour de Tominu et plus largement les outils dont nous disposons pour répondre à la protection de notre patrimoine, voici les indications que nous souhaitons vous donner :

Tout d'abord du point de vue du territoire de la commune, comme ça a été rappelé, celle-ci n'est pas dotée d'un document d'urbanisme. Et donc, ce sont les dispositions combinées du Code de l'urbanisme et du Code du patrimoine qui s'appliquent, qui prévoient des mesures spécifiques, principalement l'expropriation pour cause d'utilité publique et le droit de préemption.

Cette option n'est pas ouverte car, comme je vous le disais, cette tour n'est pas classée.

Par ailleurs, nous pourrions envisager de lancer, au niveau de la Collectivité de Corse, la procédure aboutissant au classement des tours en Monuments Historiques, afin de permettre, le cas échéant, l'expropriation.

Du point de vue de la Collectivité de Corse, aujourd'hui, pour rappel, notre politique patrimoniale se décline en quatre grandes actions :

- Inventorier et connaître à travers l'inventaire général du patrimoine,
- La deuxième action est de protéger à travers le Conseil des sites de Corse, coprésidé par le représentant de l'Etat et le Président du conseil exécutif de Corse. La Collectivité de Corse y décline une politique volontariste en termes de protection visant à valoriser la diversité du patrimoine de Corse,
- La troisième est de conserver, restaurer et mettre en valeur.

La Collectivité de Corse assure la maîtrise d'ouvrage directe d'un certain nombre de projets de conservation, de restauration et de mise en valeur. De grands programmes sont en cours : la cathédrale d'Aiacciu, la citadelle de Corti ou encore, le programme des tours littorales que j'évoquais précédemment.

- Enfin, quatrième action, l'action foncière : la Collectivité de Corse peut être à l'initiative d'actions volontaristes en matière d'acquisition foncière aux fins de sauvegarde et de conservation du patrimoine architectural. Ça a été le cas avec l'action foncière qui a été menée par l'Office foncier pour l'acquisition du Palazzu Stoppielle à Centuri qui est celui qui présente le plus grand intérêt scientifique et historique parmi les 200 « maisons d'américains ».

On pense également au transfert récent du couvent d'Orezza, nous en avons parlé à la session dernière.

Pour autant, nous considérons aujourd'hui que la situation n'est pas satisfaisante et que nous devons aller plus loin.

Pour intervenir, puisqu'il s'agit là plus spécifiquement d'un phénomène de spéculation foncière et de dépossession avec un changement de destination prévu pour la tour, duquel nous devons nous prémunir, et effectivement, le droit constant, pour le moment, ne nous permet pas d'aboutir à une solution satisfaisante. C'est la raison pour laquelle nous réaffirmons que la compétence Culture et patrimoine doit revenir entièrement à la Collectivité de Corse pour permettre la maîtrise totale, la protection et la valorisation de notre patrimoine corse dans le cadre de l'autonomie.

Aujourd'hui, nous pourrions imaginer, comme c'est le cas en Polynésie française, que le droit de préemption permette à la Collectivité de Corse autonome de surveiller et de mettre à déclaration toutes les ventes qui se feraient en Corse,

avec pour but de protéger notre patrimoine et faire en sorte qu'il puisse revenir dans notre giron, et éviter les phénomènes de dépossession.

Enfin, l'outil fiscal, puisque indispensable, pourrait être mobilisé, permettant de récupérer tout ou partie de la rente générée par la puissance publique, avec un fléchage de la recette vers le financement des politiques publiques patrimoniales.

Vous l'avez compris, Chers conseillers, notre volonté est d'aboutir à un transfert total de la compétence culture et patrimoine à la Collectivité, afin d'éviter que des cas comme celui de la Tour de Tominu ne se reproduise.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. M. le Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Mme la Conseillère exécutive.

Merci, Mme et M. les conseillers territoriaux.

Simplement quelques mots d'explication, puisqu'on est dans les temps et qu'il y a eu deux questions orales.

Au-delà de l'aspect technique, cette affaire de la Tour de Tominu a souligné la nécessité d'une démarche politique, historique, patrimoniale et institutionnelle. On est, au-delà des débats techniques et juridiques, au cœur de ce qui fait notre identité, notre histoire, notre relation à la terre.

D'abord, rendre hommage, bien sûr, au maire de Tominu, François Orlandi, et au conseil municipal qui se sont saisis de cette affaire et qui, par délibération, ont dit très clairement leur refus d'abord d'une vente, ensuite d'une vente à caractère économique, voire spéculatif, puisqu'il s'agissait non seulement de vendre le bien dont la propriété est actuellement privée, de le vendre donc à un tiers acquéreur, mais de le vendre aux fins de transformation du bien en meublé de tourisme. Donc, le maire et le Conseil municipal se sont opposés.

Merci de vous être opposés et merci donc d'avoir fait connaître cette problématique.

Ensuite, le mouvement « Femu a Corsica » a relayé à la fois le refus et la nécessité d'une réflexion collective, et il y a eu une mobilisation très large qui

a permis de dissuader les acquéreurs et de laisser les choses en l'état. Et il faut se féliciter bien sûr et de cette mobilisation démocratique, et de son issue positive. Mais une issue positive qui n'est là encore qu'à titre conservatoire, puisque le problème de fond pour Tominu et pour les autres tours, mais au-delà des tours pour tous les biens à valeur patrimoniale et Dieu sait s'ils sont nombreux en Corse, le problème reste entier.

Donc, je voudrais très brièvement rappeler ce que sont les données à droit constant et approfondir un petit peu dans la perspective notamment d'un statut d'autonomie, ce que nous pourrions faire en plus et en mieux, y compris pour répondre très directement aux questions et d'Anne-Laure Santucci et de Saveriu Luciani.

D'abord, le constat du droit actuel, c'est que c'est un droit fragmenté entre l'État, la Collectivité de Corse, un certain nombre d'institutions et que c'est un droit qui est inadapté à une réponse politique d'ensemble. Ça a été dit, la commune de Tominu était impuissante. Pas de PLU, pas de droit de préemption. Et même si elle avait eu un droit de préemption, elle aurait été dans l'incapacité totale d'acquérir le bien au prix du marché annoncé.

Deuxièmement, y compris à travers les premiers communiqués de certaines organisations, on a invité la Collectivité de Corse et l'Office foncier à se saisir juridiquement du dossier. On doit répondre très clairement que, à droit constant, nous n'avons pas la possibilité d'intervenir. L'Office foncier peut intervenir en accompagnement pour porter des projets, il peut se porter acquéreur mais il n'a aucune possibilité de préemption. La Collectivité de Corse n'en avait pas plus de possibilité de préemption. Elle aurait pu l'avoir si la tour était sise sur une parcelle classée dans un espace naturel sensible. Mais je vous rappelle que nous n'aurions pu exercer ce droit de préemption qu'à condition d'avoir un projet d'aménagement économique, et nous serions retombés sur la difficulté que nous avons pu évoquer ensemble.

Et je voudrais dire aussi très clairement qu'il y a aujourd'hui, au-delà de cette impuissance juridique, il y a un gouffre entre ce qu'il faudrait faire en matière d'exercice du droit de préemption, à supposer qu'il soit reconnu et consacré, et nos capacités budgétaires et financières.

Vous rappelez l'exemple de Stopielle : l'exemple de Stoppielle qui est donc une maison dite d'Américains, qui a été acquise à l'époque par l'Office foncier à la demande de la mairie qui avait un projet. La mairie, ensuite il y a eu une alternance, n'a pas les moyens budgétaires de porter un projet économique. La Communauté de communes du Cap Corse, qui a la compétence en matière touristique, on pourrait penser, par exemple, à un circuit autour des maisons d'Américains. Mais là aussi, ce projet se heurte aux difficultés budgétaires d'une

communauté de communes ; une communauté de communes sans moyens propres. Et donc aujourd'hui, l'acquisition de Stopielle, dont je continue à penser, elle avait été votée à l'unanimité, qu'elle était nécessaire et indispensable, pèse lourdement, y compris sur l'Office foncier puisqu'il y a des frais d'entretien et des frais de travaux conservatoires, ne serait-ce que pour assurer la mise hors d'eau, qui grèvent largement le budget de l'Office foncier et qui viennent de facto interdire le financement d'autres opérations portées par d'autres communes et qui sont toutes aussi légitimes. Donc on voit bien qu'on a un problème de nature systémique.

Alors, dire que, y compris confronter à l'insuffisance des moyens juridiques et budgétaires, nous ne sommes pas restés sans rien faire.

Pour ne parler que des tours, je salue le travail qui a été mené sous l'autorité de la conseillère exécutive, qui avait été initié et qui a été poursuivi. On a un travail qui a été mené par les services de la Collectivité de Corse, notamment ceux du patrimoine, avec une cartographie des tours littorales : 94 sur le littoral occidental, 38 sur le littoral oriental.

La propriété qui se répartit entre propriété publique, des baux qui ont été consentis à des privés ou carrément des propriétés privées, quelquefois mais pas toujours dans l'indivision, et nous intervenons y compris à travers le programme ambitieux GRITACCESS, un programme européen. Nous sommes en train de rénover les 11 tours et dans les prochaines, il y a notamment Fautea et Nonza, deux tours particulièrement symboliques. Mais ça ne suffit pas à l'évidence.

Alors, je termine en disant, c'est un peu un pas d'école de l'utilité de l'autonomie. On nous demande souvent, « mais à quoi pourrait servir l'autonomie de façon concrète ? ».

Alors, sur cet exemple précis, d'abord sur le principe de l'acquisition et ensuite sur les moyens budgétaires et financiers de l'acquisition.

Sur le principe de l'acquisition, en s'inspirant par exemple du statut d'autonomie effectivement de la Polynésie, il y a en Polynésie un droit de préemption élargi autour d'une notion de biens qui a été créé sui generis. Vous avez vu qu'aujourd'hui, il y a des régimes qui sont très différents, très lourds à mettre en œuvre, et la gestion des procédures relève à titre principal de l'Etat.

Dans un statut d'autonomie, on pourrait très bien penser que la Collectivité de Corse a la possibilité de définir une catégorie de biens immobiliers ou mobiliers qui présente, je reprends les termes du statut de Polynésie, un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'art, de la science, de la technique, du patrimoine

matériel ou immatériel, qui rend désirable ou nécessaire l'acquisition et la préservation. Et là, on a un régime unique qui est défini pour le coup par la loi de Corse, qui va permettre d'intervenir.

Et je rappelle, me tournant notamment vers les maires qui sont dans la salle, c'est que moi, je pense effectivement que, en premier rang et chaque fois que possible, c'est à la commune de porter ce type de projet et qu'en Polynésie, ce droit de préemption général est reconnu aussi bien à la commune qu'à la collectivité. Donc c'est un droit qui est exercé en concours avec une priorité pour la commune.

Donc moi, je pense que cette idée-là, elle vient démontrer... Parce qu'il n'y a pas que les tours, on a tous en tête des fortins, des immeubles... Je ne vais pas citer des immeubles, parce que j'en oublierai certains et puis la plupart d'entre eux sont aujourd'hui privatifs. Moi, je ne pense pas qu'on doive aller brutalement vers des expropriations, ça n'a jamais été notre philosophie, y compris dans d'autres cas. Il faut négocier.

Par contre, avec un droit de préemption renforcé, s'il y a une volonté de cession à un tiers, eh bien la personne publique intervient. Et donc ça, c'est le premier niveau.

Le deuxième niveau, ce sont les moyens. Là-aussi, l'autonomie est un bon exemple. On a parlé champ de compétences dans lequel, selon nous, le pouvoir normatif de nature législative aurait vocation à s'appliquer. Je pense que, par définition, dans ce type de registre et de compétences, eh bien oui, on a vocation à avoir un pouvoir normatif de nature législatif et on a vocation à pouvoir fixer une fiscalité qui va être une fiscalité liée à l'immobilier et aux transactions immobilières, qui va être dissuasive vis-à-vis de la spéculation, on l'a dit souvent. Et le produit de cette fiscalité peut venir, par exemple, alimenter, on avait parlé de ressources fléchées, notre politique de logement, notre politique d'acquisition des terrains agricoles, notre politique d'exercice du droit de préemption, y compris au profit des communes.

Et on peut également penser, et je termine, à des mécanismes fiscaux puisque si on se situe dans le cadre de la propriété privée par un tiers qui va vendre, on peut très bien penser que l'acquisition se fait pour préserver les finances publiques à un prix qui n'est pas celui du marché, mais avec un mécanisme d'avoir fiscal, par exemple, qui permet au tiers qui envisage de vendre et qui accepte de vendre à un prix qui est inférieur à celui du marché, de retrouver à travers un avoir fiscal un intérêt à la vente.

Donc moi, je pense que cet exemple précis qui a conduit à se mobiliser avec succès pour assurer que la tour de Tominu ne fasse pas l'objet d'une vente

spéculative nous a permis de démontrer, par l'exemple d'abord, que la mobilisation démocratique paye, celle du maire, du conseil municipal, relayée ensuite et soutenue de façon très large et, deuxièmement, nous a démontré que, y compris dans des domaines qui sont des domaines très concrets, un statut d'autonomie nous permettrait de construire et de mettre en œuvre des solutions très opérationnelles au profit de la Corse, du peuple corse et de l'intérêt général.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question orale posée par Cathy COGNETTI-TURCHINI, au nom du groupe « Un soffiu novu ».

Vous avez la parole.

Question orale N° 2024/O1/012 posée par Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI Au nom du groupe « Un soffiu novu » : Bilan du schéma montagne.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Le schéma d'aménagement de la montagne, corrélé au Comité de massif, avait été adopté en 2017 pour se terminer au 31 décembre 23. On ne voit pas poindre de schéma révisé pour en prendre le relai, ni de bilan de ce septennat.

Un dossier important revient de manière récurrente dans les discussions depuis la création de l'Assemblée de Corse : c'est la question de la revitalisation de l'intérieur.

L'élue de la commune de Morosaglia et la Vice-présidente de la communauté des communes Pasquale Paoli que je suis sait bien ce que cela implique.

Concernant la mise en œuvre du schéma montagne, les interventions se répartissent en quatre axes :

Le premier axe permet le rattrapage des infrastructures d'eau et d'assainissement, les investissements en matière d'électrification et aussi, l'accompagnement du déploiement de la fibre finançant l'adressage et la signalétique des communes.

L'axe 2 concerne l'amélioration de l'accès aux services de base pour lesquels je pense qu'il y a 80 projets qui ont été soutenus.

L'axe 3, quant à lui, soutient le développement du tourisme de montagne et les itinéraires patrimoniaux, tels que la Strada paulina. Et à ce titre, la commune de Morosaglia a bénéficié d'une aide importante pour la rénovation du couvent de Morosaglia et bien d'autres projets.

Enfin, l'axe 4, soutient le développement agricole et la filière bois en finançant des projets favorisant notamment l'autonomie alimentaire et les circuits courts.

Chaque mandature a eu son lot d'initiatives en faveur de l'intérieur, du réseau routier secondaire, de la politique des meublés de tourisme, de la politique en matière d'hydroélectricité avec les retombées que l'on connaît pour les sites d'implantation, du développement rural et agropastoral avec l'institution du PDRC, le fameux programme de développement agricole de la Corse. Je pense aussi aux mesures engagées au profit des communes pour favoriser la réhabilitation du foncier bâti existant et sa transformation en logements communaux ou sociaux en mesure d'accueillir de nouveaux habitants en milieu rural.

Des mesures certes disparates mais bien réelles et ciblées sur le monde rural qui témoigne de l'implication constante de notre institution sur cette question. Le schéma de 2017 arrive à son terme. Il est temps d'en mesurer ses effets, de mettre en perspective ce qui était prévu et ce qu'il en est ressorti effectivement. Ne reproduisons pas le syndrome du PADDUC dont on attend le bilan depuis octobre 2021.

Bien sûr il y a dû y avoir des évolutions sur certains sujets, je pense au numérique et au déploiement de la fibre qui a pu, grâce au concours du Fonds de Solidarité Numérique, se concrétiser plus rapidement que prévu, et on s'en félicite.

En revanche, d'autres dossiers peinent à avancer. Je pense à la désertification médicale sur laquelle j'étais intervenue en décembre dernier dans ce même hémicycle. La désertification médicale évoquée dans la présentation en générale du schéma renvoie au fameux problème du déséquilibre territorial de l'encadrement médical.

Il y a des pistes de réflexion sur les cabinets secondaires, le renforcement de l'imagerie médicale assumée par les infirmières, les maisons de santé, etc.

À l'heure du bilan, quelle réalisation peut-on dénombrée ? Il y a eu bien évidemment la mise en place d'un bus, mais je pense que ça ne suffit pas. Et, l'on devait développer beaucoup plus ces taxes importantes pour la Corse et les Corses.

Quant au développement économique pour la valorisation des ressources, je pense notamment au thermalisme et à la filière bois, notre Assemblée s'était prononcée favorablement sur ces dossiers sans rencontrer d'opposition politique tant les sujets sont partagés.

Le financement prévu s'avérait conséquent, si tant est que les sommes prévues aient été effectivement affectées à des projets structurants. 182,3 millions d'euros sur 7 ans, soit une moyenne annuelle de 26 millions d'euros par an, et sur les 182,3 millions de fonds montagne qui avaient été établis, 49,5 millions, soit 7 millions par an.

Initialement, votre solution était de recourir aux reliquats de la DCT, en espérant la revalorisation de l'enveloppe allouée à la CdC à l'époque au titre du Massif de Corse, qui devrait dépasser, avoir une augmentation importante, comme des massifs comparables tels que les Vosges, le Jura. Qu'en est-il exactement ? Le point budgétaire nous permettrait d'y voir plus clair. Et, vu les dernières informations, nous avons quand même quelques inquiétudes.

Donc ce que nous souhaitons, c'est un bilan financier global dans les grandes masses, un rapport d'État lié à l'occasion de la prochaine session, faisant état des opérations réalisées au titre du schéma montagne entre 2017 et 2023.

Il va sans dire que nous partageons tous l'objectif de soutenir la montagne et la mise en œuvre de ce schéma montagne, d'y développer des activités pour y maintenir tout simplement la vie, d'y favoriser même l'accueil de nouveaux habitants par la pérennisation des services publics.

Ce monde rural, notre montagne, Monsieur le Président, cari cullegghi, c'est la Corse de l'Intérieur qui constitue nos racines, c'est notre ancrage et ça ne doit pas se concevoir au passé, mais bien devenir notre présent et notre avenir. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'exécutif, Gilles Giovannangeli.

M. Gilles GIOVANNANGELI

Merci, Monsieur le Président.

Merci, Madame la Conseillère, pour votre question parce qu'elle nous permet d'abord d'affirmer un choix stratégique de la Collectivité, de notre majorité qui est celui du soutien aux territoires de montagne. C'est un choix politique fort, c'est aussi un choix budgétaire qui est, je dirais un petit peu à contre-courant du modèle dominant et habituel que l'on retrouve ailleurs, c'est-à-dire celui de soutien souvent aux grands bassins de population, voire aux territoires littoraux.

Nous, nous avons fait le choix d'une orientation, notamment des politiques d'aménagement vers l'intérieur, vers le rural et vers la montagne, nous avons fait le choix de lutter contre les fractures territoriales pour plus d'équilibre territorial, en soutenant les politiques de logement, en soutenant les politiques de développement économique et agricole, en soutenant les politiques de santé, vous l'avez dit, et bien entendu, les infrastructures.

Nous le faisons grâce à des dispositifs d'aides qui sont, vous le savez, lorsqu'il s'agit d'intervenir dans ces territoires où les contraintes sont plus fortes, ils sont bonifiés avec des taux d'intervention plus importants. Je vais vous donner au moins un chiffre : entre 2018 et 2023, c'est plus de 200 millions d'euros qui ont été affectés, avec ces dispositifs d'aides, aux politiques de soutien en faveur des territoires de montagne, en soutenant plus de 5000 projets portés par des collectivités, par des petites communes en majorité.

Donc vous pouvez aussi vous imaginer ce que ça fait dans les budgets communaux, ce que ça apporte aussi dans les territoires en termes d'activité économique. Moi, je pense que souvent ici, les oppositions nous reprochent de manquer de marqueurs. Là, vous avez un marqueur fort de cette majorité, qui est assumé, c'est celui des aides aux territoires, notamment aux territoires de montagne, et je pense que cela représente un investissement majeur et indispensable pour la Corse.

A ces dispositifs d'aides, et vous l'avez souligné aussi, depuis 2016 a été réactivé le Comité de massif, c'est aussi un travail qui est à mettre au crédit de la majorité territoriale. Et dès 2017, a été voté, à l'unanimité je pense, le principe du schéma montagne et du fonds montagne.

Ces travaux, ils nous ont permis d'engager un certain nombre de politiques, vous en avez parlé, notamment en citant les 4 axes d'intervention du schéma montagne.

Vous nous posez deux questions, si je résume. La première question c'est : quel en est le bilan et quelle en est l'évaluation et où en est la révision ? Je m'étonne un peu de cette question, Madame la Conseillère, parce que je pense que vous le savez, lors de la réunion des assises de la montagne en février 2023 à Zicavu, un bilan a été présenté du fonds montagne, un bilan qui est éloquent, et vous l'avez repris dans les axes, je vais me permettre moi aussi de les citer : 100 millions d'euros ont été investis, 50 millions de fonds montagne, sachant que ce fonds a un effet puissant de levier, lorsque l'on injecte 50 millions de fonds montagne, derrière on lève des fonds de la Collectivité de Corse à travers les dispositifs d'aides, mais on lève aussi les fonds d'Etat, ce qui fait que les porteurs de projets, souvent les communes, se retrouvent avec une quote-part relative autour de 10 %, et encore, avec la récupération du FCTVA nous sommes plutôt sur 5 %. Donc, vous voyez là l'effort conséquent.

Sur le premier axe, infrastructures eau et assainissement, pratiquement 190 projets ont été financés, 36 millions d'euros dont 18 millions de fonds montagne.

Sur le deuxième axe, l'amélioration aux services de base, les maisons de santé, l'offre culturelle hors saison, les équipements, notamment les équipements de déneigement, c'est à peu près 20 millions d'euros, dont 8 millions d'euros de fonds montagne.

L'axe 3, et vous en avez aussi parlé, le développement du tourisme de montagne, les itinéraires patrimoniaux dont « A Strada Paolina », et vous avez cité le projet porté par votre commune, qui est celui de la rénovation du Couvent de Merusaglia ; cette rénovation, c'est 2,5 millions, dont 1,7 million par le fonds montagne, mais au-delà, intervention de la direction du patrimoine, intervention de l'Etat, ce qui fait que votre commune se retrouve avec une participation de 10 %. Là, c'est 84 projets, plus de 25 millions de projets et à peu près 14 millions de fonds montagnes.

Enfin l'axe 4, celui du développement agricole, filière bois, financement de l'autonomie alimentaire, des circuits courts, rénovation des abattoirs, etc., 16 millions d'euros dont 10 millions de fonds montagne.

Vous pouvez donc constater l'effort conséquent réalisé qui démontre tout l'intérêt de ce fonds.

Ce bilan a été présenté aux Assises, mais également à la Chambre des Territoires.

Sur l'évaluation et les révisions, lors des Assises de Zicavu, un comité de suivi et d'évaluation a été mis en place ; des réunions sont en cours, et ce travail

est en train d'être mené et va aboutir dans les semaines à venir, et il y aura effectivement, lors d'une prochaine session, comme vous le soulignez, un rapport qui sera présenté avec le principe de révision du schéma.

Votre deuxième question concerne celle du financement du Plan montagne. Vous l'avez aussi signalé, les massifs de France sont financés en particulier grâce à l'intervention du FNADT, à hauteur, suivant les massifs, de 5 à 10 millions. Pour la Corse, c'est 150 000 euros qui servent uniquement à financer le soutien aux foires rurales. C'est pour cela que dès 2016, il y a eu un amendement concernant l'affectation du reliquat de la DCT qui nous a permis de déspecialiser ce reliquat, et cette déspecialisation a permis, entre autres, d'abonder le financement du Comité de massif. Je pense que c'était une bonne chose, lorsqu'aujourd'hui nous voyons le résultat, nous voyons bien la pertinence de cette démarche.

Cela dit, on sait aussi aujourd'hui que, parce que cette DCT n'a jamais été réévaluée, on se retrouve aujourd'hui sans reliquat.

Mais je le disais précédemment dans mes propos introductifs, nous avons fait le choix de maintenir une politique forte de soutien aux territoires de montagne. Et donc, dans la présentation budgétaire qui vous a été faite, lors du vote du BP 2024, nous avons fléché des financements qui permettront de continuer à soutenir cette politique de manière forte.

Pour autant, dans le cadre du travail qui va être mené avec l'Etat sur un nouveau pacte financier fiscal et budgétaire, travail qui sera aussi produit en commission des finances, nous devons introduire cette nécessité d'avoir pour la Corse un fonds montagne spécifique.

Pour conclure, un peu de la même façon que l'a fait le Président du Conseil exécutif, nous sommes là aussi dans un cas d'école, et je vais reprendre ses propos, de ce que pourrait nous apporter l'autonomie. Elle nous permettrait de franchir un palier, un saut qualitatif, parce que vous le savez, dans le projet d'autonomie, il y a bien sur la question des territoires, l'organisation infraterritoriale avec la question des périmètres à redéfinir, car on voit aujourd'hui combien ils sont incohérents et peuvent être pénalisants pour les communes de montagne, la question des compétences qu'il faudra conforter, voire développer et bien entendu la question des moyens qu'il faudra affecter, pour une politique de la montagne ambitieuse.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question suivante :

Question n° 2024/O1/017 posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu » : **Intelligence artificielle,**

Mme Julia TIBERI

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'ADEC, lors de la dernière séance des questions orales de notre Assemblée, je vous interrogeais sur l'économie bleue en tenant compte de la transversalité du sujet, puisque c'est un sujet qui embrasse plusieurs domaines.

Pour élaborer cette question, puisque j'avais déjà en tête mon projet de ce jour, j'ai fait le choix d'avoir recours à un logiciel d'Intelligence Artificielle qui a complètement généré et rédigé le document que je vous ai soumis.

Nous pouvons qualifier le résultat de très satisfaisant. Malgré la nécessité de compiler des paramètres relativement complexes au regard de l'étendue du sujet, le logiciel a su synthétiser la problématique et proposer une rédaction d'une qualité ne dénotant pas des autres questions posées ce jour-là.

Cette anecdote n'est qu'une facette de la révolution technologique en marche.

Vous l'avez compris, M. le Président, je souhaite évoquer avec vous le développement de l'Intelligence Artificielle, les perspectives que cela offre pour notre territoire et la nécessaire adaptation que cela impose.

L'Intelligence Artificielle peut être, pour un territoire comme la Corse, une véritable opportunité de développement économique. En effet, dans ce domaine, au contraire de nombreux autres domaines, la Corse ne pâtira que marginalement des handicaps liés à son insularité. Cela vaut d'ailleurs pour l'ensemble du secteur du numérique.

Quelques entreprises locales sont d'ailleurs d'ores et déjà positionnées sur le développement de l'IA et de ses outils. Nous sommes en mesure de faire de la Corse un territoire d'excellence dans ce domaine.

Au-delà des acteurs du développement de l'IA, nous pouvons considérer que la révolution technologique va impacter l'ensemble des entreprises et institutions au même titre que l'avènement d'Internet a pu le faire il y a quelques années.

La technologie peut être alors être perçue comme une formidable opportunité de croissance, d'innovation, d'optimisation pour les entreprises, mais aussi comme une menace pour les salariés avec des tâches toujours plus nombreuses pouvant être assurées par les machines.

C'est donc un important défi de transition qui s'annonce. Celle-ci doit être accompagnée afin d'en tirer le meilleur et de conserver l'équilibre social.

La Collectivité de Corse ne fera pas exception et ne saurait, elle-même, demeurer en retrait de cette vague de progrès. Il conviendra d'adapter son organisation et de tirer avantage des nouvelles possibilités offertes par l'IA, afin d'optimiser le service public alors même que les moyens financiers se raréfient.

Tout ceci doit s'anticiper dès aujourd'hui. La Collectivité de Corse a un rôle majeur à jouer dans l'avènement de l'IA et les opportunités qu'elle pourrait offrir à la Corse et aux Corses.

Cette question envisage donc trois niveaux d'action et d'anticipation : quelles mesures comptez-vous adopter pour accompagner les acteurs économiques de l'IA dans le développement de l'outil ?

Comment envisagez-vous d'accompagner l'ensemble du tissu socio-économique corse dans la transition technologique induite par l'IA ?

Comment appréhendez-vous cette transition au sein même de l'organisation des services de la CdC et de ses satellites ?

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est à l'exécutif.

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Conseillère, vous m'interrogez sur les enjeux que représente l'intelligence artificielle pour la Corse et sur les initiatives que nous comptons prendre dans ce domaine. Je vous remercie vivement pour cette question qui nous projette dans l'économie de demain.

Tout d'abord, je tiens à vous affirmer que cette réponse n'a pas été rédigée par une intelligence artificielle mais par une main humaine.

Plus sérieusement, je vous remercie pour cette question qui évoque le principal enjeu de notre économie à venir.

Vous le savez, l'Intelligence artificielle fait partie de nos points d'attention dans le domaine économique et numérique et bien sûr nous sommes sensibilisés à ce qui va se passer.

Même s'il est difficile d'en appréhender les contours, nous suivons de très près l'actualité chargée de l'intelligence artificielle qui, ces derniers mois, a été avec l'apparition d'outils aux performances inédites et de progrès technologiques inattendus, plus particulièrement avec la diffusion à grande échelle d'environnements d'IA génératives, généralistes d'ailleurs, dont le plus connu, et vous l'avez cité, est ChatGPT.

Cette apparition de l'IA dans les débats et dans la société a provoqué un emballement médiatique, des polémiques sur les réseaux sociaux avec les pour et les contre, et une forte pression commerciale des grands acteurs industriels de ce secteur, essentiellement anglo-saxons.

L'Europe a su proposer un premier cadre réglementaire qui fixe un cap : l'IA Act. Cette réglementation pose les questions que nous devons aussi nous poser face aux défis économiques et sociétaux causés par l'IA : comment garantir que les solutions utilisant l'Intelligence artificielle respectent la vie privée de leurs utilisateurs ? Comment s'assurer que les IA génératives qui consomment un grand nombre de données, respectent les droits sur les données et notamment les droits d'auteurs ? Comment éviter que des données sensibles ne soient captées et diffusées par un outil reposant sur l'IA ? Comment faire en sorte que les consommateurs sachent que tel ou tel contenu (texte, audio, vidéo...) a, ou non, été généré par des systèmes d'IA ?

Bien évidemment, ces questions interrogent notre action publique.

Face à ces épineux problèmes, notre volonté est de nous emparer du sujet pour créer en Corse un écosystème de compétences autour de l'IA qui soit en

mesure de stimuler l'innovation et qui nous permette de relever les défis d'un développement durable raisonné et émancipateur, plus particulièrement dans le cadre de l'autonomie.

Depuis 2021, plusieurs initiatives ont été prises et répondent à vos trois questions.

En matière de recherche et de formation, l'Université de Corse, que nous soutenons à travers une nouvelle convention triennale, s'est engagée résolument dans l'IA par ses programmes de recherche et au travers de projets financés par les programmes d'excellence européens, comme Horizon Europe, des programmes nationaux, opérés par l'Agence Nationale de la Recherche pour France 2030 et bien sûr des programmes régionaux à travers notre convention triennale.

Plusieurs enseignants-chercheurs sont impliqués dans des programmes d'IA comme, par exemple, ceux liant mathématiques et santé ou encore informatique et feux de forêt.

En matière de formation, après PAOLITECH, c'est MIRA, une nouvelle école privée d'ingénieurs, qui recevra en septembre prochain sa première promotion. Elle a obtenu, avec notre soutien, l'habilitation à délivrer des titres d'ingénieurs et sera spécialisée en robotique et informatique, avec une forte dominante en IA, rentrée prochaine des élèves ingénieurs.

En matière de transferts de technologie, le projet de Pôle Européen d'Innovation Numérique, que nous soutenons, a été retenu en octobre 2022 par la Commission européenne pour faire partie des 136 pôles européens et des 17 pôles français.

Le consortium portant le pôle réunit 5 partenaires : l'entreprise Aflokkat, CampusPlex 2., Femu Qui, la SITEC et l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles avec 2 consultants, la startup AGRID et IB Consult.

Ce pôle européen permet d'ores et déjà d'apporter un soutien aux entreprises insulaires dans leur projet d'innovation en IA et en robotique par la mise à disposition d'une offre de services articulée autour de 4 axes : le développement des compétences par la formation, le prototypage dans le domaine de l'IA, l'aide à la recherche de fonds pour le développement de projets innovants, la création et animation d'un écosystème autour de l'intelligence artificielle sur le territoire.

Je souligne que ce pôle attire déjà, au-delà des entreprises locales, des entreprises continentales, j'en ai accompagné une hier, qui souhaitent développer leurs centres de recherche en Corse.

J'insiste aussi sur l'effort soutenu conjoint d'INIZIA et de l'ADEC, les start-up corses dans le domaine de l'IA sont de plus en plus nombreuses, tant dans le segment applicatif utilisant l'IA pour résoudre des problématiques fonctionnelles que dans le segment plus amont proposant des services, des produits, des technologies utiles pour, par exemple la création d'applications à base d'IA. Je citerai comme exemple les sociétés Agrid, qui ont aujourd'hui des marchés nationaux et internationaux, Neural Vision, DeltaGee, Biophonia, MidGard, et d'autres.

D'ailleurs, à ce jour, toutes les candidatures au dispositif territorialisé de France 2030 en Corse, se positionnent dans le domaine de l'IA, ce qui prouve la qualité de l'accompagnement de ces startups.

Enfin, en matière d'action publique, la Collectivité de Corse s'engage sur plusieurs chantiers autour de l'intelligence artificielle. Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Corse, SMART ISULA, une charte de la donnée est en cours d'élaboration.

Elle aborde aussi la définition des principes d'une IA éthique pour la Corse. Ces travaux ont débuté en décembre 2023. La charte sera présentée à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

Parallèlement, la Collectivité de Corse lance une démarche exploratoire de l'IA dans l'action publique autour de 3 axes : l'apport de l'IA notamment dans la constitution de documents administratifs ; l'apport de l'IA dans la gestion publique de ressources de type énergie, eau, déchets ; l'apport de l'IA dans l'action publique en faveur de l'aménagement du territoire et de l'espace territorial, par exemple dans la gestion des flux.

Ce retour d'expériences sera formalisé et restitué sous forme d'un rapport d'information présenté également à l'Assemblée de Corse d'ici la fin de l'année.

L'information et la sensibilisation à ces changements sont importantes.

En Corse, nous soutenons de nombreux évènements et manifestations qui abordent le sujet de l'IA. Des conférences ont eu lieu au CESEC, à l'Université, au parc Galea, ou encore le 23 mai sur Aiacciu, nous nous associerons à une journée dédiée à l'IA et à la donnée.

Pour finir et vous l'avez compris, ce mouvement de la Corse vers l'IA nécessite une action coordonnée car il s'adresse à l'ensemble de nos secteurs économiques culturels, sociaux, les sphères publiques comme privées, le monde professionnel comme la vie quotidienne.

La tâche est ardue car nous devons veiller à une IA maîtrisée, au service de tous. Nous devons éviter de céder à la tentation et à l'attrait d'outils IA alléchants derrière lesquels se cachent parfois des dérives liées à l'utilisation de données non fiables, opaques, ou orientées.

Nous travaillons à un livret spécifique consacré à l'IA pour aligner l'ensemble des initiatives et règlements d'aides relatifs à ce secteur. Tout comme nous réalisons une veille active sur les appels à projet et appels à manifestation nationaux et européens dans le domaine de l'IA.

Madame la conseillère, notre ambition est la vôtre : c'est réussir cette transition vers l'intelligence artificielle et l'économie de demain.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question suivante :

Question n° 2024/O1/021 posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte » : **À quand la fin de la répression en Corse ?**

M. Serena BATTESTINI

Merci.

Monsieur le Président de l'Exécutif de Corse,

Depuis plusieurs mois, la répression politique contre les militants nationalistes s'amplifie. Celle-ci est prégnante au quotidien et multiforme avec notamment des arrestations spectaculaires et des emprisonnements de patriotes corses, avec des méthodes violentes d'intervention que l'on imaginait révolues ; une multiplication des procès FIJAIT, contre les anciens prisonniers politiques, qui assimile les nationalistes corses à des terroristes islamistes. Pour la première fois, le 26 mars dernier un militant de « Core In Fronte » est passé en procès en récidive légale

Les comptes bancaires d'un ancien prisonnier ont été, dernièrement, bloqués pour un retard de paiement de quelques jours, sur une amende liée à son engagement politique. Les amendes concernant les anciens prisonniers s'élèvent toujours à plusieurs millions d'euros.

Une jeunesse condamnée à de lourdes amendes pécuniaires dans des procédures liées aux manifestations populaires suite à l'assassinat d'Yvan Colonna. Dans le même temps, les plaintes des victimes des violences policières ne sont pratiquement pas instruites.

Des assignations à résidence qui éloignent des militants nationalistes de leur famille.

Nous le disons clairement : la répression ne sera jamais une réponse à la question nationale corse. Elle est incompatible avec l'actuel processus de discussions entre les élus corses et le Gouvernement. Elle permet, probablement, à l'Etat français de ne pas s'engager sur la voie de l'apaisement et d'une véritable solution politique globale en Corse.

En effet, les engagements du Président de la République, notamment, sur les anciens prisonniers politiques ne sont pas tenus.

C'est en ce sens, qu'en février dernier, « Core In Fronte » avait tenu une conférence de presse à Centuri devant la maison secondaire du Ministre de la Justice, Eric Dupond Moretti.

Dans ce contexte, l'arrestation de Stéphane Ori est intervenue.

« Core In Fronte » a organisé un rassemblement, le 7 avril, à Coti Chjavari, devant la résidence secondaire familiale du Premier ministre, Gabriel Attal, pour signifier son refus de la répression.

Il s'avère, M. le Président de l'Exécutif, que vous avez rencontré Gabriel Attal, le lundi 8 avril à Paris.

Depuis cette date peu de choses ont filtré de cette réunion, mis à part un communiqué lapidaire de Matignon.

Notre question sera la suivante : M. le Président, pouvez-vous nous indiquer si vous avez parlé de la question de la répression avec M. Attal ? Si la réponse est oui, pouvez-vous informer la représentation élue de l'Assemblée de Corse sur le contenu de ce point de discussion ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole au président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement sur les griefs rappelés dans votre question orale, vous savez que j'ai eu l'occasion de m'exprimer devant l'Assemblée de Corse concernant les méthodes d'interpellation, notamment le fait de faire exploser des portes ou de se livrer à des perquisitions extrêmement brutales. D'abord, ce n'est pas l'esprit ni la lettre du code de procédure pénale et ensuite, c'est totalement contraire à la lettre et à l'esprit du processus en cours. Donc, c'est à la fois incompréhensible et inquiétant.

Au-delà des méthodes d'interpellation et d'un certain nombre de procédures en cours, la question dite des prisonniers politiques a toujours été incluse dans le périmètre du champ des discussions avec le gouvernement et avec l'État. Elle a vocation à continuer à l'être et elle a vocation à être traitée et définitivement réglée.

Je rappelle d'abord que notre objectif commun doit être d'enraciner de façon irréversible, la paix dans l'île et que cela signifie notamment la fin définitive de la violence clandestine, qui continue, en ce qui me concerne, à être pour moi une nécessité absolue, non pas dans le rapport à l'État mais dans le rapport des Corses à eux-mêmes, y compris pour la jeunesse.

Nous savons également qu'au-delà de cette volonté commune de construire et d'enraciner la paix, le moyen le plus sûr de faire que la violence politique disparaisse définitivement, n'est ni la répression policière, ni la réponse judiciaire, le moyen le plus sûr de priver de tout espace politique et de toute légitimité le recours à la violence, qu'elle soit clandestine ou publique, c'est la construction d'une solution politique et c'est ce à quoi nous sommes fermement et fortement attachés.

Dans cet esprit, vous le savez, nous avons souhaité que la question du Fijait, que la question des amendes, des dommages et intérêts, que la question des poursuites pénales et civiles, y compris contre les jeunes qui ont eu à connaître de convocations ou de déferrements devant la justice suite aux manifestations liées à l'assassinat d'Yvan Colonna, nous avons souhaité et nous continuons de souhaiter que l'ensemble de ces points soient traités dans le cadre du processus en cours et ils ont vocation à l'être.

C'est ce que nous avons rappelé ensemble et séparément à chaque occasion, y compris à nos interlocuteurs au plus haut niveau de l'État.

Il y a urgence à le faire parce que le temps joue contre nous dans ce domaine-là et que chaque risque de dérapage peut conduire à des situations qui viendraient ensuite nous engager collectivement dans des logiques que la Corse ne connaît que trop.

Donc il y a urgence, il y a urgence de façon générale, mais nous en parlerons dès cette session, à passer à la deuxième phase du processus et à lui permettre de se concrétiser. Et il y a urgence également à ce que nous ayons des réponses, singulièrement sur la question du Fijait et la question des amendes, des dommages et intérêts dont on nous a dit, et vous le savez, qu'elles étaient solutionnables d'un point de vue technique dès lors qu'il y a la volonté politique.

Donc, cette volonté politique nous a également été exprimée, il faut maintenant qu'elle se concrétise, pas nécessairement à travers de grands effets d'annonce, mais à travers des décisions qui permettront de vérifier que les engagements sur le principe desquels l'État a été clair, commencent enfin à connaître une concrétisation.

En ce qui concerne mon entretien avec le Premier ministre, j'en ai fait une restitution publique qui n'a pas donné lieu à communication. C'était une prise de contact, la première fois que j'avais l'occasion de rencontrer le Premier ministre. Il m'a confirmé sa volonté que le processus réussisse, il m'a confirmé également sa volonté que le Parlement, l'Assemblée nationale et le Sénat puissent débattre du projet d'écritures constitutionnelles qui a été débattu, voté et adopté par l'Assemblée de Corse, en suite des réunions de Beauvau. Et que, en ce qui le concernait en tant que chef du Gouvernement, il serait pleinement engagé dans cette réussite et dans toutes les dimensions du processus, y compris celles que je viens d'évoquer, en subordonnant toutefois la suite opérationnelle, y compris en termes de calendrier, à la décision du président de la République. Je vous rappelle, mais là aussi c'est du domaine public, que Gérard Darmanin nous a dit que le président de la République aurait probablement l'occasion d'inviter les élus de la Corse sous une forme qui reste à déterminer et à un moment qui ne nous a pas encore été précisé, que le président de la République aurait l'occasion de nous rencontrer pour que nous parlions ensemble de la deuxième phase du processus, c'est-à-dire la saisine de l'Assemblée nationale et du Sénat dans la perspective de la révision constitutionnelle.

Voilà donc ce que je pouvais vous dire à ce stade-là.

Par ailleurs, nous nous connaissons bien les uns et les autres, je ne pense pas que la question des prisonniers doive donner lieu à quelque instrumentalisation que ce soit, ni à quelque surenchère.

Nous avons su nous mobiliser, y compris au-delà des nationalistes, dans des dossiers et sur des cas extrêmement douloureux, je pense notamment au rapprochement d'Alain Ferrandi et de Pierre Alessandri, de façon unanime. Nous avons su nous mobiliser de façon collective et unanime pour exiger la justice et la vérité pour Yvan Colonna. Je pense que nous devons également de façon unanime, mais ça sera l'objet de nos discussions à venir, rappeler qu'il ne peut pas y avoir de solution avec une logique répressive qui risque de nous entraîner dans des mécaniques qui sont des mécaniques fondamentalement dangereuses.

Donc l'équation est complexe, elle reste soluble. À nous de nous donner les moyens de la résoudre.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Question orale suivante :

Question n° 2024/O1/020 posée par M. François SORBA au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Dysfonctionnement au niveau de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu

M. François SORBA

Merci Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'Office de l'environnement, le 27 mars 2024, la Commune de Vighjaneddu a adressé une sommation interpellative avec constat d'huissier au SYVADEC relative à des « dysfonctionnements graves » concernant notamment le traitement des lixiviats de l'ancien ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de « Viggianello 1 », aujourd'hui fermé, relevant de la compétence et de la responsabilité du syndicat.

Cette sommation a été faite suite à une suspicion de déversement de lixiviats en dehors des bassins prévus pour leur récupération.

S'inquiétant des risques sanitaires pouvant impacter les populations de Vighjaneddu et de Prupia, la Commune de Vighjaneddu a déposé plainte au pénal contre le SYVADEC le 9 avril 2024.

À cela s'ajoutent, les récriminations et inquiétudes de la population de la microrégion au sujet des nuisances olfactives récurrentes qui émanent du site

tout au long de l'année et cela même au cœur de Prupia, donc bien loin du site de Tepareda....

Inquiétudes aussi quant à la présence, en aval de l'installation, de stations de pompage alimentant les communes de Viaghjaneddu, Prupia et Belvidè à Campumoru, dans lesquelles est captée l'eau pour la consommation. Une infiltration de lixiviat dans les nappes phréatiques pourrait s'avérer catastrophique.

Sans préjuger des suites de la procédure en cours, et malgré les explications apportées par le SYVADEC depuis, la population du Valincu est en droit de s'interroger sur les mesures de contrôle et de surveillance de l'ancien ISDND ainsi que sur les risques à court, moyen et long termes pour la santé de tous, et notamment des générations futures.

D'autre part, la chaîne de tri de l'Ecopôle avait pour objectif de trier 60 % des déchets entrants pour 30 % de déchets valorisés selon le pétitionnaire. Or, suite à l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale par la société exploitant le site pour la modification substantielle apportée à l'exploitation de l'installation de l'ISDND dit « Viggianello 2 », les commissaires enquêteurs ont relevé dans leur rapport qu'en 2022, seulement 0,32 % de déchets ont été effectivement triés et valorisés, soit pour environ 84 000 tonnes de déchets entrants, 268 tonnes valorisés, le reste étant enfoui.

Ainsi, considérant les dysfonctionnements relevés à Vighjaneddu, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, de quelles informations dispose l'Office de l'Environnement de la Corse à ce jour sur cette problématique ?

Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazia vi. La parole à l'exécutif.

M. Guy ARMANET

Caru Presidente, Caru Cunsiglieru, vi ringraziau pè a vostra dumanda.

Vous l'avez évoqué et la procédure est en cours concernant ce sujet, bien évidemment je me dois de rester extrêmement prudent sur le sujet. Dans le domaine des déchets, la Corse doit faire face à des défis majeurs, particulièrement complexes et dont les conséquences techniques, financières et structurelles constituent, sans aucun doute, les enjeux incontournables des années à venir.

Ces enjeux qui relèvent, notamment, d'une problématique environnementale et sanitaire, trouvent un écho dans les préoccupations légitimes de la population du Valincu qui accueille l'installation de stockage de déchets non dangereux de Vighjaneddu.

Si ce type d'infrastructure, et je me dois de le dire, classée ne relève pas du champ de compétences de la Collectivité de Corse et encore moins de l'Office de l'Environnement, les informations relatives à un dysfonctionnement pouvant occasionner une pollution ont, bien évidemment, attiré mon attention et notre attention.

La démarche entreprise par la commune me semble pertinente et, plus largement, l'inquiétude de la population de la microrégion mérite une réponse claire des acteurs compétents en la matière. Je suis d'ailleurs en relation avec Jean Pereney, et indirectement avec Monsieur Pucci, le maire, et j'ai pu avoir les documents nécessaires à me faire une propre évaluation de la situation. Mais une fois de plus, je ne peux pas me prononcer sur le sujet.

Par contre, à cette occasion et ce titre, ce qui s'est passé à Vighjaneddu m'a permis de m'entretenir vendredi dernier avec le préfet de Corse sur différents sujets, et deux ont pu retenir mon attention et toute mon attention. La première concerne Vighjaneddu 1, mais nous n'avons pas, à l'heure où l'on se parle, de réponse ni de l'Etat, ni de la DREAL ; je me suis donc permis de dire au Préfet que la population était très inquiète et que moi-même en tant que Président de l'Office de l'Environnement, je me devais d'avoir les éléments qui attestent que les choses se sont faites comme elles auraient dû être faites, et que les inquiétudes sur le risque d'une infiltration dans les nappes phréatiques semblent pendantes et nous interpellent.

Donc, il y a bien au moment où on se parle, un tuyau de surverse sur un des deux bassins qui pourrait présenter quelques caractéristiques qui restent à définir dans le cadre de l'enquête.

Et enfin, concernant Vighjaneddu 2, à l'époque où les choses ont été mises en route, nous avons évoqué le sujet d'une Ecopôle qui mettrait en route une unité de tri en système entrant, un peu ce qu'il va y avoir à Monte, qui permettrait de réduire la volumétrie à l'enfouissement. Bizarrement l'enquête publique, pour la constitution de Vighjaneddu, de l'extension des casiers, nous amène à nous rendre compte qu'on ne tri effectivement que 0,32 % de ce qui rentre sur le site, ce qui est une interpellation forte, car la chaîne de tri déployée pour l'Ecopôle doit nous amener à une réduction de l'enfouissement.

Donc, c'est une interpellation qui doit nous préoccuper. Et, j'ai bien évidemment alerté le préfet sur le sujet, parce que dit tri en entrée de chaîne, dit moins de tonnage à l'enfouissement.

Je ne reviendrai pas aussi sur le cheminement de l'histoire de Vighjaneddu 2, puisqu'on sait que le site est en vente, etc. Ça sera un autre sujet.

Au-delà des réponses fondamentales attendues rapidement sur cette affaire, en tous les cas nous avons été insistants sur le sujet, la seule perspective viable pour la population de Vighjaneddu, et je rajouterai celle de Prunelli di Fium'Orbu, s'inscrit, j'en suis convaincu, dans la mise en œuvre de ce que le PTPDG doit déployer, tout aussi bien en matière de tri que d'infrastructures, pour continuer de développer les choses et d'aller au plus vite vers le moins d'enfouissement possible.

Je rappelle ici qu'en 2035, on ne doit plus enfouir que 10 % de ce que nous faisons aujourd'hui, donc peu ou prou 14 000 tonnes sous peu. Donc, ça c'est la recommandation. Et, on va être contraints de mettre en œuvre tous les systèmes de hiérarchie de traitement que j'ai déployé tout à l'heure, mais je ne serai pas plus long, vous l'avez compris.

J'en terminerai sur le sujet en disant qu'on doit contribuer à l'évolution des comportements vers une économie circulaire qui me semble pertinente et importante. La Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement poursuivent, sans détour, l'objectif de faire des déchets une ressource, c'est un objectif principal, une source de développement économique et d'emplois, et non plus une contrainte ou, encore, une inquiétude pour les Corses.

À ringrazià vi.

M Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Vous avez tenu le temps, Monsieur Armanet, c'est très bien.

Donc, question orale posée par Chantal Pedinielli.

Question n° 2024/O1/013 posée par Mme Chantal PEDINIELLI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Réfection du radier de Sartène

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie Président.

Monsieur le Président, je me dois de vous interpeler sur le désenclavement d'une zone agricole située au pont génois de Sartène en raison de la submersion récurrente du seul accès actuel.

Il s'agit du passage à gué appelé « le radier » qui dessert cette zone agricole protégée où plusieurs jeunes agriculteurs se sont récemment installés.

Je vous ai rappelé également que la mairie de Viggianello a créé une association foncière pastorale qui a sanctuarisé ces 600 hectares sur cette rive. Mais, en cas de crue, le passage à gué est totalement submergé.

L'office national de l'eau et des milieux aquatiques, la fameuse police de l'eau, ONEMA, interdit de nettoyer les buses et d'enlever le sable en mettant en avant des arguments écologiques. La DDTM interdit, elle, l'utilisation d'engins mécaniques dans les cours d'eau. Le résultat est que le radier est très souvent submergé.

Afin que les agriculteurs puissent bénéficier d'un autre accès, il avait été question que l'ODARC finance la création d'une piste. Je souhaiterais savoir si c'est envisagé par vos services, et si oui, savoir si c'était réalisable à court ou moyen termes.

Mais il n'y a pas que les agriculteurs qui sont embêtés sur cette rive, il y a aussi plusieurs riverains. Les habitants de la rive droite du Rizzanese sont obligés de laisser leurs véhicules sur la RD 268 et de regagner leur domicile à pied, ils traversent le pont de Spin'à Cavaddu, pont qui date du 13^{ème} siècle.

Donc, vous comprendrez que ces riverains n'accèdent pas ni à leur terrain dès la première pluie.

L'ironie du sort, est que l'on avance sur le dossier de l'irrigation de la vallée du Rizzanese avec l'office hydraulique de Corse. A ce sujet, je voulais remercier M. Giovannangeli, car les ingénieurs de l'office travaillent sur un projet pertinent. La chambre d'agriculture, elle, a répertorié tous les agriculteurs de la vallée, et ceux dont je parle en font partie.

Donc, vous voyez, les parcelles vont être irriguées, il va y avoir de l'eau, mais certains agriculteurs en fonction de la météo, ne pourront pas accéder sur leur parcelle.

Vous l'aurez compris, la question de cet accès est capitale pour les usagers de ce tronçon qui, je le répète, est le seul moyen de rejoindre la rive droite.

Il est impératif donc que la Collectivité ainsi que l'ODARC apportent une solution d'accès alternative.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est au Conseil exécutif, au président de l'ODARC, Monsieur Livrelli.

M. Dominique LIVRELLI

À ringrazià vi.

Madama a Cunsigliera, à ringrazià vi pè issa questione.

Effectivement, aujourd'hui, une partie de la rive droite du Rizzanese est à certains moments de l'année, enclavée du fait que le radier dont vous parlez soit submergé et rende impraticable son utilisation, obligeant les riverains et usagers à emprunter à pied l'antique pont.

Ce radier, composé de multiples buses bétonnées réhaussées par un tablier bétonné, existe depuis plus de 30 ans et a été refait et amélioré il y a une dizaine d'années.

Situé juste à l'aval du pont de Spin'à Cavaddu, le radier enjambe le Rizzanese, rejoignant les communes de Sartè et d'Arbiddara et désenclavant aussi des terrains de la commune de Vighjaneddu.

Au fil du temps, les buses longues de plus de 5 mètres se sont remplies de matériaux charriés par le fleuve (sable, galets, bois...) et se retrouvent donc obstruées, ne jouant plus leur rôle. Le niveau d'eau s'est donc élevé et rogne les rives de l'ouvrage où une marche de près de 20 cm apparaît au départ du radier sur chacune des berges, rendant difficile l'accès au radier, même à sec, avec un véhicule normal.

Une convention liant la commune de Sartè et EDF, relative « aux conditions de gestion, surveillance et entretien du passage à gué au lieu-dit « Spin'à Cavaddu » sur le lit du cours d'eau Rizzanese à l'aval de l'aménagement hydroélectrique d'EDF », prévoit que la gestion, l'entretien, la surveillance, la maintenance et les réparations, pour l'intégralité de l'ouvrage, soient assurés par la commune.

Mais comme vous le soulignez dans votre question, à partir du moment où l'ONEMA interdit le nettoyage des buses, seul moyen technique de retrouver un fonctionnement normal de l'équipement, on se trouve dans une situation très difficile.

Afin de trouver des solutions alternatives, les services de l'ODARC ont participé à une réunion concernant ce sujet spécifique, en mairie de Vighjaneddu, le 29 mars dernier.

L'une des propositions que nos services ont pu apporter, sous réserve de l'accord des différents propriétaires fonciers, est d'essayer de mettre en place une desserte alternative rejoignant le centre d'enfouissement. Si cette option était retenue, il faudrait maîtriser le foncier sur le tracé, et si possible porter l'action collectivement, c'est pourquoi nous avons également proposé la mise en place d'une association syndicale libre sur la zone concernée.

Afin de creuser ces possibilités, une réunion est prévue le 14 mai prochain à Vighjaneddu.

D'autres itinéraires, par le Nord ou par l'Est, et même l'abandon du passage à gué comme le préconisent les services de l'Etat, pourraient être envisagés mais ne semblent pas recueillir l'accord des riverains et usagers.

Une dernière option pourrait être la déclaration d'utilité publique de la piste par la mairie.

Dans tous les cas, toutes ces possibilités seront étudiées par les acteurs du territoire et les services de l'ODARC et de la Collectivité, et se tiendront à leurs côtés, dès la réunion du 14 mai prochain, pour les accompagner et trouver la solution la plus adaptée, la plus sécurisée et la plus rapide.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question posée par Xavier Lacombe.

Question n° 2024/O1/014 posée par M. Xavier LACOMBE au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC),

M. Xavier LACOMBE

Merci. Monsieur le Président de l'exécutif... J'aurais souhaité que le Président soit présent.

M. Hyacinthe VANNI

Il n'est jamais bien loin.

M. Xavier LACOMBE

Donc, dans son discours à Bastia le 7 février 2018, le Président de la République a annoncé que le Plan de Transformation et d'Investissement pour la Corse (PTIC), qui devait se substituer dès 2021 et jusqu'en 2027 au Plan Exceptionnel d'Investissement.

L'objectif de ce nouveau dispositif financier était de poursuivre l'accompagnement des projets structurants pour la Corse.

Dans une interview à Corse Matin, le préfet de Corse, Amaury de Saint Quentin, définissait le caractère structurant, encore une fois, d'une opération par les effets qui ne sont purement pas transitoires, qui modifient durablement dans le temps les caractéristiques fondamentales du territoire, avec un rayonnement qui dépasse largement les frontières du porteur de projet.

Je rappelle que son montant initial était de 500 M€ pour être finalement porté, vous le savez bien tous, avec 50 M€ supplémentaires, ce qui fait un total de 550 M€.

L'Etat avait défini que la moitié serait dévolue à la Collectivité de Corse pour des projets structurants portés par elle ou par les offices et les agences, bien évidemment, l'autre moitié allant à des initiatives communales et intercommunales. Et on peut déjà d'ailleurs à ce stade, noter que plusieurs

territoires ont sollicité ce financement et ont même pour certains d'entre eux formalisé ces engagements sur des contrats de projet qui ont, pour certains, débuté.

Je citerai tout simplement quelques gros dossiers : l'aménagement du Port de Plaisance de Porto-Vecchio, la réalisation de la Place du Diamant à Ajaccio, toujours en attente des arrêtés de subvention, et sur un ton un peu ironique et avec une note d'humour, vous disiez si bien aux Ajacciens et aux pays ajaccien l'autre soir à l'inauguration du théâtre de l'Empire, que si nous étions gentils, nous aurions nos arrêtés de subvention, alors nous tâcherons d'être sages, même si des choses étaient convenues que pour cela sur les arrêtés de subvention, ça pourrait être étalé sur 2 ou 3 exercices et ça ne représente que 20 % du projet et non 50 ou 60 comme pour certains aménagements de parking qui ont été financés à cette hauteur par le passé. La reconstruction aussi du pôle d'enseignement de Prunelli di Fiumorbu, la couverture des tribunes du Stade Armand-Cesari de Furiani.

Sans vouloir, mais pour un petit rappel, faire de prosélytisme ou de chauvinisme, je suis également fier, pour y avoir participé, de rappeler que la Communauté du Pays Ajaccien a signé deux contrats de projet avec l'Etat, pour le financement du Téléporté San-Angelo et du Pôle d'échanges multimodal de Mezana. On espère que cela débutera dans les prochains mois.

Pour les collectivités que nous administrons, cela témoigne à la fois de la vision structurante de nos territoires respectifs, mais surtout de la maturité des projets que nous portons et de notre capacité à les engager.

Ils constituent l'essentiel de la consommation des crédits, à savoir 11,5 M€ en 2021, 30 M€ en 2022 et 50 M€ en 2023. L'Etat tablait d'ailleurs sur une consommation de 70 M€, mais chacun fait ce qu'il peut.

A l'exclusion de projets hydrauliques, M. le Conseiller exécutif de l'office hydraulique, portés par l'OEHC la réfection de l'appontement Saint Joseph, dont l'urgence n'était plus à démontrer par ailleurs, je ne trouve nulle trace d'une consommation ou d'une programmation d'opérations structurantes sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Aussi, Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, ma question sera simple et appelle une réponse simple, mais claire et précise.

En l'absence regrettable de Programmation Pluriannuelle d'Investissement pour notre Collectivité, sachant que la dernière remonte à 2017, avec une clause de revoyure l'année qui devait suivre ou deux ans plus tard, ce qui n'est toujours pas le cas, et qui nous prive, et qui ne peut pas être déconnectée

des affaires budgétaires et financières de notre Collectivité, qui nous prive de visibilité sur votre action, pouvez-vous informer notre Assemblée du choix des prochaines opérations structurantes, et notamment routières, où la Collectivité de Corse souhaite solliciter le PTIC et selon le calendrier opérationnel que nous avons accepté ?

J'en profite également pour vous demander quand la PPI transport sera révisée, présentée à notre Assemblée, ayant cru comprendre que cela devrait être au printemps, comme l'hirondelle !

Je vous en remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à u Presidente di u Cunsigliu esecutivu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais vous répondre avec plaisir, d'abord parce que je vous réponds toujours avec plaisir et ensuite parce que vous me donnez l'occasion de revenir sur un dossier sur lequel, je pense, que le Conseil exécutif et la majorité territoriale sont, l'expression est un peu triviale, extrêmement costauds.

Vous qui êtes attaché à la rationalité, à la cohérence et à la vision stratégique et planifiée des investissements, je pense que vous ne pourrez que partager mon constat en disant que dans cette affaire, la Collectivité de Corse est irréprochable, que la méthode qu'elle a préconisée depuis le début du PTIC a été écartée unilatéralement par l'État. Et que ce que nous prévoyions dès 2021, c'est malheureusement réalisé au détriment non seulement de la Collectivité de Corse, mais également des communes, intercommunalités et territoires. Le constat étant d'ailleurs également partagé et quelquefois majoré par la Cour des comptes. Excusez du peu !

Alors très brièvement, parce qu'on on a déjà eu l'occasion de le dire, le PTIC, c'est 500 millions d'euros, ce n'est pas 550 millions d'euros. Vous avez dit, « il y a eu 50 millions d'euros en plus », non ! Le Conseil exécutif, la majorité territoriale, appuyés pour l'occasion par un groupe d'opposition, « Core in fronte », ont réussi à obtenir 50 millions d'euros de prise en charge par l'État, d'une condamnation à 93 millions d'euros consécutive aux errements d'une majorité précédente, avec l'accord et le soutien explicite de l'État, dans le cadre de jugements et de décisions dont je considère qu'en droit comme au plan moral, elles étaient totalement infondées. N'y revenons pas. Mais on a été seuls pour obtenir la prise en charge de l'État, quand il fallait que vous soyez à côté de nous,

vous n'y avez pas été et si on avait compté sur vous, c'est 50 millions d'euros, on ne les aurait pas eus. On les a eus.

Alors il y a eu le vecteur juridique, ça a été le PTIC pour des raisons internes à l'État, mais ça n'a rien à voir avec le PTIC. Ces 50 millions d'euros, il y a 3 contrats de projet qui sont désormais soldés et en cours, pour 62,5 millions d'euros de coût d'opération, 50 millions d'euros PTIC.

Les opérations ont été menées et justifiées avant fin 2023, selon les calendriers prévisionnels prévus entre l'État et la Collectivité de Corse. Ça a servi à des travaux routiers, ça a servi à des achats de véhicules, notamment pour la lutte contre les incendies, et ça a servi à des travaux sur les établissements publics d'enseignement. Donc, ça on l'écarte.

Il reste 500 millions d'euros. 500 millions d'euros, l'État a décidé, remettant en cause unilatéralement la méthode qui avait été validée depuis 2002, qui reposait sur une concertation, certes, à améliorer, mais une concertation à titre principal entre la Collectivité de Corse et l'État, une Collectivité de Corse qui a, je le rappelle, la compétence exclusive en matière d'aménagement stratégique, que ça serait un financement non pas par axe, non pas par thème, non pas dans le cadre d'une programmation définie en commun, mais uniquement par projet, et qu'on irait sur des projets qui seraient répartis entre le bloc communal, intercommunal et la Collectivité de Corse. Ça a été la méthode de l'État.

Nous avons dit que cette méthode allait conduire à des difficultés énormes et nous y sommes aujourd'hui. Les difficultés énormes, quelles sont-elles ? Effectivement, a posteriori, on nous a dit : il y a une clé de répartition, 250 millions d'euros pour les communes et intercommunalités, 250 millions d'euros pour les projets portés en maîtrise d'ouvrage par la Collectivité et ou ses agences et offices. Dont acte.

Moi, j'ai toujours refusé d'opposer les communes, les intercommunalités et la Collectivité de Corse. Prenons la part qui est consacrée aux communes et intercommunalités et vous êtes beaucoup d'entre vous concernés, 250 millions d'euros nous dit-on. L'État a discuté directement avec chaque commune et chaque intercommunalité. Lorsque la Collectivité de Corse a demandé à être associée ou informée à ces discussions, on nous a dit : circulez, il n'y a rien à voir.

Au moment où je parle, je n'ai pas de liste ni des engagements pris avec l'État et avec quelles communes, ni à quelle hauteur, ni dans le cadre de quelle opération.

Vous parliez du port de plaisance de Porto-Vecchio, opération énorme, structurante, etc. Elle a été discutée entre le maire de Porto-Vecchio, qui était à l'époque d'ailleurs conseiller exécutif, et l'État. La Collectivité de Corse n'a jamais été associée, ni de près, ni de loin. Et c'est normal puisque c'était la règle qui avait été voulue, en tout cas, c'est normal du côté de l'État. Le problème, c'est que l'État s'est engagé avec beaucoup de communes et beaucoup d'intercommunalités, et bien au-delà des 250 millions d'euros qu'il a décidé aujourd'hui d'affecter à l'enveloppe dite « projet des communes et intercommunalités ».

Donc les communes se sont engagées, souvent elles se sont engagées quelquefois à hauteur d'un financement, je reprends les termes d'Édouard Philippe, qui devait être un financement à 80 % par l'État, le PTIC, c'est l'annonce qui nous avait été faite. Mais comme on a promis à plus de communes pour plus de projets, qu'on avait de financements disponibles, eh bien, quelquefois on finance à 70, quelquefois on finance à 50, quelquefois même on finance à 40, rarement. Mais ce qui est certain, c'est que, y compris lorsqu'on diminue le taux de financement initialement annoncé par l'État, les maires ou les présidents d'intercos qui se sont engagés, eux, ils n'ont pas, surtout dans le contexte budgétaire global qu'on connaît, la place pour majorer leur part d'autofinancement.

Donc on se retourne vers qui et dans la logique de nos institutions ? Vers la Collectivité de Corse, en disant « vous devez aujourd'hui mettre une part sur des projets ». Je n'en fais pas un problème de principe, mais à la discussion desquels on n'a jamais été associés, les critères n'ont pas été discutés. L'Assemblée de Corse avait pris une délibération pour proposer une méthode. On avait débattu ensemble. La délibération 2021 a été écartée d'un revers de main, au sens propre du terme, par le préfet de l'époque.

Et puis derrière on demande à la Collectivité d'aider. Mais ma difficulté aujourd'hui, qui est la nôtre, c'est que moi, je ne sais pas qui je vais devoir aider, dans quelles proportions, selon quel calendrier.

Vous avez pris l'exemple du plateau scolaire et sportif de Prunelli di Fiumorbu, 40 % d'aide de la Collectivité, soit 7,1 millions d'euros. On a réparti sur 4 exercices budgétaires. Le problème, c'est qu'entre le moment où j'ai pris cette décision qui me paraissait une décision attendue, non seulement par le maire mais également par l'Intercommunalité, le territoire, dans une logique d'équité, y compris avec Ghisonaccia, etc., il est rentré 3 demandes identiques de maires de gauche, de droite, on ne regarde pas la couleur politique, mais qui portent le même type de projet avec le même type de demande mais que moi, je n'ai absolument pas pu prévoir parce que je n'ai pas accès à la liste.

Et donc, vous me disiez en souriant, j'ai dit qu'il faut resituer, d'abord il y a 2 000 témoins, je n'ai jamais dit à Stéphane, « si vous êtes gentil », c'est parce qu'il m'a dit, je suis gentil avec vous, j'aime vous chuchoter à l'oreille des choses ». Il l'a dit devant tout le monde, et j'ai dit, « je vous demande de continuer à être gentil ».

Sur le Diamant, bien sûr qu'on va s'engager comme on a essayé de s'engager sur les autres projets structurants, mais j'ai un vrai problème de prévisibilité. Je sais que les travaux ont commencé, eh oui, mais moi, l'année dernière, je ne savais pas que j'allais avoir 7 millions d'euros à mettre sur les travaux du Diamant. On a eu la discussion il y a 4 mois avec le maire. Il faut le prendre en compte parce que vous ne pouvez pas de votre main gauche venir me dire dans la discussion budgétaire, « vous ne faites rien, vous ne faites pas assez, il n'y a pas de vision stratégique » etc., et puis de la main droite, me reprocher de pas financer au fil de l'eau l'ensemble des projets qui sont légitimement portés par les communes et intercommunalités. Donc on a besoin de porter une méthode qui soit une méthode différente.

Je termine sur le PTIC, pour la part de la Collectivité de Corse, en gros, on a environ 30 millions d'euros de crédits de paiement à mobiliser par an, pour la Collectivité de Corse sur l'enveloppe PTIC. Eh bien, on a pris les orientations qu'on a débattues en Assemblée de Corse. Après, on fait un arbitrage en fonction de la maturité des projets. Je vous prends un exemple : 2022, on a fait 3 contrats de projet ; l'eau brute, on l'a identifiée comme une priorité absolue, on a eu la discussion, et on a dit, « on le met en haut de la pile » On passe, je vous le rappelle, d'un montant moyen d'investissement de 6 millions d'euros à un montant moyen d'investissement de 20 millions d'euros. Donc, on a financé 5 projets qui ont contribué à sécuriser le réseau de la Plaine orientale, 3 opérations, la sécurisation de la ville de Calvi en eau potable et l'optimisation du barrage di E Codole.

Même chose, on a reproduit en 2023 mais toujours dans la même logique d'équité territoriale, cette fois-ci, on est sur 4 projets. Sur les engagements 2023, il y en a 2 qui concernent la sécurisation de la ressource et 2 projets sur la sécurisation des barrages. Vous le savez, il y a Figari et Peri. Donc 2022, domaine de l'eau brute à titre principal. Domaine routier, les opérations qui étaient mûres pour... Oui, pas Peri le vôtre, mais vous n'avez pas de barrage, on ne peut pas financer sans que vous fassiez les demandes ! Le barrage de Figari, c'était une demande qui était forte, qui était urgente.

Sur le domaine routier, ce sont notamment les doublements des créneaux de dépassement, vous le savez, notamment à San Ghjorghju, etc. Donc les opérations qui étaient prêtes et en fonction de la priorisation.

Et puis, une opération patrimoniale qui était la réfection du toit de la caserne génoise à Montlaur qui était attendue depuis longtemps.

Même chose sur la contractualisation 2023. Contrat de projet, l'appontement Saint Joseph, vous le savez, il y a une urgence absolue. L

'eau, je vous l'ai dit et on est à l'enveloppe de 30 millions d'euros qui a été fixée par le préfet.

Je termine. Oui, on va avoir une PPI très rapidement, j'espérais le printemps, on a même discuté, mais je pense que ça sera avant l'été. Je ne pense pas qu'elle puisse se limiter à la PPI routière, je vous le dis, je pense qu'il faut qu'on ait une PPI sur les infrastructures de façon générale, parce que si on fait beaucoup sur les routes et qu'on oublie les ports et les aéroports, on va nous dire « qu'est-ce que vous faites pour les aéroports ». Il y a le numérique aussi, etc. Donc, on aura cette PPI.

Cela étant, on a besoin d'une discussion de fond. Il nous reste quelques dizaines de millions d'euros, vous le savez. Je rappelle que l'identification, la revue de projet sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, on vous a fourni le document, on en a pour 7 ou 800 millions de projets sous maîtrise d'ouvrage Collectivité de Corse, pour lesquels aujourd'hui on n'a pas le financement.

Donc, on a eu une discussion en conférence des présidents, et j'y reviens, sur le nouveau pacte budgétaire fiscal et financier parce que d'abord, on a une urgence de court terme. Je veux dire qu'il y a beaucoup d'opérations qui ont été validées dans le cadre du PTIC et au titre desquelles on a besoin de revoir les plans de financement. Moi, j'ai besoin d'avoir, je le dis, un accès global à ce qui a été prévu par la préfecture, par l'État, où est-ce qu'on est engagés, avec quelle commune, quel projet de territoire, quelle va être la part demandée à la Collectivité de Corse ? Sinon, je ne peux pas construire ma programmation budgétaire que ça soit en complément de subventions, en interventions ou en maîtrise d'ouvrages directe.

Et nous, on aura notre PPI également. On aura cette discussion avec l'État, y compris sur le besoin d'un grand plan qui, à mon avis, doit prendre la suite puisque les objectifs assignés au PEI et au PTIC n'ont pas été atteints. Je pense qu'on doit discuter de ça, qu'on doit en discuter de façon sereine. Il ne faut pas qu'on oppose les communes et les intercommunalités et la Collectivité de Corse. Il faut qu'on définisse des critères, une procédure, une vision pluriannuelle, à mon avis secteur par secteur, avant d'aller projet par projet parce qu'on ne peut pas avoir une vision stratégique projet par projet. Ça, c'est l'objet du travail qu'on doit avoir à faire. On a cet après-midi des rapports sur la DCT, des rapports sur le retard par rapport à un certain nombre de dispositifs où on n'a pas eu à mon avis,

à notre avis, la juste dotation à laquelle la Collectivité de Corse avait droit. C'est ce que j'appelle la mise à niveau avant de rentrer dans la discussion.

Et, avec la commission des finances notamment, comme je vous l'ai proposé, il faut qu'on ait cette discussion sur le fond avec des instruments qui nous font défaut. Et ça, je prends ma part, on ne peut pas continuer comme ça, il faut que vous ayez une vision globale, y compris débattue, ça ne sera pas la présentation par le Conseil exécutif d'une décision de programmation pluriannuelle d'investissement, ça sera un document programmatique, discuté avec la commission des finances et ensuite débattu et éventuellement travaillé par l'Assemblée de Corse pour ensuite avoir ce cadre-là. Et puis derrière, il faut qu'on ait la discussion avec l'État pour pouvoir sécuriser les financements parce qu'en l'état, nous sommes loin du compte.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/023 posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte » : Aiutu à un agricultori dopu à a timpesta Ciaran : À chì ne simu ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò cunsiglièru in carica di u sviluppu di l'agricultura,

“I boia si liani pà i corra, l'omini pà a parolla”

U 2 di nuvembri di u 2023, a Corsica cunniscia un novu fenomenu climaticu mediterraniu è distruttori chjamatu “Ciaran”.

S'hè supratuttu cuncintratu nant'à a costa di u Punenti di a Corsica, incù precipitazioni misurati di 300 millilitri à u metru quadru. Stu ghjornu u fiumu Portu hà avutu una piena di 5,80 metra.

Parechji splutazioni agriculi sò stati tocchi è una particularmenti hà persu tuttu i so infrastrutturi.

Subitu, subito hè stata missa in piazza un oparata paisana è sulidaria pà aiutà à a ricustruzioni.

In stu cuntestu di mossa pupulari, s'hè prisintatu u Prisidenti di l'Asicutivu par custattà tutti i danni, assicurendu l'allivatori di u so sustegnu par via di l'ODARC è dindu “*qu'il faut l'accompagner à la reconstruction dans les plus brefs délais*”.

In stu casu quì, l'aiutu aspittatu cuncernighja a ricustruzioni di a strada, di i sarrendi è di i purcili chì sò stati strutti.

Da tandu, 6 mesi sò passati è à chì ne simu ? À nudda. Cuntatti sò stati presi incù i vosci servizii è i rispunsivuli par ramintà sta parolla data. Quì dinò emu intesu monda prumessi, i parolli sò beddi è boni ma ùn valini l'atti.

Aghjustaremu chì st'allivatori, stimatu pà u so travaddu, u so cori è a so vulintà, mai ùn hà sviatu di u so parcursu prufissiunali, pruvendu incù stintu à metta i so tarri di famidda in cultura è à mantena u so castagnetu.

A sapeti, par no, l'agricultura devi essa u fundamentu economicu di a Corsica di dumani. Stu mudellu di sucità, ùn pò dunque metta da cantu quiddi chì à l'usu paisanu volini campà è travaddà in tarra soia, fora di i logichi di dipendenza è di l'assistanatu.

Oghji, par st'agricultori, ùn vulemu chì l'affari longhi diventini sarpi.

Vi dumandemu dunqua :

A parolla data vali sempri o nò ? È si rispundetevi chì sì, quandu hè chì sarà tinuta ? Postu chì in stu casu, u paisanu toccu hè à caternu. Spiremu chì prestu ci sarà una riunione trà l'agricultori prisenti quì, è i vostri servizii.

Vi ringraziu pà u vosciu ascoltu.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

A parolla à u presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Cara Marie Claude, vi ringraziu pà issa dumanda. M'eti avvezzu à più di rispettu cù i vostri dumandi à bocca. Ùn pensu micca d'essa un omu senza parolla, soprattuttu quand'ellu s'agisci di una disgrazia chì concerna un agricoltori.

Cù u Presidenti di l'esecutivu, emu chjamatu in persona l'agricoltori in quistioni. Aghju presu ingaghjamenti. Oghji a prublematica, a ricustruzioni d'una pista è di a splutazione d'issu agricoltori vi permettini di traparlà. Hè vera, sei mesi sò passati.

L'ingaghjamentu di i soldi publichi ùn si faci micca cusì...

Du 1^{er} au 5 novembre 2023, la Corse-du-Sud ainsi que la Plaine orientale ont été durement touchées par des intempéries dont l'ampleur et l'intensité ont engendré inondations et coulées de boue générant d'importants dégâts sur l'ensemble de l'île.

Si l'ensemble de la population insulaire a été impacté par cet épisode climatique, les exploitants agricoles ont été au premier rang des victimes. En effet, bon nombre d'entre eux ont vu leur outil de travail endommagé par cette catastrophe climatique : clôtures arrachées, pistes d'accès noyées et détruites, systèmes d'irrigation emportés, arbres fruitiers déracinés, ovins emportés sur le Taravo.

Au lendemain de ces événements, l'ODARC a mis en place un recensement dans les meilleurs délais des exploitations concernées. En effet, au-delà de l'indemnisation des pertes de revenu que ces événements climatiques provoquent et qui relève du dispositif « calamités agricoles » mis en œuvre par les services de l'Etat, la Collectivité de Corse a mis en place un dispositif de soutien à ces agriculteurs. Ce dispositif portait sur la reconstruction de leur outil de production dès lors qu'il s'agissait d'investissements non-couverts par leur police d'assurance et notamment, la reconstruction de clôtures à hauteur de 80 % de subvention.

Concernant l'exploitation agricole que vous mettez en avant dans votre question, celle-ci a également bénéficié d'une aide exceptionnelle dite « de minimis » basée sur le règlement (UE) 2019/316 de la commission du 21 février 2019 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et permettant d'octroyer 20 000 € maximum d'aide par exploitation sur une période de trois années. Cette aide exceptionnelle a permis de couvrir plus de 18 300 € des pertes de production subies par cet exploitant.

Par ailleurs, comme vous le précisez, cette exploitation a également subi des dégâts importants au niveau d'une piste. Cependant, compte-tenu des contraintes réglementaires liées à la maîtrise du foncier et au regard du coût estimé par l'exploitant pour la réfection de cette piste, à savoir plus de 90 000 €, le financement de ces travaux n'a pas pu encore aboutir.

Sans avis technique et autorisation des services de l'Etat, DRAF, DREAL, nous ne pouvons engager cet argent.

En effet, il n'existe pas de dispositif réglementaire permettant d'intervenir sur du foncier non maîtrisé et encore moins à 100 %. De ce fait, j'ai sollicité les forestiers sapeurs de la Collectivité qui pourront ainsi intervenir et refaire la piste de cette exploitation si les discussions n'aboutissent pas avec l'Etat.

Com'è a pudeti veda, circhemu suluzioni ma miraculi ùn si ni pò micca fà. Allora, iè, a vi dicu, circaremu di fà una riunioni in a simana o quill'altra cù l'agricultori, i sirvizii di u Statu è l'ODARC, pà truvà una suluzioni à issa problematica.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/015 posée par M. Georges MELA au nom du groupe « Un Soffiu Novu/Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **Problématique de la circulation à Olmeto**

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

Je pense que c'est une intervention qui aurait pu être aussi bien faite par notre collègue Chantal Pedinielli que par Santa Duval, compte tenu du lieu d'abord où elle se situe. Et puis, il s'agit au bout du compte que d'une prise en charge de dépenses de fonctionnement.

Je voudrais quand même préciser que passer par une question orale pour une dépense aussi infime, avec une prise en charge qui avait déjà eu lieu par la Collectivité territoriale, me semble encombrer de façon importante l'ensemble de nos travaux puisque nous sommes là déjà en réunion depuis 9 h 30 et je pense que ce sont des choses qui à l'avenir pourraient se régler de façon épistolaire.

Je sais que le maire de la commune d'Olmeto a alerté l'exécutif ou le président de région là-dessus. Il attend toujours une réponse. C'est pour ça que je me permets de la formaliser. Mais avouez quand même, compte tenu de ce qui va suivre au niveau de l'exposé, que cela est un petit peu difficile à mettre en œuvre, surtout compte tenu du montant que je viens de préciser.

Chacun connaît les problèmes de la traverse d'Olmeto qui reste le point noir de la RT 40 avec depuis des années, un alternat avec des feux pour générer le flux de véhicules.

Nous avons regretté, les uns et les autres à plusieurs reprises, que la déviation n'ait pas fait partie du PPI transport de 2017, le document ne l'ayant pas intégré dans son prévisionnel pour se contenter de l'évoquer dans un rapport qui nous avait été présenté il y a déjà quelques temps.

Depuis, nous savons et vous nous avez fait savoir que des études ont été engagées et nous en attendons encore la publication au niveau des résultats.

Vous savez, comme nous, que la commune est contrainte d'employer par ses propres moyens, notamment en personnels, pour organiser et faciliter durant chaque période estivale, la fluidité du trafic sur la portion de route territoriale n° 40 traversant l'agglomération d'Olmeto.

Entre 2015 et 2022, la Collectivité de Corse a consenti à allouer à la commune d'Olmeto, dans le cadre de deux conventions biennales et d'une quadriennale, une dotation permettant la prise en charge intégrale des dépenses dans la limite de 35 000 € TTC annuels. La circulation de véhicules qui a été mesurée dans cette portion a été évaluée à 7 600 moyens journaliers annuels.

Au-delà de l'aspect que revêt ce lieu, nous savons que depuis 2022, malgré les demandes de la commune, la Collectivité de Corse n'a pas renouvelé cette prise en charge. Nous avons cru comprendre que l'arrêt prématuré de l'expérimentation du rétablissement du double sens à l'initiative de la commune puisse en être le motif. Cette interruption prématurée de l'expérimentation réalisée par la Collectivité de Corse entre le 13 et le 22 février 2023, ne constitue en rien une entrave à la procédure d'élaboration du projet de déviation, mais représente au contraire un résultat formel.

La densité du trafic actuel ne permet pas d'assurer la sécurité des riverains au cœur de la traversée d'Olmeto, quels que soient les aménagements de voirie envisagés, seule une déviation permettrait de résorber l'encombrement routier que connaît cette portion de route territoriale.

Il y a un cliché qui permet de montrer les difficultés de cette traverse, y compris avec l'alternat par feux puisqu'il y a au milieu de cette traverse, une pénétrante qui vient et qui longe le marché et l'hôtel de ville et les véhicules qui en sortent ne savent s'ils doivent rentrer à gauche, s'ils doivent passer sur la droite compte tenu des indications qui n'y figurent pas.

Aussi, Monsieur le Président, nous vous demandons quel avenir envisagez-vous pour la prise en charge de cette dépense actuelle annuelle indispensable pour limiter l'encombrement que rencontre cette RT 40 au niveau de la traverse d'Olmeto en période estivale, même si on peut déjà envisager la réponse qui sera la vôtre, et je ne doute pas qu'elle soit pleine de bon sens puisqu'une initiative a déjà été prise en ce sens et personne ne comprendrait pourquoi elle ne serait pas perpétuée ou continuée.

M. Hyacinthe VANNI

La parole est au Président du conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous regrettiez d'avoir eu à poser cette question, mais pour quelqu'un qui regrette de poser la question, vous l'avez posée avec talent et entrain. Je vais essayer de vous répondre sur le même ton.

Moi, je prends ma part quand les choses ne vont pas. Après, quand les choses vont de la part de la Collectivité de Corse, il faut aussi à mon avis le reconnaître.

Je pense que si on resitue cette affaire de la déviation d'Olmeto dans sa perspective historique que vous êtes plusieurs ici à connaître bien mieux que moi, je pense que celles et ceux qui, à bon droit, sont exaspérés et nous en faisons toutes et tous partie à un moment ou à un autre de l'année, d'avoir à attendre au feu rouge, vont mieux comprendre pourquoi je considère que nous ne sommes pas reprochables et que nous essayons de contribuer du mieux que nous pouvons à mettre en place une ou des solutions satisfaisantes.

Alors rapidement, puisque vous m'en donnez l'occasion et bien sûr avec toute l'amitié que j'ai pour vous et pour le maire d'Olmeto dont je connais l'engagement au service de sa commune, d'abord, la déviation d'Olmeto, d'après les services, les premières traces, c'est en 1997. Vrai ? On en parle depuis 1997. Il y a eu de nombreuses solutions envisagées, à chaque fois écartées car trop coûteuses ou trop difficiles techniquement.

Si on vient plus près de nous, en 2011, le schéma directeur des routes territoriales de Corse préconise une déviation avec un coût cible des aménagements de 10 millions d'euros. Il s'agit d'aménager la voie nouvelle, de raccorder la route territoriale à l'ex-route départementale 257 au nord d'Olmeto, avec un itinéraire bis, 10 millions d'euros. Contournement envisagé, opposition notamment des propriétaires agricoles, oliverais traversées par le projet. On renonce à ce projet alors qu'il est faisable techniquement, juridiquement à l'époque et budgétairement.

En 2013, une nouvelle phase de concertation, ce n'est pas la majorité territoriale nationaliste, et à l'époque, je dirais, les intérêts du Valinco, y compris au niveau du conseil exécutif, sont représentés directement, si tant est qu'on doive aborder les fonctions, et je ne pense pas que ça ait été le cas de personne avant, on n'aborde pas les fonctions en fonction de son village ou de sa région, mais on ne peut pas soupçonner celles et ceux qui étaient au conseil exécutif à l'époque de ne pas avoir eu un intérêt majeur pour la déviation d'Olmeto.

On envisage un deuxième itinéraire avec deux variantes, 16 millions d'euros au lieu de 10. Les budgets sont là, les 2 propositions sont rejetées, notamment par la population et on abandonne le projet de déviation qui est réalisable à ce moment-là, techniquement, juridiquement et budgétairement.

Lorsque nous arrivons, nous engageons des études et nous étudions 2 nouvelles variantes en 2019. Les 2 nouvelles variantes pour une longueur de 3,07 km et de 3,56 ont un coût respectif de 70 à 85 millions d'euros et de 60 à 70 millions d'euros.

Première remarque. Ça devient totalement impossible budgétairement dans le cadre qui est le nôtre parce qu'il n'y a pas que la déviation d'Olmeto, il y a Sainte-Lucie de Porto-Vecchio et puis il y a tout l'état du réseau routier, il y a les ports, il y a les aéroports.

Deuxième élément. Ce n'est plus possible budgétairement, ce n'est plus possible juridiquement, notamment au titre l'article 411-2 du code de l'environnement et de la jurisprudence du Conseil d'État, confirmée de façon constante par tous les juges du fond, avec des exigences environnementales beaucoup plus fortes qui imposent pour qu'une nouvelle route soit créée, que l'autorité maître d'ouvrage démontre de façon précise et opérationnelle et sur un laps de temps long, que le triptyque éviter/réduire/compenser a été mis en œuvre. Autrement dit, il faut faire la démonstration positive, argumentée, technique que l'état actuel du réseau ne permet pas, pendant une durée annuelle, d'assurer la gestion des flux. Si vous ne faites pas ça, l'opération que vous lancez est soumise non seulement à un risque, mais à la certitude d'annulation dès lors qu'il y a un tiers qui fait un recours.

Cela veut dire concrètement que si on ne fait pas ça, n'importe quel tiers, et vous allez forcément en trouver un dans un projet de cette envergure, ne serait-ce qu'un propriétaire de la parcelle concernée, il attaque, vous perdez et quelquefois vous perdez 5, 6 ans après, y compris quand on voit, j'ai la jurisprudence sous les yeux, c'est le conseil départemental de Dordogne, si ma mémoire est bonne, qui a été condamné avec des astreintes considérables alors que les travaux avaient été engagés et que le coût de démolition est estimé à 40 millions d'euros. Donc, ils vont payer 40 millions d'euros plus les astreintes tant qu'ils ne font pas. Donc vous voyez dans quelle situation on est.

Le troisième élément, je voudrais vous dire, ce n'était pas nous. A l'époque que dit la commune d'Olméto, elle dit « on est prêts à supprimer l'alternat, c'est-à-dire le feu rouge, si on réalise des places de parking ». Il y a une convention qui est signée en 2008 à la suite d'une délibération de l'ex-collectivité de Corse qui prévoit la réalisation de 3 parkings pour un montant de 2,850 millions hors taxes. Donc, l'engagement conventionnel qui est pris avec la commune, c'est « on fait les 3 parkings et dès lors que les 3 parkings sont faits, on peut retirer le stationnement sur la route qui traverse Olméto pour retourner à une double circulation ».

Donc le premier des parkings, il est réalisé avant notre arrivée aux responsabilités. Les 2 autres vont être faits ensuite. On va rajouter 2 autres parkings, notamment le parking dit « de la salle des fêtes ». Il n'est pas encore inauguré, on a vu un article où le maire se félicitait, la population aussi, il y a le parvis, ça fait une place, etc. Coût quand même de 1,8 million d'euros pour 39 places supplémentaires.

Autrement dit, on a réalisé 5 parkings pour 136 places supplémentaires contre 30 places de stationnement à supprimer dans la traverse. Donc en l'état de cet accord, et d'ailleurs le maire l'écrivait en 2021, il m'écrivait en disant « seule la réalisation et la dernière phase du parking dit « de la poste » est susceptible d'apporter une solution décisive permettant d'envisager la suppression de l'alternat actuel et le rétablissement du double sens de circulation sur ce tronçon ». Donc en l'état de la réalisation, on supprime le feu rouge. Là, normalement, on doit ouvrir une période d'une année qui doit nous permettre de démontrer qu'on ne peut pas gérer et qu'on peut aller.

Parallèlement, on a engagé les études avec EGIS etc., pour réfléchir à engager le projet de déviation. Reste après à trouver les financements, etc., mais on a engagé en temps masqué. Donc, on doit faire l'année pleine.

Le problème, c'est que le maire, vous le savez, 8 jours après la suppression du feu, m'appelle, d'ailleurs il était lui-même en vacances, je crois que c'était l'hiver, et dit « regardez, pour moi, c'est trop dangereux. Il y a les poids

lourds qui passent, il y a des gosses, etc., je prends mon pouvoir de police, je supprime la double circulation ».

Donc, je comprends la position, je la comprends et je le lui ai dit. Mais la réalité, si on restitue sans remonter aux calendes grecques, c'est qu'on avait un accord en 2007 de dire « on fait 3 parkings, on supprime l'alternat ». Nous, on en a fait 3+1, on l'a fait, on devait mettre en place et on ne l'a pas fait. Aujourd'hui, on est en difficulté par rapport à ça.

Donc, il va falloir qu'on revoie, y compris avec les services de l'État, etc., toujours la même chose, pour essayer de voir si en l'état on peut considérer qu'on a un dossier suffisant sans fragiliser juridiquement.

Dernier mot. On avait mis la convention, il y a le feu rouge. Le feu rouge, c'est pour la régulation. On l'a prise en charge, on a prolongé. Je ne vous le cache pas, puisque vous voulez savoir l'arrière-plan, vous pensez bien que ce n'est pas moi qui vais embêter la commune d'Olmeto pour un coût annuel de 35 000 €.

Il y a eu certainement une irritation, y compris dans les services qui se sont sentis désavoués dans la mesure où ils avaient travaillé longuement à la construction de cet ensemble-là. Et moi, dès que le maire nous a avertis, quelles que soient les circonstances que j'ai exposées aujourd'hui en faisant la part des choses, je pense que tout le monde est dans son rôle, nous, s'il faut prendre en charge et on les prendra en charge bien évidemment, par contre ça laisse entier le problème que je vous ai dit, le risque juridique et surtout comment on fait, comment on fait ?

Je vous rappelle que pour Santa-Lucia di Portivechju, on vient d'avoir une demande supplémentaire du conservatoire sur les espaces naturels, sur des mesures de compensation, etc. Donc, on est confrontés à des contraintes juridiques extrêmement fortes et puis on aura aussi la discussion budgétaire nécessaire.

C'est pour cela que je vous dis qu'il faut qu'on ait une programmation, il faut qu'on ait aussi une discussion avec l'État, c'est pour ça qu'à mon avis, notre PPI, elle ne peut pas être seulement sur les routes. Demain, sur une enveloppe de 250 millions d'euros, si vous mettez 80 millions d'euros pour Olmeto, c'est normal qu'on mette 80 millions d'euros peut-être à Olmeto pour une déviation par rapport à la réalité du flux, mais tous les autres ? Tous ceux qu'on ne pourrait pas, qu'est-ce qu'on va leur dire ? C'est pour ça qu'il faut qu'on ait une discussion stratégique partagée, y compris avec l'État.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/024 posée par Mme Véronique PIETRI, au nom du groupe « Core in Fronte » : **I Soldi Corsi : À chi ne simu oramai ?**

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Susciter la création puis la circulation, dans l'économie réelle de notre pays, d'une monnaie spécifique corse participe d'un encouragement à disposer, au cœur du système imposé, d'une monnaie complémentaire.

De nombreux exemples européens attestent de la pertinence d'une telle initiative, même si le système refuse par ses principes de l'incorporer dans la redistribution des richesses.

Prenons pour illustrer l'argument, la mise en place au Pays basque, de l'Eusko qui, depuis 2013, favorise autant l'économie du territoire que sa culture et sa langue.

À l'évidence, les monnaies dites locales sont un outil concret d'économie sociale et solidaire. Elles contribuent à valoriser les circuits courts et l'échange régional.

La Corse devrait bénéficier aujourd'hui de sa propre monnaie. Cette possibilité est d'ailleurs, inscrite dans le Plan d'Aménagement de Développement Durable pour la Corse acté en octobre 2015.

À cette même époque, l'ADEC lance un appel à projet. C'est celui de l'association "Corsica Prumuzione" qui est retenu. Des esquisses de billets ont même été présentées en 2016, représentant des figures et emblèmes de notre histoire. Puis, l'association était passée par la suite à une tentative d'expérimentation dématérialisée, à l'instar du Sardex en Sardaigne. Cela sans succès.

En 2019, une autre initiative de monnaie locale virtuelle est annoncée par "Move.Corsica", avec pour objectif d'officialiser une monnaie locale de la Corse.

Actuellement le constat met en évidence que ces initiatives n'ont pas eu les effets escomptés. Elles posent la question du rôle et du soutien de nos institutions à leur égard.

On peut certes toujours argumenter comme il a été précisé il y a quelques années que “*les conditions de sécurité techniques et juridiques et économiques n'ont malheureusement pas pu être réunies*”, mais cela pose avec acuité l'interrogation de l'alternative politique prétendument mise en place depuis 2015, qui, quelles que soient les composantes de sa majorité, n'ont pas la détermination d'actions novatrices au rang des comportements attendus.

En 2016, la création d'une monnaie locale était un projet phare des nationalistes nouvellement au pouvoir.

8 ans après, celui-ci n'est toujours pas effectif.

Nous vous demandons donc, aujourd'hui, quelle est votre appréciation du rôle et de la place d'une monnaie locale dans l'économie de notre pays au-delà de son rôle hautement symbolique ?

Si cette initiative est, pour vous, toujours d'actualité, quelles mesures envisagez-vous de prendre pour que I Soldi Corsi soient enfin une réalité, dans le développement économique et social durable de la Corse ?

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. A parolla à l'esecutivu.

M. Alex VINCIGUERRA

Madame la Conseillère, merci pour votre question.

La possibilité de déployer des Monnaies Locales Complémentaires en Corse a été abordée par le PADDUC dans sa première rédaction de 2015 et dans la SRDE2I dans sa première version de 2016.

A cette époque, des initiatives de création de monnaies locales sous forme physique ou numérique avaient été évoquées et étudiées. Néanmoins, ces projets n'ont pas suscité d'engouement auprès des chefs d'entreprise, à la différence des exemples du Sardex et de l'Eusko qui ont été cités dans votre question et qui ont en commun de ne pas être des initiatives publiques.

Après une première tentative infructueuse de lancer une action sur le sujet, malgré une communication très active, l'ADEC s'était engagée à relancer la réflexion après le vote d'une délibération sur le financement des entreprises en 2019.

Cette action devait avoir lieu au début de l'année 2020. Or la crise COVID, survenue à ce moment, a amené l'ADEC à revoir ses priorités et à concentrer ses financements sur les projets de soutien aux entreprises insulaires fortement impactées par la crise.

Ce contexte n'a pas semblé favorable au déploiement d'une expérience sur les monnaies locales. En effet, ces dispositifs sont basés sur la confiance que se portent mutuellement les acteurs d'un système économique ; or la confiance est la première chose qui disparaît lorsque survient une crise.

Au moment de la révision du SRDE2I en 2022, et de la très large concertation qui a précédé, plus de 500 acteurs économiques qui y ont participé, nous avons constaté le peu d'attente des acteurs économiques de l'île concernant cet outil, et nous sommes soucieux de concentrer nos moyens sur les sujets susceptibles d'avoir le plus d'impact, à ce moment-là, nous n'avons pas jugé opportun de remettre les monnaies locales parmi les priorités de notre action.

Comme vous le savez, la création d'une monnaie locale ne confère aucun pouvoir monétaire à notre Collectivité, d'autant plus que ces monnaies locales, dans leurs organisations, sont essentiellement des réseaux associatifs d'adhérents qui la font fonctionner.

Néanmoins, nous continuons à penser que les monnaies locales favorisent l'échange, et donc, le commerce au sein de notre île, et si après un appel à manifestation d'intérêt, que nous lancerons, un groupement d'entreprises corses nous soumettait un projet solide, nous l'accompagnerions avec enthousiasme, car nous y verrions une manifestation du dynamisme de notre tissu économique qui, en Corse comme ailleurs, ne réagit pas seulement aux impulsions de la puissance publique, mais sait également se mobiliser à partir de ses propres initiatives.

C'est d'ailleurs le sens premier des monnaies locales : substituer l'initiative des acteurs locaux aux pouvoirs de régulation de ce que vous nommez vous-même « le système ».

En Corse, nous pensons que le seul système qu'incarne la Collectivité est une stratégie centrée sur la production locale pour rendre la Corse autonome.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Question n° 2024/O1/016 posée par M. Pierre GUIDONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : **État des routes en Balagne et respect des engagements votés en Assemblée.**

M. Pierre GUIDONI

Merci, Président.

Monsieur le Président de l'exécutif,

J'ai été conseiller général entre 2008 et 2014 du canton de Calenzana, et croyez-moi, la gestion du réseau routier faisait partie de mon quotidien. Avec le regretté Jean Guglielmacci, nous avons une proximité avec les services départementaux qui faisaient qu'on alertait sur les besoins, générant des renforts en mesure d'assumer les urgences qu'il y avait à gérer.

Six années après la fusion et la création de la Collectivité unique, le constat d'échec est palpable sur ce point. J'en veux pour preuve l'état des routes en Balagne, où, sur le périmètre des deux intercommunalités, il y a 500 kilomètres de linéaire routier.

Si l'effectif du personnel à L'Ile Rousse est tout juste admissible, il en va différemment à Calvi où l'antenne fonctionne avec seulement 4 agents au lieu de 10 prévus. Conformément à la norme d'un agent pour environ 15 kilomètres, comme c'est le cas dans d'autres subdivisions, il manque entre 16 et 18 agents en Balagne. Dans toute la région de Galéria, une seule personne est affectée alors qu'il devrait y en avoir au moins deux pour garantir des conditions de travail sécurisées. Il est clair que le service souffre d'un déficit en personnel sur ce secteur, et cela sans compter l'absence de secrétariat.

Il n'y a qu'à voir l'état des routes et des fossés qui ne sont pas entretenus, avec des trous et des affaissements de chaussées.

Sur la nationale à Lumio, ça fait 18 mois qu'il y a un affaissement, pourtant signalé.

Sur la RD81 qui permet d'accéder à Bonifatu, les racines d'arbres soulèvent la voie, très dangereux pour les deux roues.

La liaison Calvi-Galeria est quasiment fermée avec de la végétation qui empiète sur le goudron de chaque côté de la route, et lorsqu'il pleut, la chaussée n'est plus praticable de façon sécurisée avec un risque d'aquaplaning élevé.

A ce jour, la maintenance des routes en Balagne, plus précisément dans la région calvaie, pose un défi insurmontable malgré les efforts louables du personnel. La taille conséquente du réseau routier rend impossible une intervention efficace de la part d'un nombre limité d'agents. Cette difficulté est particulièrement prégnante sur les voies départementales, avec les implications que cela comporte en termes de sécurité et d'accessibilité.

Au-delà de l'entretien, il y a les investissements structurants sur la RT 30 qui dessert un territoire fréquenté, la Balagne étant une région dont l'attractivité et l'affluence sont importantes en période estivale. Et si l'on regarde les opérations prévues dans le PPI de 2017, on voit bien qu'hormis les trois « tourne à gauche », ni le contournement de L'Ile Rousse, ni le giratoire de Palasca, ni la traverse de Lumio n'ont été engagés. Peut-être que ces opérations ne sont plus à l'ordre du jour, que la direction des routes a d'autres solutions à proposer, mais encore faut-il le savoir, les élus locaux sont laissés en déshérence. On est à mille lieux de la politique de proximité des départements que nous sommes nombreux à regretter. L'état de nos routes en est le symbole...

Donc il faut revoir les engagements de la Collectivité s'ils sont à corriger, ça passe par l'actualisation du schéma directeur des routes, et bien sûr les tenir, lorsque ceux-ci sont votés, le plus souvent avec un prévisionnel et un calendrier de réalisation. Siégeant à l'association des maires de Haute-Corse, je ne compte plus les maires qui attendent et espèrent que des engagements, travaux, arrêtés attributifs soient honorés.

Je ne vous prendrai qu'un exemple, celui de notre collègue Marie-Thérèse Mariotti. Depuis 2015, la commune de Taglio-Isolaccio alerte la CdC sur l'extrême dangerosité du croisement de la RD 10 et la RD 30 et sur l'urgence à aménager ce carrefour. En juillet 2019, soit près de 4 ans après, l'Assemblée de Corse approuvait le projet d'aménagement du carrefour. Il a fallu attendre septembre 2021 pour que soit pris l'arrêté déclarant le projet d'utilité publique et depuis qu'une réunion de travail se soit tenue l'an dernier, la commune n'a plus eu aucune nouvelle, soit 10 ans d'échanges et de procédures sans résultat concret... Ce qui n'est pas convenable dans le paysage institutionnel actuel où la Collectivité est désormais le seul interlocuteur local des communes et concentre bon nombre de compétences, dont le réseau routier.

Je vous remercie pour votre écoute et pour vos réponses.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. La parole est au président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci, Monsieur le Conseiller territorial.

Cher Pierre, quelque chose qu'on ne pourra pas vous reprocher, c'est de ne pas avoir les bonnes informations. Donc, je pense que vous avez, et je le sais d'ailleurs, l'occasion d'échanger directement avec de nombreux agents, malgré mes consignes, aux conseillers de la majorité territoriale qui me sollicitent souvent et directement pour le même type de difficulté et qui appellent mon attention sur les carences, les besoins qu'ils relaient, c'est normal et je les comprends. Mais c'est vrai que nous essayons de mettre en place une façon de procéder qui veut qu'il n'y ait pas d'intervention directe, notamment des élus de l'Assemblée, qu'ils soient la majorité ou l'opposition, dans les circuits de décisions administratifs. C'est quelque chose d'important, mais ça ne peut fonctionner que si l'administration elle-même est efficace, parce que sinon, ça crée une insatisfaction.

Sur le principe, je comprends tout à fait, et les interpellations publiques comme celle de votre question orale, et les doléances que me font régulièrement remonter les élus, notamment de Balagne, puisqu'on parle de Balagne, à titre principal, pas que, que me font remonter les élus de la majorité territoriale notamment sur l'état du réseau routier.

Pour répondre très directement, il y a la question des ressources humaines et il y a la question des interventions, de leur financement, de leur programmation.

Les ressources humaines, là comme ailleurs, nous sommes en carence structurelle lourde, vous l'avez dit. Je pense que vous avez discuté directement, y compris avec les responsables sur place. On a un besoin évalué par les services de 16 agents supplémentaires, ça vaut en Balagne comme dans beaucoup d'autres régions. Ça vaut dans le service des routes, comme ça vaut dans le service des Forsap ou d'autres services opérationnels, et ça vaut également notamment dans les secteurs en tension, je pense par exemple dans le domaine de l'action sociale. Ce n'est pas seulement pour les catégories C, c'est pour les catégories B, les catégories A.

Je vous rappelle également que vous n'avez pas eu de mots assez durs du côté de l'opposition pour pointer l'augmentation des dépenses salariales

notamment, alors que l'augmentation des dépenses salariales est due uniquement au GVT, premièrement.

Deuxièmement, à la répercussion de décisions nationales et à l'effet mécanique du régime indemnitaire. D'ailleurs, écoutant les autres débats budgétaires, je me disais que Xavier Lacombe qui n'est plus là, enfin il n'est plus là, il est là, il n'est plus présent, qui n'avait pas de mots assez durs pour critiquer nos 3 % et qui avec la magnificence qu'on lui connaît, expliquait que 12,5 % de 0,12 à la CAPA, c'est moins que 3 % à la Collectivité de Corse, il faudra le talent de Jean-Martin Mondoloni, prof de maths, pour me convaincre !

Je reviens sur la question. On est effectivement en déficit de personnels. Il y a également, au-delà du déficit de personnels, une vraie question sur la productivité, débat que nous avons et que nous allons continuer à avoir, avec l'encadrement supérieur, avec l'encadrement et avec l'ensemble des agents. Il y a des endroits où ça va très bien et il y a des endroits où ça va mal et quelquefois très mal.

Il faut retrouver des marges. On a besoin d'un référentiel en organisation parce que la planification stratégique pour les investissements, ça vaut aussi la planification stratégique pour les recrutements. Donc on a besoin de savoir, DGA par DGA, secteur par secteur, ce qu'est l'état des effectifs, ça on le sait, ce qu'est l'état des besoins et on aura besoin de prioriser nécessairement. Ce premier point est un point qui nous préoccupe au premier chef.

Deuxièmement, sur l'état du réseau, qu'il s'agisse de maintenance ou d'investissement structurant. D'abord, dire que c'est vrai que parmi les avantages incontestables de l'ancien conseil départemental, il y avait le fait que l' élu départemental, cantonal était un élu de proximité et que notamment, il y avait dans ses prérogatives directes, au premier chef les routes et donc, une capacité aussi, je dirais, à la fois à constater et à faire remonter en direct, y compris d'ailleurs en application d'une pratique administrative qui, sur le principe, ne doit pas être. Normalement, c'est à l'exécutif, quel que soit l'instance, à avoir un contact direct avec les services. Mais ça, ça marchait.

Donc, ça n'existe plus et on ne l'a pas remplacé de façon satisfaisante. Oui, il faut qu'on réfléchisse. Ça fait partie à mon avis du travail qui est devant nous.

Après, on idéalise toujours, peut-être qu'un jour, quand je ne serai plus là, vous direz « oh, c'était bien quand il y avait Gilles » ! On idéalise toujours le passé. Au conseil départemental, il y avait aussi, y compris dans votre région, des zones entières qui se sont considérées oubliées, y compris pendant des décennies. C'était vrai. Ça montre que même quand il y avait un conseil départemental de

proximité, selon la façon dont les choses fonctionnaient ou ne fonctionnaient pas, on n'arrivait pas à avoir.

Vous savez que, y compris dans le sud, on engage des travaux qui sont attendus depuis des décennies, on le fait sur des réseaux ex-départementaux et pour prendre l'exemple de la Balagne ou un peu au-delà, du Ghjunsani, la liaison entre le Ghjunsani, le col de Battaglia et Speluncatu, elle a été considérée comme un rattrapage historique qui était attendu avec en arrière-plan, c'est vrai, on revient à la discussion, je vais faire vite, aux ratios, peut-être que si on fait un ratio euro par habitant, il y a clairement un surinvestissement dans le Ghjunsani par rapport au reste de la Balagne.

Mais notre politique, celle du Conseil exécutif, et je ne pense pas que sur le fond vous soyez en désaccord, c'est de dire « on ne peut pas s'arrêter à des ratios purement financiers ». Quand on a des régions qui ont été oubliées pendant des décennies et dans lesquelles on fait converger nos dispositifs pour réinstaller la vie, il faut aussi qu'à un moment donné, on mette un réseau routier qui permette d'aller à l'école, qui permette de faire des tournées, qui permettent d'avoir des services publics et qui permettent d'installer des médecins, etc. Donc ça, on l'a fait.

Je termine en disant, sur la Balagne, tous les points que vous avez évoqués sont parfaitement identifiés. Je vous rappelle quand même, vous ne l'avez pas dit, mais je pense simplement que vous l'avez oublié, mais je sais que vous l'avez en tête, qu'on a effectué des travaux importants cette année, par exemple pour près de 2,5 millions d'euros avec du revêtement de chaussée à Palasca, revêtement de chaussée à Belgodère, revêtement de chaussée à Calenzana, revêtement de chaussée à Montegrosso, revêtement de chaussée à Santa Reparata et à Monticello, à Curbaghja, à l'Isula et à u Spuncatu.

Par ailleurs, par exemple, on a passé en commission permanente le déclassement de l'ancienne déviation de l'Ile Rousse, ce qui va permettre aussi, je dirais, de prioriser des opérations de moindre envergure mais qui vont être tout aussi utiles.

Sur les travaux lourds, les 3 tourne-à-gauche, Lumio, l'aménagement de la traverse, la sécurisation et l'élargissement de la RD 151 sur la commune de Pigna, l'élargissement entre Ucciglione et Curbaghja, l'aménagement de la traverse de Santa Reparata de Balagne, tout ça est en cours. On va le faire, c'est programmé, ça a été dit aux maires.

On le mettra aussi dans la PPI, comme ça on aura un document qui sera un document cohérent et visible.

Je termine me tournant donc vers Marie-Thé Mariotti, c'est vrai qu'il y a eu l'enquête en 2019, le projet d'aménagement, mais ce sont les délais, vous le savez, de 2, 3 ans qui sont des délais normaux.

Aujourd'hui, cette opération qui vous tient à cœur, elle s'inscrit dans le programme de sécurisation global des différents carrefours, Taglio, Talasani, également vers le sud, Solaro, Aleria, Ghisonaccia, Ventiseri, puis aussi en revenant vers la Casinca, Sorbo-Ocagnano, etc.

En ce qui concerne la commune de Taglio, le DCE est en cours de finalisation. La consultation des entreprises interviendra très rapidement pour un déroulement des travaux au dernier trimestre 2024 et au début de 2025. Voilà ce que je pouvais vous dire à ce stade.

M. Hyacinthe VANNI

Eccu. À ringrazià vi.

Si vous en êtes d'accord, on va faire l'appel.

Il n'y aura pas de discours de la présidente, il y aura un mot du président. On fait l'appel.

Mme Sandra MARCHETTI procède à l'appel des conseillers.

La séance est ouverte à 13 h 05 sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-Président de l'Assemblée de Corse, en l'absence de Mme la Présidente MAUPERTUIS.

M. Hyacinthe VANNI

Dunque, una parolla di u presidente di l'esecutivu. Avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Très rapidement.

D'abord, je voudrais comme c'est l'usage, saluer la mémoire d'un de nos agents prématurément disparu, Jean-Jacques Giovannoni, qui était agent au service de la formation-jeunesse. Saluer sa mémoire et bien sûr, adresser en notre nom à toutes et à tous nos condoléances émues à l'ensemble de sa famille.

Je souhaite également avoir un mot et une pensée pour notre collègue et ami Dany Antonini et à sa famille, Dany qui a comme vous le savez perdu il y a quelques jours, sa maman. L'assicuremu di sicuru di a nostra amicizia è di a nostra fratellanza, à ella è a tutta a so famigliala.

J'avais prévu, en accord avec la présidente de l'Assemblée de Corse, de consacrer mon propos introductif à un point d'étape sur le processus avec Paris, à l'évocation du voyage annoncé de Gérald Darmanin en Corse.

Et enfin à soumettre à l'Assemblée de Corse des éléments de méthode pour à la fois travailler à la sensibilisation des parlementaires, députés, sénateurs appelés à statuer sur le texte, le projet d'écriture constitutionnelle, travailler à la sensibilisation et également réfléchir à une méthode commune sur la contribution de l'Assemblée de Corse et du Conseil exécutif à la rédaction de la future loi organique, qui me semble être un aspect essentiel puisqu'il y a d'un côté, bien sûr, le projet d'écriture constitutionnelle, mais il y aura également, selon un temps et un calendrier qui restent à définir, la formalisation de la loi organique, qui est un élément essentiel d'appréciation de l'architecture d'ensemble du futur statut d'autonomie.

À mon avis, il ne peut pas être question d'être confronté à la même méthode et à la même situation que celles que nous avons connues pour le projet d'écriture constitutionnelle, c'est-à-dire un projet qui nous est présenté de la part du ministre et à propos duquel nous avons un temps réduit pour répondre.

Je crois qu'il y a à la fois la nécessité que l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif travaillent ensemble à ce projet de loi organique et il y a également la nécessité, tout aussi impérieuse, que l'ensemble des instances consultatives et au-delà, l'ensemble des forces vives et l'ensemble des Corses puissent avoir les éléments du débat sur la loi organique et participer, selon des modalités à définir, à la contribution d'ensemble, notamment par thème, par secteur. Tout cela est à définir.

Donc, j'avais prévu de parler de ça, mais pour parler de ça, il fallait au préalable, à mon sens, que nous ayons une discussion en conférence des présidents. Elle était prévue, cette conférence des présidents, malheureusement, vous le savez, la Présidente de l'Assemblée de Corse n'a pas pu nous rejoindre à temps du fait de contraintes indépendantes de sa volonté.

Donc, ce que je propose à l'Assemblée de Corse, c'est que nous organisions une conférence des présidents avant la fin de la session dans laquelle nous pourrions échanger et puis qu'éventuellement, nous puissions aborder ce point, y compris avant la fin de la session. Mais préalablement et avant de vous faire part des pistes de travail que j'ai envisagées, je souhaite présenter ces pistes de travail à la conférence des présidents et éventuellement bien sûr, les faire évoluer, les enrichir de ce que pourrait être l'avis des présidents de groupes.

Voilà ce que je voulais vous dire.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc, suite à la CPO, il reste un petit rapport qu'on peut voter, c'est l'approbation du procès-verbal et après on suspend et on se rejoint à 15 heures, si vous en êtes d'accord.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 101 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 27 è 28 di marzu di u 2024

Rapport n° 101 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 27 et 28 mars 2024

M. Hyacinthe VANNI

Donc, est-ce qu'il y a des remarques sur le procès-verbal ? Il n'y en a pas, donc je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le procès-verbal est ADOPTE à l'unanimité.

Donc on se rejoint à 15h00 précises. Merci.

La séance est suspendue à 13h10 et reprise à 15h30.

M. Hyacinthe VANNI

On va commencer par le rapport n° 090, « Revalorisation de la dotation de continuité territoriale ».

Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole.

Merci de rejoindre vos places. On avait prévu de commencer à 15h00, il est 15h30, je pense que la tolérance d'une demi-heure... Je pense qu'on peut commencer, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord.

**BUGETTU - FINANZE - FISCALITÀ /
BUDGET - FINANCES - FISCALITÉ**

Raportu n° 090 : Rivalutazione di a dutazione di cuntinuità territoriale

Rapport n° 090 : Revalorisation de la dotation de continuité territoriale

M. le Président Gilles SIMEONI

On va commencer doucement pour permettre aux retardataires de prendre l'avion et le bateau en route...

Donc, j'ai l'honneur de vous présenter au nom du Conseil exécutif devant l'Assemblée de Corse, ce rapport consacré à un enjeu, qui est un enjeu essentiel, celui de la revalorisation de la dotation de continuité territoriale ; un enjeu essentiel, notamment pour permettre l'application normale des contrats de délégation de service public en cours, aussi bien dans le domaine maritime qu'aérien.

Je salue en cette occasion les représentantes et représentants des différentes organisations syndicales dans le domaine aérien et maritime ; organisations syndicales qui ont donc tenu à être présentes pour assister à nos débats et à notre vote d'aujourd'hui.

Ce rapport vient à un moment charnière pour au moins trois raisons.

La première raison, je l'ai dit, c'est un enjeu d'application et d'exécution des délégations de service public en cours.

Il manque aujourd'hui structurellement 40 M€ à la dotation de continuité territoriale pour permettre d'appliquer les contrats dans le domaine aérien et dans le domaine maritime qui ont été votés par l'Assemblée de Corse et qui ont fait l'objet d'attribution de délégations de service public.

Je rappelle que le périmètre de ces contrats correspond à une définition stricte du besoin de service public pour la Corse et pour les Corses, que ce périmètre a été validé aussi bien par les instances étatiques que par les instances européennes. Et donc, il est normal, logique et légitime que l'on donne à la Collectivité de Corse les moyens budgétaires de garantir la bonne exécution de ces contrats, avec une double exigence : d'une part, permettre aux Corses, aux citoyens de cette île, aux entreprises, à l'ensemble des passagers transportés par air et par mer de bénéficier du service public auquel ils ont droit, première exigence.

Et deuxième exigence en arrière-plan, avoir les moyens de garantir la bonne exécution du contrat. C'est aussi, bien sûr, permettre aux entreprises délégataires, à leurs salariés et à l'ensemble des emplois indirects générés par le service public aérien et maritime d'être préservés dans de bonnes conditions.

Donc, un premier enjeu d'exécution des contrats de délégation du service public qui est un enjeu majeur.

Deuxième enjeu. Si ce débat que nous avons mené depuis longtemps est posé aujourd'hui devant l'Assemblée de Corse, c'est parce que nous sommes à un moment charnière des relations entre la Collectivité de Corse et l'État. Nous sommes en train de discuter un statut d'autonomie. Parmi les axes structurants de cette discussion, il y a la nécessité de définir un nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier entre la Corse et l'État. Quand je dis « la Corse », c'est bien sûr la Collectivité de Corse, mais également les communes et intercommunalités. Nous savons que nous sommes structurellement dans une équation budgétaire qui ne nous permet pas de répondre aux besoins de la Corse et des Corses, il faut donc redéfinir ce pacte et, dans le cadre de cette redéfinition, il est nécessaire aussi, en quelque sorte, que nous remettions, avant de rentrer dans la discussion, les compteurs à 0 et notamment que nous corrigions les injustices qui pénalisent à ce jour la Corse, et notamment la Collectivité de Corse.

Deux rapports aujourd'hui consacrés à ces injustices.

D'une part, le fait que la dotation de continuité territoriale n'ait pas été revalorisée depuis 2009.

2^{ème} rapport, celui consacré aux iniquités successives qui ont impacté les finances de la Collectivité de Corse à l'occasion de réformes nationales.

Je disais, cette demande et les arguments qui la sous-tendent ne sont pas une nouveauté. Nous avons eu l'occasion, notamment pour la dotation de continuité territoriale depuis plusieurs années de présenter notre argumentaire et de développer des demandes de réévaluation. J'ai sous les yeux un certain nombre de courriers que j'ai adressés aux chefs de gouvernement successifs ou aux ministres en charge de la Corse successifs, et notamment la dernière lettre envoyée aussi bien à celle qui était alors Première ministre, Madame Élisabeth Borne, mais également le ministre Gérald Darmanin, en charge du processus, et enfin le ministre Clément Beaune, à l'époque ministre chargé des transports. Je salue d'ailleurs le soutien constant que nous a apporté dans tous les toutes les discussions aériennes et maritimes le ministre Beaune. J'avais eu l'occasion de leur communiquer ces demandes et notamment un mémorandum technique qui reprenait déjà à l'époque l'essentiel des arguments qui sont aujourd'hui développés dans le cadre du rapport présenté devant l'Assemblée de Corse.

Il nous a donc semblé important, au moment où nous allons discuter de ce nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier, que nous purgions les injustices qui continuent aujourd'hui de pénaliser la Corse et les Corses. Et parmi ces injustices figure la non-revalorisation depuis 1989 de la dotation de continuité territoriale.

Premier argument donc, la nécessité de garantir l'exécution des contrats de service public aérien et maritime et de préserver les emplois qui y sont attachés.

Deuxième argument, un argument d'opportunité dans la perspective de la discussion avec l'État du nouveau pacte budgétaire, fiscal et financier.

Et troisième argument, c'est un argument qui est étroitement corrélé à l'expérience de ces deux dernières années, mais également à l'année budgétaire qui s'ouvre.

Lorsque je dis « l'expérience des deux dernières années », nous avons réussi, vous le savez, grâce à la mobilisation de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, grâce au travail mené par les parlementaires de la Corse, et notamment les députés, nous avons réussi à obtenir, à titre exceptionnel et dérogatoire non pérenne, deux rallonges de 30 et 38 M€ au titre de la majoration de l'enveloppe de dotation de continuité territoriale.

Ces deux rallonges successives nous ont permis de maintenir jusqu'à aujourd'hui l'application du contrat. Mais ce qui caractérise ces deux rallonges, je l'ai dit, c'est qu'elles n'ont aucun caractère pérenne, ni structurel et il faut donc obtenir la pérennisation de la réindexation de la dotation de continuité territoriale. Et il faut le faire en posant le débat dans des conditions sans doute plus claires que cela n'a été le cas jusqu'à aujourd'hui.

Je me suis rendu compte que, de gouvernement en gouvernement, de ministre en ministre, de titulaire des portefeuilles ministériels à titulaire des portefeuilles ministériels, quelquefois il y avait une déperdition, alors même que ce dossier est à la fois simple en son principe et essentiel. Il fallait à chaque fois réexpliquer, reconvaincre, faire œuvre de pédagogie. Et je crois que nous ne pouvons plus perdre de temps.

Donc, parce que c'est un enjeu fondamental au plan budgétaire, au plan politique, au plan économique et au plan social, je pense qu'il est important que l'Assemblée de Corse en délibère et vote notamment pour nous permettre d'aborder les discussions à venir dans le cadre de l'année budgétaire, dans les meilleures conditions, dans la mesure où l'année budgétaire s'annonce, vous le savez, au plan français et au plan européen, sous des auspices qui sont des auspices inquiétants.

Nous avons tous lu que le ministre de l'Économie et des Finances cherche 2 fois 10 milliards d'euros d'économies, que 10 milliards d'euros d'économies seront notamment demandés aux collectivités locales. Et donc, dans ce contexte global d'économie et d'austérité, nous risquons d'avoir un surcroît de difficultés à faire passer notre demande et notre argument. Et donc il est important que nous nous y prenions à l'avance ; d'où l'inscription de ce rapport à la session d'aujourd'hui, pour pouvoir expliquer notre position, sous réserve du vote à intervenir de l'Assemblée de Corse, dans le cadre des semaines à venir.

Voilà donc les trois catégories d'arguments qui ont milité pour que nous présentions aujourd'hui ce rapport devant l'Assemblée de Corse.

Alors, très rapidement, il y a une première partie qui est consacrée à l'historique de la dotation de continuité territoriale. Je ne rentre pas dans le détail des différentes évolutions, mais quand même rappeler deux éléments qui ont leur importance pour la suite.

D'abord, que la loi a d'abord fait de la dotation de continuité territoriale une composante de la dotation générale de décentralisation ; une composante affectée de façon spéciale au financement de la continuité territoriale.

Deuxièmement et ensuite, rappeler que, au départ, la DGD était indexée sur un indice, l'indice à la consommation, et que la DCT, partie de la DGD, a elle-même cru en l'application de cet indice. Elle a été longtemps majorée, et ce n'est qu'à partir de 2009, dans un contexte financier et budgétaire global de crise économique que, d'abord à titre transitoire, 2009, 2010, 2011, la dotation de continuité territoriale a été désindexée et figée en son montant, et que cette désindexation, conçue d'abord comme transitoire, est ensuite devenue, à compter de la loi de finances de 2012, définitive jusqu'à aujourd'hui.

Et donc depuis 2009, la dotation de continuité territoriale n'a plus évolué et est restée à son montant de 187 M€.

Je rappelle simplement un chiffre : si on avait continué ce qui était l'esprit et la lettre des textes régissant la matière à indexer la dotation de continuité territoriale sur l'IPC (l'indice des prix à la consommation), index qui servait de référence à sa majoration jusqu'à 2009, si on avait continué d'appliquer cette indexation, le montant de la dotation de continuité territoriale serait aujourd'hui majoré de 53 M€.

Nous aurions 187+53, c'est-à-dire exactement la somme dont nous avons besoin pour assurer l'exécution des contrats de délégation de service public qui ont été passés dans le domaine maritime et aérien.

Un mot quand même pour dire que cette désindexation n'a pas été linéaire. Il y a eu une dérogation à compter de 2017, qui est une dérogation importante parce que c'est le moment justement où l'ensemble des régions françaises ont bénéficié d'un accroissement de leur part de TVA dans leurs recettes propres. Et à ce moment-là, la Corse a bénéficié, à l'instar des autres régions, de cet élargissement et de cette transformation de recettes, qui étaient des recettes structurelles figées en recettes de nature TVA, donc avec une augmentation liée au coût de la vie et à la consommation. En 2017, le législateur a décidé que la DGD, et donc la DCT, serait alignée sur la TVA et serait transformée en recettes de TVA.

Cette mesure devait rentrer en vigueur à compter de 2018 mais, par dérogation au principe général qui a été appliqué à l'ensemble des régions et qui avait été également appliqué en son principe en 2017 à la Corse, eh bien le législateur, à travers la loi de finances de 2018, a fait voter un amendement excluant la dotation de continuité territoriale de l'assiette de dotation transformée en TVA. Autrement dit, nous avons été une deuxième fois privés d'une transformation, qui a été la règle partout en France et qui, si elle nous avait été appliquée comme l'avait d'abord décidé le législateur en 2017, nous aurait conduit aujourd'hui à avoir une recette extrêmement dynamique et une enveloppe de dotation continuité territoriale qui aurait augmenté dans les proportions que nous sommes en droit d'attendre. Ça n'a pas été le cas. La situation de maintien depuis 2009 d'une enveloppe de dotation de continuité territoriale à un montant de 187 M€ est donc aujourd'hui le principe et ce principe a des conséquences qui sont des conséquences catastrophiques dans notre capacité budgétaire à assurer l'exécution des contrats. C'est la deuxième partie de ce rapport.

Nous avons d'un côté le rappel de la non-indexation, de son caractère injuste et de son caractère pénalisant. Dans la deuxième partie, nous objectivons l'augmentation des coûts constatée dans les comptes des délégataires, aussi bien dans le domaine maritime que dans le domaine aérien. Et je voudrais un instant donc m'arrêter sur cette présentation.

D'abord, quel est le montant global aujourd'hui au temps, la somme peut varier, de ce que nous devons payer au titre de l'exécution des contrats de délégation de service public dans le maritime et dans l'aérien ? Environ 109 M€ par an sur la période du contrat de DSP 2021-2027 pour les DSP maritimes et environ 121,5 M€ par an pour les DSP aériennes.

Soit un total d'environ 230 M€ par an ; 230-187, nous avons donc un différentiel de 43 M€.

Dire aussi que dans le cadre des nouveaux contrats, nous avons, vous le savez, affiné nos instruments d'analyse avec des comptes analytiques, des contrôles tous les trois mois des instances de suivi qui nous permettent d'avoir un suivi extrêmement fin et extrêmement précis de l'ensemble des comptes des délégataires, et notamment dans le périmètre de la délégation de service public.

Comment se structure l'augmentation des coûts aussi bien dans le maritime que dans l'aérien ?

D'abord le maritime. Alors, nous rappelons que nous avons des délégataires qui sont Corsica Linea d'un côté et la Méridionale de l'autre.

Première partie, les surcoûts relatifs à l'exécution du contrat dans le cadre du périmètre d'exécution de celui-ci, et je dirais tout ce qui est charges générales liées au contrat.

Vous aurez noté des majorations extrêmement conséquentes ; la plupart d'entre elles liées à l'augmentation du coût de la vie ou du coût d'exécution du contrat. Ces sommes sont rappelées pour mémoire. Il est important d'insister sur le fait que la structure du contrat ne permet pas aux délégataires de répercuter ces majorations sur l'autorité délégante. Le contrat et son exécution se font aux risques et périls du délégataire.

Si j'ai tenu à demander à l'Office des transports de la Corse, et je salue son directeur et ses équipes, si j'ai tenu à ce que ces chiffres figurent dans la présentation qui est faite aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, c'est pour que nous ayons ensemble une vision prospective de ce que va être l'exécution du contrat et de ce que sera le point d'atterrissage.

Donc, en ce qui concerne l'augmentation des coûts de la DSP par rapport à l'inflation, aux charges, au coût du salaire, au coût de manutention, aux différents frais de structure, etc., il est marqué dans la page 10 que le déséquilibre financier actuel par rapport aux prévisions des contrats s'établit à un surcoût de 13,5 M€ à la charge du délégataire. Mais ça n'impacte pas la dotation de continuité territoriale que nous versons. Mais ça vient bien sûr modifier l'équilibre du contrat. Et je rappelle aussi que nous avons inclus contractuellement, dans nos délégations de service public, la notion de bénéfice raisonnable. Le délégataire ne peut pas réaliser un bénéfice supérieur à 1,7 % du chiffre d'affaires à l'occasion de l'exercice budgétaire, sauf à reverser une partie du bénéfice excédentaire à la Collectivité de Corse.

Donc, que les choses soient claires, ces sommes là qui sont mentionnées ne viennent pas impacter le montant de la dotation de continuité territoriale. Par contre, elles viennent impacter l'équilibre économique global du contrat.

Par contre, en ce qui concerne les majorations objectives liées à l'évolution de l'environnement économique, elles sont de deux ordres et celles-ci viennent impacter l'équilibre contractuel et le montant de la dotation de continuité territoriale.

Nous avons deux types de coûts : les coûts de carburant qui sont en hausse constante, vous le savez, mais avec des mécanismes d'atténuation à travers la couverture carburant. Mais, par exemple, nous avons eu cette année un surcoût de 2,6 M€ de coût carburant. Mais nous avons surtout, dans le domaine maritime, et ça sera encore plus vrai dans le domaine aérien, l'émergence de la fiscalité écologique, avec la mise en place des ETS, fiscalité mise en place au niveau européen et qui reprend mutatis mutandis les exigences posées par la loi climat résilience au plan national. Et vous avez en page 14, la projection, alors qui n'est pas encore définitive puisqu'il y a toujours une marge de variation, mais vous avez la projection de ce que coûtera en surcoût, par an, la fiscalité écologique, qui elle est nécessairement répertoriée sur l'équilibre économique du contrat.

Par exemple, nous avons en 2025, un surcoût de 13 M€ ; en 2026, 19 M€, etc.

Donc, vous voyez que déjà sur l'enveloppe consacrée au maritime, nous avons une augmentation très significative liée à titre marginal à l'augmentation du carburant, atténuée par les clauses de couverture carburant, et à titre principal, par la fiscalité écologique.

Je rappelle également que cette augmentation s'inscrit dans un contexte global où nous avons placé au cœur de notre construction contractuelle une plus grande exigence vis-à-vis de nos délégataires.

Je rappelle pour mémoire, mais tout le monde l'a en tête, que dans les années 2010, il y a eu jusqu'à 130 M€ au titre de la DSP maritime, que nous étions descendus dans les années 2015-2016 à 85, 86 M€, y compris en élargissant le périmètre du service public maritime et en diminuant le reste à charge pour le fret, c'est-à-dire en augmentant la prise en charge par la compensation territoriale du mètre linéaire transporté.

Donc, nous avons un premier aspect de déséquilibre, mais un deuxième aspect de déséquilibre qui est encore plus marqué lorsqu'on regarde l'augmentation des coûts des DSP aériennes par rapport notamment à la moyenne 2020-2023. Donc là, nous avons trois catégories de facteurs qui viennent impacter de façon drastique le coût du transport aérien et donc le coût de l'exécution de la délégation de service public.

D'abord, là-aussi, les coûts de carburant, modulo les couvertures carburant, mais qui ne sont pas automatiques. Et je rappelle notamment que si Air Corsica a développé une expertise certaine dans le domaine qui a permis à la compagnie de diminuer au maximum l'impact de son poste carburant, aussi bien dans ses offres que dans ses comptes d'exploitation, ça n'a pas été le cas notamment pour Air France.

Deuxième facteur, l'augmentation drastique des redevances liées à la navigation aérienne.

Et troisièmement et surtout, les coûts liés à la décarbonation du secteur aérien, le système d'échange des quotas d'émissions européennes, dont le détail vous est donné en pages 15, 16 et 17.

A titre d'exemple, les coûts relatifs à l'évolution de la réglementation écologique sur la durée totale des deux DSP Corse-Continent pour la période 2024-2027 sont évalués à plus de 77 M€, avec un surcoût total en moyenne annuel de 56 M€ pour l'aérien.

Sur ces 56 M€, 14 M€ sont liés à une décision politique que nous avons prise : c'est la diminution du tarif résident, mais qui correspond à l'esprit de la loi ; décision qui a été votée à l'unanimité et qui permet aux Corses d'accéder, dans des conditions équivalentes à ce que pourrait faire un citoyen d'un territoire continental, aux transports, et notamment dans le cadre des transports médicaux. Donc, un coût de 14 M€.

Mais l'ensemble des coûts liés à la décarbonation, au coût du carburant et à l'augmentation des redevances représente annuellement dans le secteur aérien, par rapport à la période antérieure, une augmentation de 42 M€ par an.

Donc, je termine cette présentation. Quelle est la situation ?

Nous avons défini un juste périmètre de service public. Nous avons fait le choix du respect de la règle de droit en incluant aussi la volonté de défendre bien évidemment la qualité de service public et les emplois directs et indirects liés à l'exécution du service public.

Nous avons construit des outils contractuels qui ne laissent pas la marge aux dérives et nous avons calculé au plus juste le coût de la compensation que nous versons pour éviter toute surcompensation.

Après avoir réussi ce travail, nous constatons aujourd'hui que le coût réel qui se forme à partir largement de données qui nous échappent, la fiscalité écologique, l'inflation, l'augmentation des redevances, ce coût réel fait que le coût

du service nécessite une augmentation de la dotation de continuité territoriale d'environ 40 M€ par an. Il se trouve que cette indexation est normale, qu'elle est légitime, qu'elle était en vigueur avant 2009 et qu'on ne peut pas déceimment nous demander de financer avec une enveloppe qui ne bouge pas, un service qui coûte chaque jour plus cher pour des raisons qui nous sont étrangères.

Donc, en l'état de cet argumentaire qui me semble, aussi bien dans son principe que dans ses déclinaisons techniques, totalement imparables, il est demandé à l'Assemblée de Corse, bien sûr, de prendre acte de ce rapport, d'en valider les termes essentiels et surtout, de nous donner mandat collectivement pour mener cette négociation et faire qu'elle aboutisse.

L'enjeu est très simple. Tout à l'heure, je demandais au directeur de l'Office des transports, « mais pourquoi n'a-t-on pas maintenu la transformation en TVA ? Ou pourquoi n'a-t-on pas maintenu l'indexation sur l'IPC ? ». La réponse tient en une phrase, c'est un proverbe corse, « a ragiò hè toia, mà a capra hè mea ». A ragiò hè nostra, mà a capra hè soia.

Donc, dans ce dossier on a raison à 100 % et il faut qu'on réussisse à faire reconnaître nos droits. Et ce n'est pas seulement un enjeu théorique, c'est tout simplement que si on n'arrive pas à obtenir cette réindexation qui est de droit, on ne peut pas continuer à exécuter les délégations de service public. Et ça veut dire qu'il n'y aura plus de service public dans l'aérien, il n'y aura plus de service public dans le maritime et les emplois qui sont attachés au service public aérien et maritime disparaîtront.

Donc, pour moi, et je pense pour nous tous, c'est inenvisageable. Donc je pense et j'espère que nous déciderons de façon unanime que ce dossier fait partie de nos priorités absolues et que nous devons avoir une réponse pérenne pour la durée des contrats en cours.

Je dis « pour la durée des contrats en cours », parce que là-aussi, il n'y a pas de démagogie. On est dans un contexte budgétaire qui est très difficile. On va avoir une discussion qui va être très serrée. Nous savons aussi que ce qui se passe dans le domaine aérien international et dans le domaine maritime international va nous obliger à réfléchir, sans doute à redéfinir le périmètre, sans doute à de nouvelles modalités, en discutant avec les délégataires, en discutant avec les salariés.

Tous ces problèmes, nous les avons identifiés et nous nous sommes donnés comme objectif de les traiter, y compris au moment où nous avons voté les différents contrats de délégation de service public. On sait que le chantier est immense. Il faut certainement faire évoluer notre modèle. Mais pour qu'il puisse y avoir un demain et un après-demain, il faut assurer aujourd'hui et il faut assurer

le contrat en cours. Et assurer le contrat en cours, ça passe par la réussite dans la négociation qui nous attend.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des Finances, Monsieur Savelli Joseph.

M. Joseph SAVELLI

À l'issue de la présentation du rapport par M. Jean-François SANTONI, *Directeur de l'Office des Transports de la Corse*, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

M. le Président du Conseil exécutif a souhaité apporter des précisions quant à la genèse de la non-revalorisation de la dotation de continuité territoriale (DCT). Rappelant que celle-ci avait fait l'objet d'une suspension à titre provisoire et exceptionnel par l'Assemblée Nationale dans le contexte de la crise financière liée aux « subprimes » en 2008, il a fait observer que cette exception était devenue le principe ; contraire à la lettre et l'esprit de la DCT.

Par ailleurs, il a rappelé que le gouvernement a déjà été sensibilisé, bien avant la présentation de ce rapport, sur la nécessité de pérenniser la réévaluation de cette dotation, suite aux deux compensations supplémentaires obtenues notamment avec le soutien des parlementaires Corses lors des exercices précédents.

Aussi, à la lumière des explications techniques qui ont été apportées, **le Président du Conseil exécutif** a indiqué qu'il ne lui paraissait pas envisageable d'une part, de valider le périmètre et confirmer que le dispositif mis en place par la CdC correspondait à la juste prise en charge des besoins de service public et d'autre part, mettre la collectivité en difficulté dans le cadre de sa mise en œuvre, du fait de la non-revalorisation de la dotation.

Dans ce cadre, il a rappelé qu'il est nécessaire et cohérent, dans un souci de sécurisation budgétaire, d'obtenir la juste réindexation de la DCT dans les proportions précisées dans le rapport et ce pour la durée des contrats en cours.

Concomitamment, il a indiqué qu'il sera important d'engager et finaliser une réflexion sur les évolutions possibles du dispositif existant aussi bien dans le domaine maritime que le domaine aérien.

Remerciant les services pour la qualité du rapport, **M. Louis POZZO DI BORGO** a fait observer que celui-ci permettait de bien comprendre les difficultés qui se profilaient.

Précisant qu'il ne s'agissait pas ici de refaire le débat budgétaire, il a appelé les commissaires à faire preuve d'intelligence collective lors de la séance publique, afin d'acter la volonté commune d'obtenir la réévaluation de la DCT.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu », « Avanzemu » et « Core in Fronte »).

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Madame Borromei.

Mme Vanina BORROMEI

Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'efforcer de distinguer sur ce rapport le fond et la forme.

Sur la forme, Monsieur le Président du Conseil exécutif, nous regrettons, je regrette un petit peu ce timing et la manière dont ce rapport est présenté.

Le timing parce qu'évidemment le budget est passé, les délégations de service public et les marchés ont été votés dans cette Assemblée et aujourd'hui, malheureusement, malgré ce rapport dont la démarche et les éléments prospectifs sont extrêmement poussés, le timing arrive un peu tard, toujours trop tard. Même si, vous l'avez dit, beaucoup de démarches que vous avez rappelées ont déjà été effectuées, nous avons nous aussi, à plusieurs reprises lors de motions, de questions orales, tiré la sonnette d'alarme sur le montant de cette dotation qui trouvait ses limites.

Et c'est vrai qu'aujourd'hui, ce rapport qui nous demande et qui demande à l'Etat de venir encore nous aider, c'est presque un petit peu comme une motion, et c'est un petit peu surprenant sur la forme, et dans le timing également.

Maintenant, si on doit évidemment s'atteler à la dotation de continuité territoriale, vous ne serez pas vraiment étonnés, je pense, tous, du discours que je pourrais porter.

Aujourd'hui, nous arrivons, nous l'avons dit, et nous l'avons tous dit d'ailleurs lors de nos débats sur les différentes DSP, notamment sur l'aérien, je pense que nous arrivons à la fin d'un système. Mais ce système aujourd'hui, il est enclenché. Il est enclenché sur plusieurs années. On était partis sur 7 ans, je crois, sur le maritime, 4 ans pour l'aérien et donc aujourd'hui, il faut trouver des solutions dans l'urgence, c'est finalement ce que vous sollicitez aujourd'hui, mais cela ne nous exonère pas et cela nous impose, nous le redisons, et là-aussi nous tirons la sonnette d'alarme, nous impose d'avoir une réelle réflexion sur les schémas que nous voulons pour cette continuité territoriale.

Aujourd'hui, qu'est-ce que nous faisons, si on s'attache évidemment à la forme et à ce service public, à la dotation ? Qui aujourd'hui pourrait ne pas défendre ce service public ? Qu'est-ce que la dotation de continuité territoriale ? Sommes-nous obligés de le rappeler systématiquement ? Elle vient compenser des handicaps structurels permanents liés à notre insularité et nous sommes systématiquement obligés de rappeler, je dirais même de quémander toujours cette dotation de continuité territoriale et une indexation qui est juste, équitable et à laquelle nous sommes tous les ans soumis, et nous attendons bien gentiment qu'on veuille bien nous rappeler et nous dire à combien nous aurons droit.

Je suis peut-être un peu difficile dans les termes que j'utilise, mais c'est tellement compliqué aujourd'hui de devoir assumer le service public, le rôle des compagnies délégataires qui sont extrêmement contraintes : contraintes dans le cahier des charges, dans le respect de la qualité du service, dans le respect d'une enveloppe contrainte.

Aujourd'hui, que devons-nous faire ? Évidemment, nous devons, et c'est parce qu'il y a urgence que nous devons le faire, on a voté aujourd'hui ces DSP et notamment dans l'aérien, on savait très bien qu'on n'aurait pas les moyens de la financer aujourd'hui en l'état. Donc tous les ans, nous rappelons, nous demandons et nous justifions du besoin et du montant qui va avec.

Nous demandons également, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, aux compagnies délégataires de s'engager dans des contrats à leurs risques et périls, le risque et péril du délégataire, c'est tout à fait normal. Mais il y a aussi une notion qui est imposée, qui est la notion de bénéfice raisonnable. A contrario, il n'y a pas de notion de déficit raisonnable. Et c'est vrai qu'aujourd'hui, on est soumis aussi à des aléas, dans le cadre de l'exercice des compagnies qui peuvent connaître de nombreuses difficultés, et là on s'interroge sur le rôle de la Collectivité, le rôle de l'Office des transports. Jusqu'où doit-on aller pour assumer cette qualité de service ? C'est un réel débat et aujourd'hui, on ne peut plus s'exonérer de résoudre ces questions. Est-ce que la DSP va perdurer au-delà de

l'engagement que nous avons pris dans cette Assemblée ? Quel modèle voulons-nous ?

Il est demandé aujourd'hui des efforts à tout le monde. Jusqu'où doit-on aller en tant que collectivité ? Jusqu'où doit aller l'État ? Jusqu'où peuvent aller les compagnies délégataires ? C'est vraiment un débat extrêmement important. C'est un débat que nous avons régulièrement en Conseil de surveillance d'Air Corsica. Jusqu'où pouvons-nous aller ? Est-ce qu'on peut impacter l'usager, le résident et dans quelle mesure nous pouvons le faire ? On va se réunir très bientôt pour évidemment anticiper tout cela et pour démontrer aussi que tout ne repose pas sur la Collectivité et qu'évidemment, on essaye de trouver tous des solutions à chaque échelon.

Mais il est important de rappeler ces chiffres qui sont assez faramineux, plus de plus de 200 M€.

Je voudrais faire un petit rappel.

Si pour l'aérien, vous avez dit, Monsieur le Président, on a un petit peu plus de 100 M€ annuels pour, si je ne me trompe, un petit peu plus de 2 millions de résidents annuels. Cela fait 50 € par résident.

Et pour le mètre linéaire dans le maritime, pareil, on est à 110 M€, on a un petit peu plus de 2 millions de mètres linéaires également, donc c'est 50 €.

C'est vrai que ces chiffres faramineux qu'on compare régulièrement avec d'autres îles, d'autres systèmes, comparaison n'est pas raison, et là je pense que ces chiffres sont assez éloquentes, et pourtant ils paraissent démesurés quand on dit 220 M€, 200 M€. Beaucoup s'interrogent sur comment on peut l'utiliser. Je peux comprendre les interrogations. Mais voilà, 45 € par résident transporté, 50 maximum selon les années, si on lit ça, je pense qu'on peut appréhender la réflexion d'une manière un petit peu différente, surtout quand on voit le prix aujourd'hui du tarif résident et qu'on prend en compte toutes les charges qu'il y a derrière pour les compagnies délégataires qui doivent assurer une qualité de service public que nous leur imposons et à laquelle nous tenons.

Donc voilà, je crois qu'aujourd'hui ce débat va engendrer de nombreux autres débats. Il y a une réelle urgence à trouver des solutions et à trouver des fonds finalement.

Est-ce que l'État va jouer et va assumer son rôle dans le transfert de cette délégation qu'il nous donne et qu'il nous demande d'assumer, et que nous faisons, je pense, plutôt bien, en tout cas sur ce schéma-là ? Jusqu'où peut-on aller ? Et si ça n'est pas un puits sans fond.

Eh bien, il va falloir repenser ce système. On demande des efforts à tout le monde, je le disais, on ne peut pas aujourd'hui venir et se demander si effectivement l'enveloppe est juste et si on peut encore la réactualiser, sachant que cela n'a pas été fait depuis des décennies, et demander ensuite aux compagnies d'avoir plus de vols sur Nice parce qu'il est complet à 1 mois et qu'évidemment, on ne trouve pas de solution, ou que les transporteurs ne sont pas forcément contents parce qu'il y a des bateaux qui sont pleins certains jours dans la semaine et qu'ils n'arrivent pas à transporter comme ils le souhaiteraient leur fret.

Je pense qu'il faut vraiment avoir la notion aujourd'hui que ce débat sur le service public, c'est le débat sur l'intérêt du service public et de l'utilisateur. Aujourd'hui finalement, le vrai problème, c'est l'utilisateur du service public, c'est nos résidents et c'est nos usagers, et c'est notre quotidien.

Donc finalement, on s'interroge, vous l'avez compris. Oui, évidemment, en l'état, on n'a pas beaucoup d'autres possibilités que de se retourner vers l'État et de demander une indexation, qui à mon avis d'ailleurs n'est pas tout à fait juste sur ce que vous demandez, parce que je pense qu'on serait plutôt vers les 47 M€. Donc tant qu'à faire, quitte à demander une enveloppe et une réindexation, autant qu'elle soit juste et adaptée.

Mais en tout cas, je crois qu'il faut vraiment s'interroger sur l'intérêt de ce service public, sur la défense et la qualité de service qui est essentielle à notre sens et sur le rôle que nous jouons tous. Mais on ne peut pas aujourd'hui décorrélérer le débat de l'avenir de ce service public, l'avenir des DSP, de cette indexation et de son financement.

Voilà, je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?

Oui, Monsieur Savelli Jean-Michel.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Monsieur le Président de l'Exécutif,

On a fait et refait ce type de débat, notamment à travers et y compris aussi des questions orales et des motions.

Moi, ce qu'effectivement aujourd'hui je dirais, on est à un moment où on est prêt à tourner la page, enfin en tout cas je l'espère. Mais c'est un moment qui est difficile, un cap qui est difficile à passer parce qu'en fait, on se trouve aujourd'hui dans une impasse budgétaire.

Alors, cette impasse budgétaire, vous essayez de la justifier essentiellement, et c'est tout à fait naturel puisque c'est vous qui avez rédigé ce rapport, mais essentiellement en focalisant sur le problème de la non-réindexation de la dotation.

Alors, c'est indéniable, la dotation n'a pas été réindexée depuis 2009. Mais ce que vous oubliez de préciser, en tout cas vous l'évoquez à moitié, c'est que, en 2016, donc quand vous avez pris les commandes de cette collectivité, vous avez eu l'occasion, honnêtement c'est une occasion historique je pense que vous avez loupée, de repartir d'une page blanche et d'essayer d'imaginer quelque chose de nouveau. Vous ne l'avez pas fait parce que vous étiez focalisé à l'époque sur la compagnie régionale. Et si j'en lis à travers certaines interviews et certains propos que vous tenez, il semblerait que vous n'avez pas abandonné cette piste de la compagnie régionale. Bon, peut être que l'autonomie va vous permettre d'y accéder, sauf que ça passera par la Commission européenne qui, forcément, y mettra un veto, d'autant plus que l'environnement concurrentiel du transport maritime en Corse s'est enrichi, complexifié et que je pense que les nouveaux acteurs qui sont entrés sur ce marché aujourd'hui ne sont pas forcément attachés aussi à cette notion de dotation de continuité territoriale et de compagnie régionale telle que vous pensez l'imaginer.

Alors, ces 56 M€, enfin moi, ce que j'ai calculé, c'est que cette réduction de périmètre de 2016, potentiellement, ce n'est pas moi qui l'ai estimé, c'est la Commission européenne, elle l'a estimé à 56 M€. En gros, en 2016, il y avait l'opportunité de réduire la dotation maritime de 56 M€ et ça n'a pas été fait. La dotation de 2016, par rapport aux précédentes, ne présentait une réduction que de la moitié, donc il y a déjà une opportunité qui a été loupée.

Ensuite, sur la période qui a suivi, alors il y a eu bien sûr la partie qui a été, je dirais, utilisée dans le cadre de la déspecialisation, et il y a eu aussi des

choses de faites qui sont positives. Je pense notamment, comme vous le rappelez dans votre rapport, les 12 M€ qui ont été affectés à la baisse du tarif de bord à bord, je pense que c'était l'époque de Vanina Borromei, c'était une bonne chose et en plus, c'est une bonne chose mais qui est très mesurable.

Et ensuite il y a eu les 2 M€ plus récents, afin d'enrichir l'offre au départ de Calvi.

Donc, si on fait un calcul rapide, on peut considérer qu'entre ce qui était possible en 2016 et ce qu'aujourd'hui on va être obligé de demander, c'est-à-dire les 40 M€ qu'on demande aujourd'hui, il y a un écart de 80 M€ en 8 ans, à peu près 10 M€ par an.

Alors, aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a une flambée des coûts d'exploitation, notamment liés aux ETS maritimes qui ont été mis en vigueur après l'attribution de décembre 2022. Mais à regarder d'un peu plus près, ces ETS maritimes étaient déjà validés dans le pacte vert pour l'Europe en octobre 2022. Donc, ils auraient pu ou dû être provisionnés à l'époque, lors de l'attribution de la DSP 2023, ou en tout cas on aurait pu avoir déjà à cette époque une idée de ce que pouvait représenter le surcoût.

Alors plus globalement, la question qui se pose est de savoir si la CdC doit compenser à elle seule tous les aléas industriels et commerciaux des compagnies délégataires. Et là je rejoins Vanina par rapport à cette question-là, notamment à travers des contrats de DSP qui sont, de mon avis, trop protecteurs et parfois insuffisamment négociés.

Donc, il s'agit d'opérateurs privés qui sont des opérateurs responsables, qui opèrent d'ailleurs sur certaines lignes en dehors des SIEG. Et moi, ce que je propose, c'est que ce risque, ces aléas industriels et commerciaux à un moment donné soient peut-être pris ou partagés entre les différentes parties prenantes, à savoir l'autorité délégante, les délégataires et pourquoi pas les clients finaux.

Ensuite, pour replacer un petit peu le sujet d'aujourd'hui dans un contexte un peu plus large, à l'international, je voulais préciser que la crise COVID a révélé une résilience particulière des compagnies low cost grâce à leur capacité d'adaptation en innovation.

Pour preuve, Ryanair a conforté sa position de leader européen en 2022 avec 160 millions de passagers et 66 000 vols effectués. Alors, je sais que ce n'est pas forcément votre tasse de thé les low cost, mais à un moment donné, il faut aussi regarder ce qui se passe ailleurs et il faut aussi se poser la question de comment des compagnies qui pratiquent des prix aussi bas donc arrivent à

maîtriser leurs couts de manière assez, je dirais, remarquable afin de dégager quand même des résultats très positifs.

Après, je voudrais aussi évoquer la mauvaise conjoncture budgétaire de l'État, Vanina l'a rappelé, qui fait que nos demandes de rallonge pourraient bien être retoquées ou rabotées. Ce n'est pas à exclure. Ou alors éventuellement déduites du futur PTIC au détriment des investissements. C'est un cas de figure qu'on ne doit pas exclure.

Je précise que, si on part sur une base de 50 M€ en moyenne annuelle, à l'échelle de la démographie insulaire, ça correspond à 10 milliards d'euros au niveau national.

Enfin, une question sur les contrats en cours : peut-on imaginer une contribution à un tel niveau sans amender les contrats ? Est-ce que vous pensez aujourd'hui, vous l'avez plus ou moins évoqué, est-ce que vous pensez aujourd'hui que s'il s'agit d'abonder, de surabonder sur des contrats qui ont été signés en mars dernier et en 2022, est-ce qu'il est possible de pouvoir amender à un tel niveau ?

Donc, en résumé, vous l'aurez compris, la situation financière très dégradée de l'Office des transports est multifactorielle, et l'absence d'indexation depuis 2009 n'est qu'une cause mineure, d'autant que la réduction de périmètre consécutive au contentieux 2007-2013 a généré une économie de 56 M€.

Les vraies raisons sont ailleurs et elles sont essentiellement politiques.

La CRC a signalé dans son rapport de 2021 sur l'Office des transports, je cite, « *l'essentiel des dépenses de l'OTC résultent des conventions de DSP conclues avec les compagnies de transport dans le cadre de la mise en œuvre de la continuité territoriale. Elles dépendent directement des choix opérés par la Collectivité de Corse ; autorité organisatrice des transports entre la Corse et la France continentale, au moment de la définition des obligations de service public* ».

Donc je vous rappelle qu'en janvier 2016, vous aviez l'occasion historique, je l'ai déjà dit, de repartir sur une plateforme, vous ne l'avez pas fait. Au contraire, vous vous êtes obstinés sur le modèle de compagnie régionale qui sera invalidé dans tous les cas par la Commission européenne en raison d'une pression concurrentielle toujours plus forte.

L'autonomie ne pourra rien y faire, sauf à ce que la Corse autonome demande à sortir de l'Union européenne.

En conclusion, je le répète, nous ne sommes pas opposés à une revalorisation de la DCT, mais à condition qu'elle soit associée, sous votre autorité, à une étude sur un mode alternatif plus vertueux.

D'où notre proposition d'amendement que si vous voulez bien, je peux vous présenter.

M. Hyacinthe VANNI

Vous pouvez le présenter, oui.

M. Jean-Michel SAVELLI

Nous proposons que, après l'article 3 de la délibération, soit inséré un nouvel article 4 ainsi rédigé :

« **DEMANDE** au Conseil Exécutif de Corse d'engager une étude sur un mode de gestion alternatif aux dessertes aérienne et maritime de la Corse par voie de concession, consistant en des obligations de service public compensées afin d'en mesurer la faisabilité et de pouvoir disposer des modélisations nécessaires à une réflexion d'ensemble ; et que les conclusions de cette étude devront être présentées avant la fin de l'année 2024 ».

En conséquence, l'article 4 devient l'article 5.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. A ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Au vu des enjeux sociétaux, stratégiques, politiques et économiques, ce rapport, ou du moins les sous-entendus du rapport sont cruciaux.

On discute d'un gap financier de 50 M€, quand on sait que l'excédent comptable de la Collectivité de Corse est de 120 M€. Donc, on discute de quelque chose d'exceptionnel.

Et pour faire un plaidoyer en vue de valider une compensation exceptionnelle, la logique aurait voulu que l'on ait un rapport exceptionnel.

Moi, je suis effaré par la litanie des chiffres. Ils m'affolent tout autant qu'ils m'exaspèrent. Toute cette addition de lignes, de chiffres, de tableaux, pour quoi faire ? Pour quoi dire ? Ou c'est pour masquer quelque chose ou c'est quelque chose qui est, dans la rédaction et dans la structure, déconvenue.

On n'a pas besoin de faire 30 pages non-nomenclaturées, rédigées en vrac, pour simplement dire qu'il nous manque entre 40 et 60 M€, tout simplement parce qu'on a validé, voté des délégations de service public qui sont très au-delà de nos moyens de l'année N, qu'exceptionnellement on a eu une compensation temporaire qui permet d'ajuster les budgets pour l'année en cours et que les années à venir sont incertaines. Et qu'en plus, du fait de contrats non verrouillés en termes d'amplitude financière, les variables d'ajustement font qu'il est prévisible qu'il y ait des compensations qui soient en inflation et non en déflation par rapport aux 40 M€ d'excédents que l'on a actuellement.

Mais la logique générale, je veux dire, elle est simple, elle est politique, elle n'est pas comptable.

De demander une indexation, soit sur le principe général de toutes les collectivités françaises qui ont eu des indexations sur la TVA, puisque leurs dotations ont été des compensations de TVA, c'est légitime. Ou de demander la poursuite des règles antérieures qui étaient une indexation sur le coût de la consommation, hors évolution des tabacs qui était exceptionnelle ; là-aussi, c'est quelque chose de légitime.

Mais je pense que si c'est le document qui doit servir de plaidoyer pour valider une demande de 40 ou 50 M€, il est très confus, je le dis très simplement.

C'est un document d'annexe ça ! Le document principal, il doit être politique. Il n'a pas besoin de faire l'explication des régimes comptables, des DSP, des compagnies aériennes, maritimes, de ce qu'on a voté. C'est la réalité des contrats, ils sont comme ils sont, ils sont probablement perfectibles. Il peut y avoir probablement des meilleures offres, des meilleures réponses et une meilleure stratégie politique. Mais dans la logique actuelle, moi je considère qu'il n'y a pas la place pour un rapport qui est quasiment d'un niveau scolaire.

Il y a besoin, Monsieur le Président, d'un rapport fondamentalement politique, où il y a une logique d'égalité, de respect des engagements financiers. Les 187 M€ d'il y a 15 ans, pas besoin d'être un génie en économie pour savoir qu'aujourd'hui ça vaut un peu plus et que ce qu'on faisait avec 187 M€ il y a 15 ans, aujourd'hui, on peut faire l'équivalent de 120 M€. Donc à un moment donné, il manque quelque chose. Et la demande politique de la compensation, elle est fondée.

Maintenant, la vraie question, c'est : est-ce que notre demande de continuité territoriale telle que nous l'avons définie est à la hauteur de nos moyens ? Parce que la vraie question, si on ne nous donne pas satisfaction, s'il n'y a pas ce complément de validation des 40 M€ supplémentaires et si on lit bien votre rapport, il faut plus de 50, parce que à contrat signé, la compensation générale, elle va au-delà des 40 M€. Cela veut dire qu'on prendrait le surplus sur nos finances propres, c'est-à-dire qu'on viendrait rogner encore plus notre excédent de fonctionnement pour faire un transfert de financement vers la continuité territoriale.

Donc, tout ceci reste bien entendu à redéfinir et à appréhender. On ne peut pas avoir des chiffres de prospection au-delà de l'année 2030. On doit remettre en question notre logique globale et de redéfinir, d'une part, les logiques de partenariat avec les opérateurs aériens et maritimes et, d'autre part, de revoir nos logiques de réappropriation des outils maritimes et le recentrage global de notre outil aéronautique, dans le cadre d'un outil spécifique à la Corse. Ça aussi, ça fait partie de la clé de la réussite.

Or, en permanence, chercher le financement d'une réponse qui est subie par le jeu d'opérateurs économiques, dont le but fondamental est de faire du profit, alors que notre but à nous, c'est de créer une desserte appropriée, qu'elle soit en transport maritime ou aérien, pour la Corse, à un juste prix, à un juste coût et compatible avec la compensation que pourra payer une Corse demain autonome ou après-demain indépendante.

C'est pour ça qu'il faut garder à l'esprit qu'on ne peut pas en permanence demander la compensation d'une logique économique qui peut nous dépasser.

Donc, dans ces conditions, moi je pense que la demande, elle est légitime. Moi, je pense que le rapport, objectivement, c'est un rapport d'annexe, qu'il faut un rapport politique, un vrai argumentaire, qui tient en deux lignes ou en deux pages mais il n'y a pas besoin d'épiloguer, et de demander l'indexation comptable au vu de la conjoncture mondiale, européenne et de la situation de la Corse.

Voilà, moi c'est tout ce que j'ai à vous dire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Monsieur Acquaviva Jean-Félix.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Messieurs les conseillers exécutifs, Chers conseillers territoriaux,

Effectivement, c'est une demande politique, pour rebondir sur ce qu'a dit Paul-Félix, c'est une demande politique qui est liée à un contexte qui, par contre, est très bien décrit en chiffres dans le rapport. C'est-à-dire qu'il fallait être exhaustif. Le rapport est exhaustif, il est clair, il est transparent, néanmoins je rejoins le fait que c'est un combat politique. C'est d'autant plus politique que, comme l'a rappelé le président du Conseil exécutif, la raison de l'amendement du Gouvernement, parce que je me rappelle très bien, j'étais en séance, de 2018 qui visait à exclure la dotation de continuité territoriale du calcul de fractions de TVA, alors que cette même dotation de continuité territoriale est incluse dans la dotation globale de décentralisation, est tout simplement une raison d'ordre technocratique de Bercy qui, par centralisme bête et méchant, veut garder de l'argent sans argument sérieux. C'est a ragiò hè a toia, mà a capra hè a meia.

Et ça, c'est la réalité pure, dure de ce qui s'est passé en 2018 qui nous coûte donc à aujourd'hui, et je n'ai pas entendu quelqu'un s'offusquer de ça, sauf le président du conseil exécutif : 61 millions d'euros. Le centralisme, le jacobinisme, puisqu'on parle d'autonomie, c'est ça, c'est 61 millions d'euros qui manquent, qui auraient dû légitimement et de manière normale, comme les autres régions de droit commun, arriver dans la caisse de la Collectivité.

Donc j'espère que ça va transformer des gens en autonomistes, puisqu'on va aborder la question budgétaire, pacte fiscal et budgétaire, puis la loi organique, puisque là on parle d'un rapport qui est un rapport, on se le dit entre nous, transitoire, puisqu'on parle de court terme, alors que, et j'espère que d'aucuns croient encore au processus, alors que nous sommes censés avoir une révision constitutionnelle et que, si elle arrive, cette révision constitutionnelle, nous devrions avoir une loi organique en 2025, d'où l'intérêt de bien peser les choses.

Je prends un exemple : la différence entre autonomie financière et autonomie fiscale, on parle dans le rapport de part de TVA indexée, donnée aux régions de droit commun et à la Collectivité de Corse. Qu'est-ce que c'est réellement ? Ce n'est pas une autonomie fiscale, c'est une dotation que donne l'État à un taux choisi par l'État, sur la base de TVA de 3 %, sur une base, une assiette définie où on a exclu la dotation de continuité territoriale.

Si nous étions dans l'autonomie fiscale, le taux de croissance de recouvrement du volume de TVA en Corse est de 10 %, mais la réalité Insee, je vous renvoie aux chiffres Insee de 2009 à 2019. Donc c'est la différence entre l'autonomie financière et l'autonomie fiscale dont j'espère que cet exemple montrera qu'il faudra qu'on se batte pour l'avoir dans la loi organique, avec une bonne révision constitutionnelle, puisque c'est 2025, c'est demain matin, ça chevauche les 5 ans de ce dont on parle, puisqu'on parle de 5 ans.

Parce qu'à un moment donné, il faut que les masques tombent, il faut que les choses tombent, il faut que les choses soient dites au moment opportun. Il ne faut pas dire : on ne savait pas, C'est ça la réalité des choses. Ça veut dire qu'on aurait, si on avait eu une autonomie fiscale de 2009 à 2019, pour revenir sur les dates de non-indexation de la dotation de continuité, on aurait une dotation de continuité aujourd'hui de 374 millions d'euros. Et si nous étions autonomes depuis 2009, nous pourrions même exercer un service public transfrontalier avec Pise et Rome, puisqu'on sait très bien qu'on n'aurait pas pu utiliser les 374 sur la compensation maritime et aérienne pour des raisons de surcompensation, il aurait fallu utiliser les reliquats, sauf à faire remonter tout ça à Bercy ou organiser un autre service public ou d'autres modalités d'échange avec l'Europe si nous étions autonomes fiscalement et normative.

Moi, je parle très simplement des enjeux qui nous attendent puisqu'on chevauche une demande transitoire fondée avec la démarche politique qui est enclenchée, d'une révision constitutionnelle et d'une loi organique.

Mais j'espère qu'on est tous sur la même longueur d'onde parce que si on n'est pas sur la même longueur d'onde, on peut présenter les choses selon d'où on parle, pour des raisons politiques ou politiciennes. Chacun voit midi à sa porte, « vous quémandez » ? Non, on ne quémande pas, on voudrait l'autonomie fiscale, d'autres ne sont pas pour l'autonomie fiscale. Donc effectivement, si nous n'avons pas l'autonomie fiscale, on quémanderait souvent.

Donc, je crois que c'est important de le rappeler, notamment par rapport à ce qu'a fait l'État en 2018, l'amendement qui nous coûte 61 millions d'euros d'ores et déjà, et par rapport à la différence entre autonomie financière et autonomie fiscale. Et donc, l'intérêt de se mobiliser pour l'autonomie fiscale dans la loi organique.

Je voudrais revenir sur ce qu'a développé Jean-Michel Savelli, de 2016. Moi, je suis allé à Bruxelles deux fois, c'était la première fois qu'il voyait un président de l'office des transports. On ne m'a jamais parlé de 56 millions d'euros, jamais ! Donc, je ne sais pas quel est votre chiffre, vous me le donnerez. Mais nous, on y est allés plusieurs fois, je n'ai jamais entendu parler de 56 millions d'euros. Donc, chacun voit midi à sa porte !

Ce que je sais, c'est que ce que nous avons décidé ici dans cette Assemblée depuis 2016, a été validé avec Bruxelles, qu'il a eu des attaques juridiques devant les tribunaux qui ont échoué, alors qu'ils réussissaient auparavant. Et donc que la justification que c'était la bonne compensation donnée à l'époque, 2016, 2017, 2018 au juste contrat, a été validée par tout un chacun, Bruxelles compris. Ça, c'est un premier point important.

Quant à dire que la compagnie régionale que l'on présentait à l'époque, qui a été reprise ensuite, même si elle est mise en perspective, n'était pas conforme au droit européen, je ne suis pas d'accord avec vous. Je rappelle que la question des SEMOP, nous ne sommes pas des dogmatiques des SEMOP, c'est tout simplement la transcription, en droit français, des partenariats publics, privés décidés en directive européenne, et qui ont fait l'objet de décisions devant la Cour de justice de l'Union européenne. Donc, c'est bien la traduction juridique des partenariats publics, privés permis par la Commission et qu'il y aurait un chemin à définir, un modèle de SEMOP pour exercer un service public.

Et évidemment, on se pose la question du débat des services publics avec les opérateurs, notamment maritimes, que vous avez rappelés. Mais malheureusement, on va dire les choses comme elles sont : où a été historiquement la concurrence pure et parfaite entre opérateurs maritimes en Corse ? Non, on est en situation de duopole ou de monopole, pas de concurrence. Moi je suis adepte de la concurrence pure et parfaite. C'est justement parce qu'il faut la concurrence pure et parfaite, qu'il faut que la Collectivité mette son nez là où ça n'a pas bien fonctionné, qui a abouti notamment, je vous le rappelle quand même, à une aide sociale aux passagers qui était une aide aux touristes déguisés, dont ont bénéficié toutes les compagnies, y compris la compagnie privée qui n'était pas publique, et qui a permis malheureusement un grand déficit à l'Office des transports dans les années 2010.

Donc pour éviter ces duopoles et monopoles, il faut effectivement des partenariats publics, privés et faire le juste service public, la juste compensation de service public pour les opérateurs, mais surtout pour ceux pour lesquels on se bat tous ici, les entreprises, les familles dont il faut qu'elles aient le bon tarif marchandise in fine, par rapport au pouvoir d'achat, le bon tarif résident pour que justement pour des raisons de santé et autres, on puisse se déplacer sur le continent parce qu'on y est obligés. C'est ça l'objectif du transport, ce n'est pas simplement de faire plaisir aux opérateurs privés.

Alors chacun voit midi à sa porte, le verre à moitié plein en faveur des opérateurs ou le verre à moitié plein en faveur de la Corse en général. Moi je préfère le verre à moitié plein en faveur de la Corse en général. Et les opérateurs doivent être au service de la Corse en général et pas l'inverse.

C'est une vision un peu différente que je constate quand même, qui est développée sur les bancs de cet hémicycle. Et, je crois que ça doit nous interpeller sur la façon de voir la suite.

Donc on confirme, oui, que nous sommes pour un juste service public, qui a fait l'objet d'évolutions puisque les contrats sont mieux analysés aujourd'hui qu'auparavant, avec des contrôles tous les 3 mois, le bénéfice raisonnable qui était largement galvaudé avant 2015, pourtant c'est une notion qui existait avant, largement galvaudé, fait l'objet d'un contrôle strict aujourd'hui.

Je vous rappelle quand même, chose savoureuse, que les salariés du Maghreb au départ de Marseille étaient payés sur l'enveloppe de continuité territoriale avant 2015 quand même, je vous le rappelle au cas où quand même, pour comprendre d'où nous partions à l'époque avec un État très gentil et très indulgent avant 2015 et qui l'était moins après, comme par hasard. Bon, mais en tout cas c'est important de resituer les choses.

Donc, évidemment qu'il faut cette dotation transitoire en attendant le vrai débat de fond sur l'autonomie fiscale, sur cette question comme dans d'autres, à partir de la loi de finances qui arrive en 2025.

Après c'est vrai, et il faut faire un point là-dessus, que nous sommes dans un entre deux aujourd'hui, où vous avez un débat budgétaire français qui est ce qu'il est. Nous avons un dérapage du déficit public qui est purement un dérapage issu de la politique gouvernementale et de Bercy. Mais il est quand même scandaleux que l'on parle d'un décret aujourd'hui pour enlever 10 milliards d'euros de dépenses prévues à la loi de finances 2024, sans passer par exemple, par une loi de finances rectificative pour 2024, de l'État.

Donc on verra qui va être touché. J'interpelle tous les maires et présidents d'intercommunalités dans cet hémicycle, pour dire que la baisse des dotations globales de fonctionnement, elle n'est pas issue de la décision de l'Assemblée de Corse, elle est issue de la décision du pouvoir central et de Bercy qui décide de manière verticale et de manière forfaitaire de ces baisses, et qui fera de même, malheureusement, sans prendre en compte les spécificités de la Corse, pourtant on discute à côté, pour 2025.

Donc, ça veut dire que nous sommes dans un contexte où il va falloir se battre tous, et j'espère qu'on aura la notion de se battre, quels que soient nos partis politiques, pour l'intérêt supérieur de la Corse, des communes, des intercommunalités et de la Collectivité de Corse, parce que vous avez la vision de Bercy qui est de toucher aux collectivités locales. Je rappelle quand même que les collectivités locales dans leur ensemble, c'est 8 % du déficit public français et 25 % de l'investissement public. Là, je mets tout le monde dans le même bateau.

Donc là, j'espère qu'il y aura aussi des autonomistes pour l'autonomie fiscale et budgétaire, qui sera mieux à même, de manière très pragmatique, pas idéologique, de préserver nos intérêts. Mais pour cela, il va falloir se battre, il va falloir se battre sur la même ligne, puisque le train ne repassera pas. La loi de finances 2025, c'est demain matin, c'est dans 6 mois.

Donc, il faut se battre pour ces dotations transitoires, il faut se battre pour un cadre de pacte fiscal et budgétaire qui inclut la perspective dans la loi organique, notamment de cette dotation et du reste, mais aussi pour l'ensemble des dotations des collectivités, parce qu'on aura tous intérêt lorsqu'on passera à la note de ce que ça veut dire. Je rappelle quand même que le président du comité de finances locales, avec l'ensemble des membres du comité de finances locales, ont refusé la lettre de mission du président de la République qui leur demandait de réfléchir à une évolution de la DGF à titre descendant, c'est-à-dire une diminution des DGF pour toutes les collectivités.

Donc, ils ont refusé la lettre de mission, ça date d'il y a quelques jours, pour vous dire dans quel débat on est.

Donc, je pense que tout ça éclaire le chemin du combat qui doit être mené, peut-être avec moins d'ergotage et un peu plus de sens de la convergence et de l'intérêt supérieur pour justement préserver un service public qui, malgré tout, fonctionne, fonctionne avec des tarifs en Europe et ailleurs, qui permette au moins d'intégrer, c'était notre politique depuis 2015, des baisses nécessaires pour le surcoût d'insularité pour les résidents, pour le fret et malgré le contexte général, résiste et pour inscrire un cadre pérenne qui ne pourra pas se passer de la question de l'autonomie fiscale pour que la DCT soit pérennisée au service de l'intérêt supérieur de la Corse et des Corses.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

O Sgio Presidente, vi ringraziu.

Aghju da fà la corta. Sò filusoficamente un omu di manca, è pensu chì i trasporti trà a Corsica è u cuntinente francese, è forse più tardi u cuntinente europeanu, devenu esse presi in carica di a putenza publica. È dunque, sò per una cuntinuità territoriale appuntellata nant' à una dutazione à u livellu per fà la campà.

Dunque, vuteraghju à prò di u vostru raportu è contru à l'amendamentu di u me amicu Jean-Michel. Vi ringraziu.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. M. SAVELLI, vous voulez réagir ?

M Jean-Michel SAVELLI

Oui, merci Président.

Simplement pour répondre au député Acquaviva, pour les 56 millions d'euros, je vous renvoie donc à la page 10 du rapport de la CRC sur l'utilisation des reliquats, datant de 2021, c'est précisé, ça n'a pas été contesté d'ailleurs à l'occasion d'échanges contradictoires, dont 40 pour le service complémentaire, plus 16 pour l'aide sociale, égal : 56.

Ensuite, sur l'histoire des SEMOP et des compagnies régionales. Une compagnie maritime, ce n'est pas qu'un statut juridique, c'est un statut juridique dans un contexte concurrentiel. Vous connaissez la (Realmart) qui dit qu'on doit financer le juste service public et pas plus. Or aujourd'hui, il n'y a pas de carence de service, donc il n'y a aucune raison de financer un service public. Voilà, c'est tout ce que je voulais rajouter. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci.

Je comptais réserver mon intervention pour le sujet suivant, mais j'ai encore bien relu les deux rapports, il y a un parallélisme des formes qui permet d'intervenir de la même façon sur les deux rapports. Comme j'aime bien réagir à chaud, je pense que mon intervention viendra en contrepoint de celle de Jean-Félix, notamment, parce que les conclusions sont toujours les mêmes. Les conclusions de vos réponses aux questions orales, ce matin, même CHATgpt peut les deviner. Les conclusions de tous les rapports qui vont arriver jusqu'à la fin du processus, on peut désormais les deviner. Ça participe d'une certaine logique politique, d'ailleurs.

Mais vous ne pouvez pas continuer à chaque fois qu'il y a un problème, à dire que l'autonomie, et notamment l'autonomie financière et fiscale, va être la solution à tout. En tout cas, nous, on ne va pas se laisser enfermer dans cette vision étriquée, je le dis d'une certaine façon, irresponsable des choses.

Aujourd'hui, vous demandez en tout et pour tout, sur la base d'un argumentaire, de deux argumentaires mais qui ont été, me semble-t-il, rédigés, et là-aussi ça participe d'une certaine cohérence, avec la même philosophie politique, 74 millions d'euros. Un colpu 34, un colpu 40, 34 et 40 : 74.

Donc, comme tout ça va être indexé, on s'imagine que l'on va pouvoir dans ce contexte, que je vais rappeler, obtenir quelque chose qui, peu ou prou, va s'avoir à quelques 80 millions d'euros, sur la base de ces analyses qui posent plusieurs problèmes, Monsieur le Président. Quelle que soit la façon dont on entre dans le sujet, elle pose trois problèmes.

D'abord, je vous le dis, un problème d'ordre historique. On arrive fin avril 2024, sur la base de deux rapports, chacun d'une vingtaine de pages, très bien étayés, et une fois encore, il faut rendre hommage aux services, sans la moindre analyse qu'on vous demande depuis 8 ans sur ces sujets-là, depuis 8 ans en commission des finances dédiée, car vous le savez, les finances de la collectivité depuis le départ, pour ce qui nous concerne, on considère que c'est la porte d'entrée, que c'est le château d'eau méthodologique depuis lequel tout découle. Et on arrive sur deux rapports, dont on nous dit qu'ils sont transitoires, parce que votre horizon, que nous avons pour partie en partage, c'est l'autonomie, vous considérez que par ces façons transitoires, nous allons obtenir de l'Etat quelque chose comme 80 millions d'euros sur un sujet qui n'a pas été abordé au fond, au fond entre nous. C'est une question de méthode et ce n'est pas à défaut de vous avoir alerté à plusieurs reprises, en tout cas depuis 8 ans, historiquement sur ce sujet et de vous avoir appelé à nous réunir pour examiner au fond les choses. Ça n'a jamais été fait, jamais ! Première chose.

Deuxième chose, vous intervenez, alors selon votre calendrier, évidemment, c'est opportun, au moment où la montée en charge médiatique des déficits, parce qu'on ne va pas faire comme si ces déficits n'avaient jamais existé au niveau national, ils existent depuis des années, et on arrive en gros à 3000 milliards de dette. L'État auquel vous vous adressez, a accumulé aujourd'hui 3000 milliards de dettes et il se trouve dans une situation où le seul paiement des intérêts d'emprunt financerait une seule des plus grandes politiques nationales.

Et vous arrivez dans ce décor où on vous dit, en gros, pour aller au fond de notre sujet, « les collectivités vont devoir faire 10 milliards d'économies ». Nous, dans ce décor, on est toujours à 0,5 % de tout. Quand il y a une politique publique vertueuse, on récolte les bénéfices de 0,5 %, et puis quand ça vole à pagà, on est à 0,5 %. 0,5 % de 10 milliards, ça va nous contraindre nous, ici, ça nous contraindrait, selon cette règle de proportionnalité, à faire 50 millions d'économies. On va nous demander de chercher 50 millions d'économies au moment où en cascade et mécaniquement, on nous demanderait de trouver 50

millions d'économies, nous, on dit : il faudrait, sur la base de ces argumentaires, trouver, 74 : 34 et 40.

Et on arrive au contexte politique. Le contexte politique, on le connaît tous, nous, on l'a assez dénoncé, on l'a dit, on l'a répété dans nos discussions, l'angle mort pour le moment des échanges que nous avons eus au niveau que vous connaissez depuis des mois, c'est cette discussion. Elle a commencé en commission des finances, c'était un mardi soir, ça durée de 21 h à 23 h. On n'a plus jamais, Monsieur le Président de la commission des finances, été convoqués pour parler de ce sujet. Et on en arrive à la situation inextricable où il y a des coûts partis, c'est l'histoire de la pâte du dentifrice, quand elle est sortie du tube, elle ne rentre plus, la DCT, elle est partie, il va falloir la payer.

Et puis, les politiques publiques que vous avez mises en œuvre sur la base à la fois de ce que le législateur nous a transféré comme compétences et sur la base des politiques que, à bon droit, vous mettez en œuvre, sur la base des choix politiques que vous estimez les plus légitimes, on a du mal à les payer. Mais celui qui est en face, avec les contraintes que je viens d'évoquer, va nous demander notre part de l'effort. Et nous, évidemment, le sujet est enfermante, on est mal à l'aise, vous ne voulez pas qu'on vous dise : non, on va voter contre le fait qu'on vous octroie 34 millions d'euros et puis on va voter contre le fait qu'on vous octroie 40 millions d'euros. C'est difficile.

On dépose des amendements, on verra bien le sort que vous réservez à ces amendements.

Mais vous ne pouvez pas nous entraîner dans ce sujet de façon aussi hâtée, aussi, on ne va pas dire caricaturale, aussi précipitée parce que ce que l'État va vous demander, c'est-à-dire quelle part d'effort vous faites. J'allais presque dire, si on s'était réunis ensemble, quelle part d'efforts on pourrait faire sur le sujet dont il est question aujourd'hui ?

Le service public, chacun y est attaché, mais les modalités du service public que vous avez choisi, avà ci vole à pagà le.

Je répète, le service public, tout le monde y est attaché, il y a plusieurs modalités du service public, sur ce sujet, comme celui qui va venir tout à l'heure. Les politiques publiques que vous avez mises en œuvre sur la base des choix que vous estimez légitimes à mettre en œuvre, avà ci vole à pagà le. Et donc là, maintenant, on rentre inévitablement dans les conclusions que vous déclinez à toutes les sauces, sur chaque sujet : la fée autonomie.

Jean Félix, actez et donnez-nous acte en tout cas qu'on est capables de faire la différence entre l'autonomie financière et l'autonomie fiscale. Mais on est

à ce point capables, qu'on pense qu'à ce stade, la part de risque, parce que vous faites des chemins assez raccourcis en disant : Ah, si on avait eu l'autonomie financière, 10 % de croissance sur la TVA et picci è imbrogliu, on arrive à 30 millions. Mais ça, c'est de la logique papier. Ce que vous ne dites pas et ce qui est quelque part en temps masqué derrière ces logiques, c'est la part de risque qui existe, celle-là, vous la masquez.

Et donc oui, nous aurons une réflexion à mener sur les lois organiques et oui, on va rentrer dans le sujet, mais on va y rentrer au fond, pas au détour d'un rapport de 20 pages sur One shot qui pourrait, je le précise, nous revenir en boomerang sur le thème : maintenant on vous a donné ça et puis le reste, on n'en parle plus. Je pense d'autant plus, Monsieur le Président, que si nous avons analysé au fond les choses, peut-être qu'on serait à plus de 34 millions.

Donc, je ne suis pas sûr que le rapport d'aujourd'hui qui nous enferme d'une certaine façon sur un quantum, soit le meilleur quantum que nous aurions pu trouver en termes de bénéfices dans une discussion plus fouillée avec les services de l'État.

D'autant que, et j'en aurai fini, lorsqu'on va élargir le spectre, puisque vous répondez à toutes les questions orales sur ce sujet-là, vous savez, j'ai calculé les questions orales, si vous répondez à tout ce matin, 14 questions orales, mais il y en a pour des milliards. Vous dites Tuminu, je finis là-dessus, Tuminu, c'est 250 000. Je regarde les maires qui se peuplent cet hémicycle, vous n'avez pas des Tuminu chez vous ? Vous n'avez pas des tours ? Vous n'avez pas des couvents ? Vous n'avez pas des châteaux ? Vous n'avez pas des maisons de maîtres ? Vous n'avez pas des édifices ? Vous n'avez pas des églises dont vous pensez qu'elles doivent être sauvegardées ? Ma à colpu di 300 000 euros, multipliés par 360 communes, il y en a déjà pour 150 millions.

Mais si vous alimentez un fonds foncier à 150 millions, mais si vous n'avez pas une logique d'argent roulant, one shot, vous mettez 150 millions, vous faites plaisir à tout le monde et après, quelle est la destination du bien ? Quand vous expliquiez ce matin à bon droit et quand vous allez manifester devant la tour de Tuminu en disant : pour sauver notre patrimoine, en prenant Tuminu comme symbole, il nous faut l'autonomie. J'en reviens à la réflexion que j'avais posée sur la table à l'occasion de nos débats, si nous avons une autonomie, mais si nous n'avons pas les ressources matérielles pour accompagner cette autonomie, vous êtes dans « l'autonomie », on s'est fait plaisir. Et Tuminu, ce n'est pas seulement en ayant l'autonomie que vous allez pouvoir la sauver, il faut le dire aux Corses, c'est en ayant les moyens financiers de l'autonomie et des moyens responsables, ce qu'on a appelé ensemble l'éthique de responsabilité.

Je ne crois pas que dans ces sujets, dans ces deux sujets, nous ayons et en termes de travail, et en termes de prospective, et en termes d'analyse de fond, été au rendez-vous de l'éthique de responsabilité.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci. Oui, il vous reste 10 minutes, Monsieur Acquaviva, c'est le temps de parole qui reste au groupe.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Juste un mot et de manière amicale pour Jean-Martin. Ce que je constate malheureusement, vous parlez de l'éthique de responsabilité, Jean- Martin, il faut qu'on parle éthique de responsabilité parce que justement on est au cœur du sujet. Vous trouvez toujours des excuses à l'État. Les 61 millions d'euros, qu'on aurait dû avoir de cette sortie de l'amendement 2018, c'est une décision inexcusable de l'État, qui nous coûte de manière sonnante et trébuchante 61 millions d'euros alors que de manière normale, on aurait dû les avoir. Vous ne dites rien ! Vous ne dites rien ! Vous accusez l'exécutif d'essayer de trouver des solutions, alors que pour ça, vous n'avez pas levé les mains, pourtant on l'a médiatisé cette intervention à l'époque, lorsque, de manière incongrue, inexcusable, l'Etat de manière centrale et bien jacobine, sort 61 millions d'euros, pourquoi ? Parce que c'est comme ça.

Mais vous vous rendez compte quand même ? Vous pouvez ne pas être avec nous, mais soyez au moins du côté de la Corse.

L'éthique de responsabilité aurait commandé de dire que ça, c'était inexcusable. Vous ne le dites jamais ! Vous ne le dites jamais !

Donc à un moment donné, le débat sur l'autonomie fiscale, on l'aura. La part de risque, celle-là, vous l'avez assumée, les 61 millions d'euros et vous parlez de risques éventuels alors qu'on a les chiffres de croissance de 10 % de TVA, c'est éventuel, par contre, ça c'est sûr, c'est certain. Ça on l'a payé, on a payé pour voir.

Chacun doit choisir son camp, il n'y a aucun problème. Mais vous nous excuserez de considérer que le service public en 2016, encore une fois, n'a jamais été remis en cause par la Commission européenne, encore une fois, n'a jamais été remis en cause devant les tribunaux. Tout le reste tombe.

M. Hyacinthe VANNI

Vous avez dépassé de 5 minutes déjà...

M. Jean-Martin MONDOLONI

30 secondes pour finir...

M. Hyacinthe VANNI

Et, je ne vous ai pas interrompu.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour dire que je ne trouve ni excuse à l'État, ni excuse à la Collectivité, ni excuse à quiconque, Monsieur le Député.

Moi je dis que lorsqu'on s'engage dans une éthique de responsabilité avec l'État, on trouve des moyens, lorsqu'on veut faire. Lorsqu'on ne veut pas faire, ce qui est votre cas, on trouve des excuses.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, dans ma grande sagesse j'ai accordé 5 minutes en plus, je ne voulais pas vous interrompre, mais restez dans les temps de parole.

Monsieur SAVELLI, vous avez encore 5 minutes.

M. Joseph SAVELLI

Ça va être très court.

En fait, je crois que je n'avais pas bien compris. Je pensais que l'idée était de savoir est-ce que le principe de DCT peut être remis en cause ? Je pense que la réponse est non. Est-ce que la DCT était indexée ? Oui. Est-ce qu'elle a cessé de l'être ? Oui. Est-ce que par effet mécanique aujourd'hui il nous manque de l'argent ? Oui.

Indépendamment des choix que l'on a faits pour opérer le service public parce que, encore une fois, je ne pense pas qu'on ait fait preuve de dogmatisme, on l'a démontré, si on a choisi la DSP, c'est qu'on considérait que c'était le moyen le plus sécurisé d'assurer la desserte par le biais d'un service public avec un tarif maîtrisé, indépendamment de ce qui pourrait faire l'objet d'études, puisqu'effectivement on a statué en ayant fait des études de marché qui nous ont permis d'arriver à la conclusion qu'il fallait aller sur des DSP, indépendamment de ça, puisque l'enveloppe n'est plus indexée, même sur un principe d'OSP, il manquerait de l'argent, parce que ça nous est dû. Pourquoi on appelle ça une rallonge ? C'est parce qu'en réalité, il n'est plus indexé.

Ce que l'on veut, c'est un rattrapage, une indexation comme ça, on gagne en efficacité, on arrête d'en parler pendant des heures et on obtient ce que l'on doit.

Le principe de DCT, c'est un principe qui est dû, c'est un principe d'égalité et qu'à partir du moment où on n'indexe pas une enveloppe, par effet mécanique, on diminue.

Donc, on demande de faire plus avec moins. Effectivement, on ne découvre pas aujourd'hui que ça va manquer. Je crois qu'il n'y a personne ici qui découvre que ça manque.

En fait, moi je pensais que c'était ça l'idée, mais je crois qu'on est un peu sortie du cadre. Alors, si jamais corrigez-moi, si je me trompe.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Vous n'avez plus de temps de parole, je suis désolé... Alors 30 secondes.

Mme Valérie BOZZI

Très, très brièvement.

Juste pour dire que la demande, et on vient de rappeler le sujet, la demande, elle est légitime. Il y a effectivement une revalorisation qui aurait dû être faite. Elle est même tardive cette demande, et on peut le regretter aujourd'hui. Vous êtes aux responsabilités depuis 2015, elle est tardive mais elle est légitime. Elle n'est pas revalorisée depuis 2009. Il y a eu 2 rallonges ponctuelles, je ne les conteste pas. Vous l'avez rappelé, le surcoût qui existe, le maintien du service, le maintien des liaisons, l'emploi. La demande, elle aurait dû être faite avant.

Le bémol, c'est qu'en 2017, vous avez dit, « nous avons été lésés par rapport aux autres collectivités », c'est vrai. Mais en 2017, nous sommes la seule collectivité à avoir eu une collectivité unique et c'était à ce moment-là qu'il fallait effectivement négocier ce sujet et le pérenniser.

Alors aujourd'hui, mieux vaut tard que jamais, et elle est évidemment importante et nécessaire au maintien du service et de la qualité du service que nous voulons.

Voilà, aujourd'hui, il faut le faire et j'ai peur qu'elle soit tardive parce qu'on le sait, le contexte national, les finances de l'État font qu'il risque de nous

rejeter à cette demande. Si elle était intervenue plus tôt, peut-être qu'elle aurait eu plus de chance d'aboutir.

Mais effectivement la réévaluation, l'indexation, elle est nécessaire.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Josepha !

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Il y a cet après-midi, l'examen de deux rapports qui ont un lien, et beaucoup l'ont évoqué, un lien étroit où on voit que nous sommes arrivés à la fin d'un système, d'une logique, à la fin d'un système pour le caractériser un peu globalement, un système de dépendance, d'un côté de dépendance à l'aide et à la dotation et de l'autre, et j'y viendrai rapidement, de dépendance à un système beaucoup plus global. Et donc, à la nécessité de faire des choix.

Parce que pour l'heure, c'est vrai que l'amorce de la démonstration d'une transition vers un autre modèle, on ne la voit pas poindre.

Alors moi je suis un peu gênée justement, et ça a été dit par d'autres, par la façon dont ce rapport arrive, à deux niveaux. D'abord, évidemment la forme où on nous rappelle au long des pages et avec une démonstration très scolaire, où l'on nous rappelle pourquoi, où l'on justifie le besoin d'une réindexation de la dotation de continuité territoriale, où on fait les bons élèves, en tout cas, on tente de les faire avec des tableaux, des graphiques, des analyses qui retracent l'historique de ce à quoi nous n'avons pas eu droit, ce qu'on nous a refusé, ce à quoi nous aurions dû avoir droit et on se justifie.

Quelque part, ça, c'est le premier élément qui me gêne beaucoup, et à chaque fois dans la façon de quémander, chaque fois pourtant, ce qui nous est dû. Ce qui nous est dû, je vais le dire, parce que votre demande, elle est légitime, elle est légitime. Mais j'ai entendu aussi un appel à se battre, à nous battre, parce qu'il faudra nous battre. Oui, il serait temps, il serait temps de sortir d'une certaine logique qui consiste à, alors que visiblement les relations avec l'État et les discussions semblent aller bon train, visiblement, il y a des endroits où ça bloque.

Donc moi, c'est le premier élément qui me gêne dans l'approche.

Puis, sur la question systémique en tant que nationaliste, on voit en filigrane aussi la nécessité de voir se dessiner derrière cette dotation de continuité territoriale, derrière la nécessité de la calibrer au regard de nos besoins et effectivement, vous avez raison de dire que si nous nous mettons en regard de nos

besoins, nous n'avons pas les moyens de répondre et d'être au service de la Corse et des Corses sur ce domaine stratégique et fondamental.

Mais sur la question des transports, et nous avons déjà eu ces débats lors des présentations des délégations de service public dans l'aérien et dans le maritime qui ont été de nature différente, le choix n'a pas été fait d'amorcer un autre modèle alors que nous savons, alors que vous savez, et ça a été dit au fil de ce débat, que le modèle, il a vécu là aussi. S'en est-il amorcé un autre ? Avez-vous commencé à le faire ? Non !

Je vais venir sur la question du maritime. La question de la compagnie maritime, elle a été écartée. Ce n'était peut-être pas la réponse en claquant des doigts du jour au lendemain, mais en tout cas on s'acheminait vers un autre système et en tout cas on ne s'en tenait pas, et vous le dites, on se conforme, vous vous conformez quelque part aux opérateurs économiques et non pas aux besoins de la Corse, parce que vous vous arrêtez, et là aussi c'est légitime puisque c'est dans le cadre d'une DSP, vous vous arrêtez au cahier des charges et vous demandez des comptes au regard d'un cahier des charges.

On n'est pas rentrés dans une logique d'être également à la gestion, de pouvoir mieux anticiper les choses, de pouvoir mieux faire face parce qu'il y a une part qui nous échappe, l'inflation, la question des coûts des carburants. Il y a un certain nombre de choses qui impactent la Corse comme elles impactent le monde entier. Et puis, il y a d'autres choses qui pouvaient faire l'objet, je crois, d'une meilleure maîtrise.

Alors oui, la demande est légitime. Mais aujourd'hui, elle ne peut pas se faire de la façon dont vous choisissez encore une fois d'aborder les choses et d'aborder la négociation. Et je le regrette. Ça viendra à un amendement d'ailleurs que je déposerai tout à l'heure sur le second rapport.

Je regrette justement que vous n'abordiez pas ces questions comme un combat et qu'on ne substitue pas à la logique sempiternelle de la justification, la logique de la démonstration également de ce que nous pouvons faire, de ce qui peut être fait, je le développerai plus tout à l'heure, pas dans l'obligation de résultat, mais au moins dans l'obligation des moyens.

Donc, si aujourd'hui vous nous demandez de vous donner mandat, mandat pour tenter d'arracher ce qui, pour la Corse, permettrait de répondre à ses besoins dans un secteur stratégique que sont les transports, à la hauteur des aspects sociaux, environnementaux, au service du transport de qualité pour les Corses. On va vous donner mandat pour quoi faire ? Comment vous allez le faire ? Comment vous comptez aborder ces négociations ? De quelle manière vous allez faire, je vous cite : entendre nos droits ? Comment ?

Moi, je ne le vois pas justement. Là encore, on nous a parlé de combat, je ne le vois pas poindre. Comment vous allez aborder cela ? Comment vous amorcez aujourd'hui le virage vers une autre façon, une autre façon de voir les choses ? Più andà à a limosina, ma veradimente, andà à circà, à strappà ciò chì chjè di u nostru drittu è à custruisce un mudellu novu per di u quale vulemu andà, senza stà ind'è dichjarazioni di principi. È oghje, per accumpagnavvi nant'à què, ghjè ch'eiu vogliu vede, ghjè què chì per a Corsica vogliu vede, vogliu sente, è in stu raportu quì, ùn c'era micca bisognu di fà trente pagine pè di "eccu ci ghjustificemu perchè ùn ci riescemu micca incù ciò chè n'avemu." Ma ci vulia di : cumu fà pè entre in una andatura nova. È quessa s'aspetta sempre.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien, merci.

J'ai été tolérant sur les temps de parole sur le premier dossier, mais je le serai moi sur le deuxième, que chacun s'organise. Monsieur Benedetti, il vous reste quelques minutes.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je vais être court, c'est une remarque.

La gestion de l'enveloppe de continuité territoriale a été pour moi une gestion d'épicier. Quand la roue a bien tourné, par la force de directive européenne et qu'on a abandonné le financement du service complémentaire de haute saison et qu'il y a eu un gap de plus de 40 millions d'euros, on n'a pas cherché à redéployer ces 40 millions d'euros dans l'efficience d'un service public aérien et maritime efficient avec, par exemple, une baisse substantielle des coûts usagers, qu'ils soient transporteurs ou passagers. On a quémandé la fongibilité de l'enveloppe, pour s'en servir de complément à une dotation de financement. Et à aucun moment, on a envisagé une logique entrepreneuriale avec une indexation de ladite enveloppe, à ce moment où on était dans une logique, je dirais de l'euro Germinal, où il y avait une logique de déflation, l'euro stable et qui était laissée supposer stable. S'il y avait eu la demande, aucun gouvernement ne l'aurait refusée. Il n'y a jamais eu cette demande. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas une logique politique stratégique.

Moi, ce que je voudrais, c'est qu'aujourd'hui, l'enveloppe de continuité territoriale, elle soit discutée politiquement. On n'est pas dans une logique de comptabilité monétaire, on est dans une logique de compensation politique parce que la France veut garder la Corse et qu'elle doit nous aider à faire du bord à bord. Point. Mais je rappelle ces années 2016, 2017 où on a eu une vision très petite.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc le débat étant clôturé, je passe la parole au président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

J'ai écouté avec attention. On se rapproche du moment du vote et je crois qu'il faut revenir à l'essentiel et je dirais en forme de sourire, aghju detti nanzu, ci anu dettu in poche parolle, a raggiò hè vostra, ma a capra hè nostra, è aghju da dì in amicizia à tutti l'upponenti ch'anù parlatu, ùn si pò micca avè i dui pedi in u listessu scarpu.

Vous ne pouvez pas en même temps essayer de critiquer par toutes les portes d'entrée possibles, le timing, le contenu, la virgule, refaire le match, y compris quand on ne l'a pas joué, en gros, critiquer l'exécutif et la majorité, ce qui est normal pour une opposition, et en même temps ne pas prendre une position qui est claire, ùn si pò micca avè i dui pedi in u listessu scarpu. Ne cherchez pas les amendements, les virgules, les procès en renoncement ou en trahison, Josepha, vous avez d'autres espaces...

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Je n'emploie pas ce genre de paroles.

Le Président Gilles SIMEONI

Les procès en renoncement ou les leçons en « battez-vous », celles-là, vous les employez, vous aurez d'autres espaces pour les donner.

Le problème aujourd'hui, il est simple. Il y a eu trois catégories de critiques : il y a le critique sur le moment, il y a le critique sur les arguments et il y a le critique sur le fond.

Alors rapidement. Sur le moment, vous dites « ça vient tardivement », la droite. Je vais vous dire un mot de l'autre rapport, on y reviendra. Ce que j'ai remis avec l'aide des services dans ce rapport-là, c'est la note exhaustive qui a été rédigée à la veille de la fusion en 2018. J'ai pris mon bâton de pèlerin de président du Conseil exécutif, je suis allé voir le président du conseil départemental de Haute-Corse, le président du conseil départemental de Corse du Sud, on a fait une mnémotechnique qu'on a débattue dans chacune des assemblées et on a fait une demande au Gouvernement pour que les 3 catégories d'injustice sur l'autre rapport, dont la Corse a été victime au moment de la fusion, ne soient pas mises en œuvre.

Nous avons écrit, nous avons débattu, nous avons expliqué et je le dis à Paul-Félix, il y avait une volonté politique d'intégrer, y compris ça, u sumere ch'un vole micca beie, un vale à stirfulà, forse chi voi ci fussete statu, forse averiate fattu megliu, ma vi possu di ch'emu circatu à fà per u megliu, à issu livellu è à l'altri. Ça c'est pour l'autre rapport.

Pour celui-, et j'entends la critique bienveillante de Vanina, je suis surpris. On allait le demander quand ? Concrètement, on ne pouvait pas demander avant que les coûts n'exploient, ça c'est sûr.

2021, on a été dans la négociation pour la DSP. Ils étaient au courant, la plus belle preuve que cet argumentaire, ils le connaissent, c'est que nos parlementaires et nos députés se sont battus pied à pied, et que ça a été pris en compte en 2022. L'argumentaire, on l'a construit ensemble, pas seulement au sein de l'exécutif, dans le cadre des discussions avec l'État, dans le processus et hors le processus. Et on l'a construit ensemble avec nos députés, et nos sénateurs et vous ne pouvez pas feindre de découvrir et dire : mais c'est tardif. On l'a dit depuis 2 ans, on a obtenu une fois, à titre transitoire en 2022 et une fois à titre transitoire en 2023.

Et ce que je viens demander aujourd'hui, et ce que je vous propose qu'on demande, c'est clair, c'est la pérennisation des moyens nécessaires à l'exécution des contrats de délégation de service public que l'Assemblée de Corse a votés, avec un périmètre de service public qui a été entériné par l'État et par l'Union européenne.

On allait le demander quand ? On allait le demander à quel autre moment d'autre que maintenant. ? Il n'y a pas d'autres moments utiles que celui-là, moment où nous avons besoin d'une somme qui doit être pérennisée au titre de l'exécution des contrats.

Deuxièmement, alors on nous dit : mais il fallait imposer d'avoir l'obtention. Alors qu'est-ce qu'on allait faire ? Donc, on allait arrêter la discussion sur la délégation de service public dans le maritime en anticipant des hausses qui n'étaient pas encore concrétisées par l'exécution du contrat, et en disant, « on va avoir besoin dans les années à venir et tant que vous ne nous avez pas donné », Paul-Fé, au nom d'un rapport de force politique, « tant que vous ne nous avez pas donné la majoration de la dotation de continuité territoriale, on suspend les contrats ». Ah là oui, c'est sûr que là c'est radical, on suspend les contrats, on suspend les entreprises, on suspend les salaires.

Même chose pour l'aérien. Je n'ai pas besoin de vous rappeler par où on est passés pour respecter le droit, pour défendre le service public, pour défendre, dans le respect du droit, les entreprises corses et les salariés corses.

Qu'est-ce que j'allais faire ? Nous ne sommes pas sûrs d'avoir le montant nécessaire, donc nous suspendons et nous ne reconduisons pas ? Il n'y avait pas de possibilité de proroger, vous le savez.

Et celles et ceux qui disent aujourd'hui, « ça coûte trop cher », ce sont les mêmes qui demandaient plus de sièges, ce sont les mêmes, et c'est normal, qui ont soutenu les salariés des compagnies, qu'il s'agisse d'Air Corsica ou d'Air France, en disant : on a besoin de ce contrat de délégation de service public parce que la Corse en a besoin, parce que les Corses en ont besoin, parce que les entreprises corses en ont besoin, parce que les salariés corses en ont besoin.

Donc le moment, c'est maintenant. Après, on se détermine librement.

La deuxième catégorie de critiques : l'argumentaire. On a un droit politique à l'indexation, c'est une évidence. Certains m'ont reproché amicalement de dire : il suffisait de dire ça. Moi, excusez-moi, quand j'ai à la fois un argument politique qui est bon et un argumentaire technique qui est bon, je ne me prive pas de l'argumentaire technique, surtout dans une discussion qui va avoir lieu, avec qui ? Et certains y étaient, on a reçu la commission des finances. On a travaillé avec eux, on a échangé, on a parlé de la dotation de continuité territoriale, on leur a dit que c'était essentiel. Que nous ont répondu le président de la commission des finances et l'ensemble des députés ? « Ça va être difficile, on est dans un contexte budgétaire, donnez-nous des éléments, argumentez, démontrez qu'au plan technique votre demande est fondée ».

Et donc oui, ce rapport a une dimension technique mais qui, à mon avis, est une dimension indispensable, pour démontrer que, au-delà des principes qui commandent la réindexation, la démonstration objective, scientifique démontre avec autant de force que la réindexation est de droit.

Et moi, mon objectif aujourd'hui, il est d'obtenir une réindexation, qui est de droit, dont nous avons un besoin impératif et qui, au moment où nous parlons, n'est pas acquise.

Alors choisissez. Vous pouvez critiquer le Conseil exécutif, la majorité territoriale, Pierre, Paul ou Martin. A un moment donné, o biancu, o neru ! Si on monte là-haut à Paris en disant : oui mais nous, on n'est pas sûrs, on aurait dû demander avant, peut-être qu'on n'a pas raison, peut-être la virgule, etc. Si vous pensez aller dans une négociation difficile, vous créez les conditions en faisant ça, faites-en votre âme et conscience, faites-en votre âme et conscience.

Et je termine sur le fond, et là je m'adresse à Jean-Martin. Moi je comprends la méthode, etc., mais attendez, à un moment donné, je veux dire, il ne faut pas que l'argument sur la méthode devienne l'arbre de la méthode qui cache

la forêt du problème de fond. Ce problème, il est connu de tout le monde. Cet argumentaire, il est connu de tout le monde, cet argumentaire, il a été transmis à 3 ministres des transports, à des premiers ministres et à Gérard Darmanin.

Donc à un moment donné, lorsque, sans remonter aux calendes grecques, quand en 2017, on prend l'ensemble des régions françaises et qu'on leur dit : votre DGD qui a été transformée en DGS, elle est indexée sur la TVA, qu'on nous dit, « on va faire la même pour vous », et que derrière, au moment où ça doit être appliqué, on nous sort du dispositif, nous sommes victimes d'une injustice radicale. On peut tourner les choses comme on veut. Et ne venez pas dire : oui, mais on ne parle pas des autres avantages, parce que les régions françaises dans leur dotation générale, elles ont une subvention de l'État pour le ferroviaire que nous, on n'a pas alors même qu'on exerce la compétence ferroviaire. Eux, ils ont une dotation qui se porte en plusieurs centaines de millions. Et cette dotation qui est fléchée, elle est indexée, elle a été transformée en TVA au moment où à nous, on nous en a privée. Vous avez besoin d'aller plus loin dans la justification ? Ce n'est pas évident ?

Vous parliez Jean-Martin des 0,5 %, il y a un plan de 100 milliards d'euros pour le ferroviaire. Si on a 0,5 % de 1 milliard d'euros, on a 500 millions d'euros pour notre ferroviaire, alors qu'aujourd'hui on n'a pas le premier sou, ni au titre du PTIC, ni au titre de la discussion. On n'a pas le premier sou, notamment pour le renouvellement du matériel roulant, etc., vous le savez que c'est la condition sine qua non de la mise en œuvre de notre multimodalité.

Donc à un moment donné, vous avez fait vos critiques. On aurait pu le faire il y un an, je ne crois pas. Je crois que si nous avions anticipé en disant « ça va être très cher », on nous aurait dit : attendez de le prouver.

2022, on a obtenu à titre transitoire, 2023, on a obtenu à titre transitoire. On a des contrats qui vont jusqu'en 2027 et un an supplémentaire pour le maritime et on a un contrat de 4 ans pour l'aérien.

Moi je dis qu'aujourd'hui, et ça participe de remettre les compteurs à zéro, on en discutera dans l'autre, moi je ne dis pas qu'on va rentrer dans la discussion globale en faisant l'alpha et l'oméga de la DCT et l'alpha et l'oméga des 3 dispositifs desquels nous avons été injustement privés. Mais qu'à un moment donné, dans un débat qui va s'ouvrir, qui va être à la fois politique et technique, que l'Assemblée de Corse rappelle qu'il y a depuis plusieurs années un passif qui est un passif énorme et qui nous pénalise, parce que nos discussions budgétaires, excusez-moi, et je vais dire un mot, parce qu'à un moment donné, il y a même une phrase où on dit : aujourd'hui il y a une déspecialisation totale. Non, ça c'est une reprise, je le dis d'ailleurs pour mémoire, de l'argumentaire de notre AMO dans notre rapport, dans la mesure où l'argument qui a été avancé pour l'État

pour ne pas indexer, c'était qu'il y avait une déspecialisation. Et donc l'AMO voulant bien faire dit : puisque maintenant il y a une très large déspecialisation, on n'a plus besoin de ne pas réindexer. Mais refermons la parenthèse.

Lorsqu'on a discuté, d'abord il n'y avait pas 40 millions d'euros, Paul-Félix, on n'avait pas 40 millions d'excédent. On a eu les bonnes années. Les bonnes années, il n'y en a pas eu 50, il y en a eu 2 ou 3, on a eu 16 à 17 millions. On avait une loi qui prévoyait qu'on pouvait investir sur les infrastructures et nous avons obtenu que le reliquat du reliquat, c'est-à-dire en gros, concrètement dans la meilleure année, 5 millions d'euros, puisse être financé, puisse être investi sur le comité de Massif, parce que, je le rappelle, nous avons un retard historique et que depuis 1985, on n'avait pas eu le comité de Massif, ce qui nous a privés de plusieurs centaines de millions d'euros.

Le cœur de la discussion avec le Gouvernement, c'était de dire, on ne touche pas le dispositif de la DCT, on garde la spécialisation et on met en place des financements auxquels nous avons droit, y compris dans le cadre du comité de massif.

Et le deal, et c'est rappelé dans le rapport, qui est un deal imparfait, mais c'est celui auquel nous sommes arrivés, c'est de dire : regardez là où avant on dépensait 130 pour le maritime, nous aujourd'hui on dépense 84. On arrive à dégager des reliquats qui sont 15 ou 20 millions, laissez-nous prendre 5, 6, 7 millions d'euros pour financer la politique de la montagne. Et c'est ce qui a été expliqué depuis ce matin. Eh bien, c'était une cote mal taillée, mais c'est une côte qui a profité à la Corse.

Avà, simu à a strinta di u saccu. Bien sûr qu'on ne veut pas nous donner ce à quoi nous avons droit. Et l'Assemblée de Corse, au-delà des désaccords, au-delà des critiques sur la méthode, sur la virgule, sur le rapport, elle doit dire aujourd'hui, à travers votre vote : est-ce qu'on a droit à ça ou est ce qu'on n'y a pas droit ? Répondez à cette question à travers votre vote.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc avis sur l'amendement, Monsieur le Président du Conseil exécutif ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Défavorable.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président, je demande suspension de séance, s'il vous plaît, 10 petites minutes, merci.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, elle est le droit, 15 minutes.

La séance est suspendue à 17 h 10 et reprise à 17 h 52.

M. Hyacinthe VANNI

Avant de mettre l'amendement aux voix, Jean-martin peut dire un mot s'il le veut, pour une explication de vote puisqu'il a demandé la suspension de séance, je lui donne la parole une minute, s'il en est d'accord.

Merci de regagner vos places.

La parole est à Jean-Martin pour une explication de vote.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, Monsieur le Président, on est à l'amendement, je donnerai une explication de vote après.

L'amendement, il est récurrent, vous le connaissez. Il vise à essayer de mettre en pratique ce que nous disons depuis un certain nombre d'années et que d'ailleurs, nous avons en partage puisque vous dites qu'il faut réfléchir sinon à un modèle alternatif, en tout cas à l'avenir. Nous, on ne vous dit pas qu'il faut des OSP compensées, on vous dit qu'il faut une étude sur des OSP compensées, je ne comprends pas pourquoi vous vous acharnez à ne pas produire cette étude qui dira ses conclusions en son temps. Et puis on verra bien, si ces conclusions vous agréent peut-être vous les retiendrez ou partiellement, et puis peut-être qu'elles pourraient nous surprendre nous aussi. Voilà.

On a l'impression de revivre un peu le débat sur les déchets. Nous, on ne vous a jamais demandé d'installer un incinérateur en centre Corse. On vous a demandé, il y a 8 ans, une étude sur la valorisation thermique. Vous avez toujours repoussé cette étude, systématiquement. Résultat des courses, on arrive 8 ans après au CSR.

Posons tranquillement cette étude sur la table. Je pense que ça fait partie de la palette des solutions possibles, que viendront peut-être s'agréger d'autres solutions.

Voilà l'esprit de l'amendement qui vous est proposé. On verra bien le sort que vous réservez et je donnerai au nom du groupe une explication de vote sur le rapport général.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. L'exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Comme je vous l'ai dit au moment de la discussion sur la DSP, il ne s'agit pas d'écarter par principe une demande de réflexion, voire d'étude. C'est un problème de timing.

Je pense que ce rapport est clair, ses objectifs également. Il s'agit de faire que le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse puissent dire clairement qu'il faut réindexer la dotation de continuité territoriale, notamment pour garantir la bonne exécution des contrats de délégation de service public en cours dans le domaine maritime et dans le domaine aérien. Il y aura également une phase de réflexion sur ce que sera l'organisation de notre desserte maritime et aérienne. Nous nous y sommes engagés, nous allons le faire. Et, nous aurons aussi une discussion avec l'État.

Mais je pense qu'au moment où nous sommes, il ne faut pas confondre les messages et le message que je propose à l'Assemblée de Corse de délivrer aujourd'hui à titre principal à Paris, c'est celui de la nécessité absolue de réindexer la dotation de continuité territoriale.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Avis défavorable de l'exécutif.

Je vais mettre l'amendement aux voix.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est contre ?

L'amendement est rejeté.

Je vais mettre aux voix et je donnerai la parole aux groupes pour une explication de vote avant de mettre aux voix le rapport.

Donc, demande de parole de Jean-Martin pour une explication de vote. Vous l'avez.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Monsieur le Président, on est responsables, on ne peut pas quand on est responsables laisser passer l'opportunité d'une demande légitimée. Ça n'enlève rien, Monsieur le Président, aux réserves qu'il vous faut entendre parce que ces réserves sont récurrentes.

Non, Monsieur le Président, on n'a pas été au rendez-vous de la méthode.

Non, Monsieur le Président, ce que vous considérez comme une injustice n'a pas ce caractère de radicalité.

Non, Monsieur le Président, vous n'avez pas démontré la part d'efforts qu'on doit faire, y compris sur ce sujet, pour entrer dans une négociation responsable. Ça ne nous interdit pas de vous accompagner sur ce sujet et on vous le dit pour l'avenir.

Les échanges que j'ai eus avec Jean-Félix démontrent, me semble-t-il, que nous engageons la discussion avec Paris sur des sujets fondamentaux sous des mauvais auspices.

Donc, on vous le répète depuis 8 ans, on va vous le répéter encore ce soir, on est prêts, ensemble, collectivement sur des sujets fondamentaux comme celui-ci, à faire une part de l'effort qui doit tendre, quand c'est possible, parce que là, on n'est pas sur des sujets clivants au sens politique, à vous accompagner. Mais on ne veut pas recevoir un rapport d'une telle épaisseur politique, rédigé avec une telle insuffisance en termes d'argumentation à la veille de ces discussions qui vous engagent, qui nous engagent et qui nous engageront durablement pour l'avenir.

Donc oui à la légitimité de la réindexation, ça semble tellement évident qu'il ne me semble pas utile d'insister. On n'est pas sur la virgule, on ne cherche

pas à perdre ou à gagner le match, on cherche simplement à clarifier nos positions qui naturellement nous conduisent à saisir cette opportunité en votant pour le rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je crois qu'il faut savoir rester cartésien. On ne peut pas voter à l'unanimité deux délégations de service public pour des montants additionnés de 230 millions d'euros en sachant qu'en face, on a simplement un disponible de 180 millions d'euros, puisque le reste, je le mets dans les et cetera des aides à autre chose, mais qui sont payées sur l'enveloppe, entre autres le fonctionnement de l'Office des transports ou les aides à exportations et autres. Ce qui veut dire qu'il manque plus des 40 millions d'euros. Moi, j'aurais même compris qu'on fasse un amendement pour ajuster à la juste compensation de ce qui a été voté et de ce qui est dû.

Mais je crois que l'objet du moment est l'équilibre budgétaire de notre Collectivité et ce n'est pas au travers d'une demande de validation a posteriori de ce que nous avons tous voté parce qu'il ne faut pas faire les beaux et dire qu'on est tous pour sauver les emplois, pour sauver les compagnies et après se servir d'un vote secondaire dont la forme de présentation est contestable, mais où on a par anticipation et par nos votes en amont, validé la rectitude des sommes. Ces 230 millions d'euros, on les a votés. On ne peut pas au travers de ce vote, demander un réexamen des conditions de desserte maritime et aérienne au travers des OSP qui, on le sait tous, sont la voie ouverte à une libre concurrence et à la disparition d'une potentielle compagnie régionale pour le maritime ou d'Air Corsica dans sa configuration actuelle.

Donc moi, je crois qu'il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes et qu'il est légitime que cette fois aussi, on vote à l'unanimité la continuité budgétaire de ce qu'on a voté par les attributions des contrats, ou alors il faudrait envisager par exemple qu'on ait un plan de licenciement massif à la Collectivité de Corse pour supprimer 800 emplois qui compenseront les (230 millions d'euros) ou qu'on annonce aux communes que les enveloppes annuelles d'aide aux communes ou aux collectivités passeront de 130 millions d'euros à 90. Tout est faisable. Après, c'est un problème de logique politique et de cohérence.

Donc moi aujourd'hui, je crois que le vote est légitime, mais que l'avenant où j'ai voté contre n'est pas adapté à la logique actuelle.

Maintenant, qu'on fasse des études prospectives de toutes les possibilités de desserte, y compris ce qui nous plaît le moins, dans une logique de démocratie, c'est à faire. Mais ça ne fait pas l'objet d'un rapport qui aujourd'hui va partir au ministère des finances pour servir d'argumentaire à une demande où on explique de manière alambiquée qu'on pourrait faire autrement et que peut être qu'il n'y en a pas besoin. Là, ça ne va plus.

Donc moi je dis qu'on soit cartésiens.

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Christophe Angelini.

Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Monsieur le président de l'exécutif, Mesdames et Messieurs les élus,

Il y a des votes enthousiastes, des votes plus réservés. Ce sera un vote angoissé que le nôtre, très angoissé et plein d'inquiétudes.

En quelques mots, je ne vais pas refaire le débat, Vanina, pour ce qui nous concerne, a dit fidèlement et très justement l'état d'esprit qui nous anime.

Il n'y a pas de difficultés sur le fond et effectivement on va tendre, comme d'autres je crois, vers un soutien.

Mais je parlais d'angoisse, sans vouloir refaire le débat au fond, premièrement, parce que quand quelqu'un, qui que ce soit, dit « c'est ce qu'on propose » sans je cite « les virgules ou les nuances et il faut voter, sinon vous serez coupables devant l'histoire », moi, j'ai tendance à ne pas voter. Comme ça, c'est dit, il n'y a pas de langue de bois. Je voterai quand même, et le groupe avec nous, avec moi, parce que je considère que l'enjeu est trop important et qu'effectivement, il commande qu'on fasse preuve de responsabilité. Mais je dois dire que je ne goûte guère cet argumentaire, comme je goûte très peu celui qui a consisté à dire que les groupes de l'Assemblée, et notamment celui que je préside, par omission, de manière un peu tacite, s'était rendu complice de l'attitude de l'État, lorsqu'il réservait sa réponse quant à l'abondement, entre guillemets, de la DCT au moment des contentieux qui ont affecté la Collectivité.

Ce n'est pas parce qu'on n'est pas avec vous qu'on est contre la Corse, et ce n'est pas parce qu'on n'est pas du côté de la majorité qu'on est pour le chaos.

Et ça, il faut le dire, sinon on sort de ce débat avec l'idée très désagréable d'une espèce de chantage à l'unanimité qui est l'antidote de la démocratie. L'antidote.

Alors moi, je voulais le dire un peu solennellement, sans dramatiser, etc.

Deuxièmement, sur le fond, je ne suis pas, on l'a dit de manière constante, pour une libéralisation outrancière des transports. Je considère que ce serait in fine plus coûteux qu'un service public sanctuarisé, protégé, etc., et je crois que de façon générale, on est à-peu-près tous d'accord là-dessus.

Mais sans limiter le champ de la réflexion à la question des OSP compensés, je pense, comme Vanina et d'autres, que le temps est venu d'interroger le modèle, sinon le modèle sera interrogé sans nous. Ce n'est pas plus compliqué, j'aimerais un service public fort, annualisé, permanent qui ne pose aucune difficulté de financement à personne. Mais ça, ça ne peut pas exister, premièrement parce que l'État, à tort ou à raison, ne le permettra pas ; deuxièmement, parce que l'Europe dont vous connaissez mieux que nous pour les rencontrer plus souvent, les gens qui en composent les services, y est assez réfractaire ; troisièmement, parce qu'autant nous militons pour un service public fort, autant, je veux le dire, nous ne sommes pas favorables à un monopole de service public subventionné. Donc, il faut qu'on trouve un point d'équilibre et il faut qu'on le trouve entre nous avant qu'on nous l'impose.

Troisièmement, et j'en aurai terminé, c'est pour cela qu'on a soutenu la demande d'études, on en parlait avec Jean-Michel et d'autres un peu plus tôt, et je me ferai ainsi l'écho d'élus de divers groupes, on nous dit que des choses pourraient être diligentées dans le champ des compagnies délégataires. Si étude il doit y avoir, c'est dans le champ de l'autorité délégante, pas même, sauf à la marge, dans celui de l'Office des transports. La Collectivité de Corse, sur ce sujet-là comme sur d'autres, elle a vocation à interroger et lorsqu'elle n'est pas en capacité de répondre, de susciter des concours externes, c'est ce que font toutes les collectivités du monde. Je crois d'ailleurs savoir que la nôtre, en d'autres domaines, ne s'en prive pas. Ce serait pertinent que nous puissions effectivement le faire en cette occurrence.

Terminer cette explication de vote en vous disant, comme Vanina avant moi, que le timing, il peut interroger, je maintiens, nous maintenons que nous ne sommes pas favorables, Paul-Félix et d'autres l'ont dit pour les groupes qu'ils représentent, à une partie de la forme. J'entends ce que dit le président de l'exécutif qui pense bénéficier, et pourquoi pas, et d'un argumentaire politique, il est fondé, et d'un argumentaire technique tout aussi pertinent.

On est, et je n'ouvrirai pas le débat à ce stade, à la veille de bouleversements plus importants encore, la question des plateformes, la question du In house, la question du maintien de la collectivité publique au cœur de l'offre, y compris dans la gouvernance d'un certain nombre de compagnies délégataires, quid des autres opérateurs, notamment dans le maritime ?

Terminer sur cette explication et cette courte synthèse.

Premièrement, le chantage à l'unanimité ne fonctionne pas avec le groupe « Avanzemu », pas du tout et je ne me sens pas coupable ou malheureux d'exprimer un point de vue contraire. C'est plutôt sain et je plains cette Assemblée le jour où ce type de posture l'emportera.

Deuxièmement, le débat reste ouvert et je regrette qu'il ne soit pas élargi à d'autres types d'expertises et de compétences, mais on y reviendra parce qu'on ne pourra pas de toute façon faire autrement.

Troisièmement, en responsabilité et en lucidité, sans que ce soit un chèque en blanc ni un blanc-seing à la politique des transports que conduit votre majorité et votre exécutif, nous voterons pour ce rapport.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Josepha Giacometti.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Je continue de regretter que cette demande, pour légitime qu'elle soit et personne n'a remis la légitimité de la demande en question, ce qu'aurait pu laisser entendre, la réponse que nous a apporté le président du Conseil exécutif, pour autant, la légitimité de la demande, elle reste, formulée sous la contrainte, formulée sans cesse sous le coup de la justification et dénuée d'un vrai positionnement politique fort, appuyé sur des éléments techniques, là aussi, personne n'est venu le balayer, mais qui doit aujourd'hui affirmer et marcher sur ses deux jambes, et sur la question financière, et sur la question de l'amorce d'un nouveau système, parce que tout le monde s'est attaché à dire, et la démonstration est malheureusement faite, que le système qui régit aujourd'hui nos transports, est un système qui a vécu et que nous devons prendre un virage qui, pour l'heure, ne s'est pas amorcé.

Ce n'est pas fragiliser la demande qui est faite aujourd'hui que de le dire. C'est agir aussi en responsabilité.

Effectivement, l'appel sans cesse réitéré à prendre nos responsabilités et à voter en son âme et conscience pour la Corse, comme chacun d'entre vous, je le fais chaque fois, y compris lorsque je suis en désaccord, en mon âme et conscience et avec le sentiment d'être au service de la Corse, comme chacun d'entre vous.

Et donc, il n'est pas besoin sans cesse de tenter de définir le camp de ceux qui agissent dans l'intérêt de la Corse et de ceux qui agiraient dans des intérêts particuliers, des logiques de partis ou de rancunes.

Aujourd'hui, pour être cohérent, avec ce qui a été fait jusqu'à maintenant, pas sur la question de la DSP maritime puisque j'avais eu une autre approche qui est d'ailleurs cohérente avec ce que je dis aujourd'hui d'ailleurs, sur la DSP aérienne, je vous ai accompagnés en disant qu'il était temps de chercher là aussi un autre modèle. C'est pourquoi, là, j'ai voté contre l'amendement de la droite, « Un soffiu novu », évidemment de vouloir engager des études sur les OSP, alors il aurait fallu en faire également sur la question de la compagnie maritime. J'ai moi-même dit que ces débats devaient revenir et devraient revenir très vite devant cette Assemblée.

Mais aujourd'hui, il s'agit de vous demander, puisque ma question, elle est restée en suspens, vous ne me répondez pas maintenant, puisque les débats ne sont pas organisés de cette façon et nous en sommes aux explications de vote, mais de vous demander comment vous comptez défendre cette demande légitime. Cette question-là, elle est restée, après mon intervention, en suspens. Comment vous comptez le défendre ? Est-ce que vous comptez engager, pour obtenir ce qui est légitime pour la Corse, un véritable rapport de force politique ? Et, j'y reviendrai encore tout à l'heure, ou est-ce qu'on va admettre, exemple du PTIC, au détour d'une question orale, vous y avez répondu ce matin, on va admettre qu'à chaque fois que nous sommes mis devant le fait accompli, eh bien malheureusement, il faut bien faire avec ? C'est ça qui suscite mon inquiétude aujourd'hui, c'est de quelle manière allez-vous aborder cette négociation ? De quelle manière allez-vous garantir ce droit pour la Corse ? De quelle manière par la suite, allez-vous amorcer un vrai changement de paradigme si nous voulons nous inscrire, non pas rester sur le chemin de l'aumône, mais aller vers le chemin de l'émancipation ?

C'est une réponse que je n'ai pas encore eue aujourd'hui. Mais en conscience, je voterai ce rapport, bien entendu.

M. Hyacinthe VANNI

Jean-Félix Acquaviva.

M. Jean-Félix ACQUAVIVA

Merci, Monsieur le Président.

Sur la question de l'état d'esprit du débat, je crois que ce qui était important, je pense qu'il y a, en ce qui concerne le vote majoritaire, aucun chantage vis-à-vis de qui ce soit. Simplement situer l'enjeu de manière fine, c'est ce que chacun essaie de faire vu de sa fenêtre. Je vais rajouter des détails à cela quand on dit que le timing ou la méthode n'était pas bonne.

Je me suis rappelé une chose que je n'ai pas évoquée tout à l'heure. Systématiquement depuis 2017, je dis bien systématiquement, à chaque loi de finances, les députés à l'époque, les 3, je portais l'amendement cosigné par mes collègues, en accord avec l'exécutif de Corse et d'ailleurs, je crois de mémoire, après même en avoir débattu ici, ont porté des amendements de demande d'indexation de la dotation de continuité territoriale, les ont porté au débat parlementaire, les ont porté devant le ministère et nous étions à l'époque de reliquat, donc nous étions toujours dans une demande d'anticipation rationnelle, dans un timing et des demandes qui ont été systématiques.

Et, je peux vous renvoyer si vous le souhaitez à l'ensemble des débats parlementaires pour la production aux amendements, y compris lorsque nous avons obtenu en 2022 puis en 2024, les 33 millions d'euros et 40 millions d'euros. A côté de ces amendements conjoncturels, nous avons des amendements de demande d'indexation de la dotation de continuité territoriale en accord avec le conseil exécutif.

J'ajouterai qu'à côté de ça, nous avons toujours aussi des amendements systématiques du transfert de la fiscalité sur les tabacs en équivalent par TVA, comme le demandait d'ailleurs le rapport de l'inspection générale des finances et qui n'ont pas été suivis d'effets par le Gouvernement parce que c'était une de ses conclusions de ce rapport, je vous le rappelle.

Donc pour dire que, quand on entend parler de méthode, de timing, ces faits-là et ces débats-là qui ont eu lieu, certes sous moins de pression qu'aujourd'hui, ils ont eu lieu. La logique d'anticipation et de volonté d'anticipation a eu lieu, la logique de discussion a eu lieu et il y a eu un refus systématique. Premier élément.

Deuxième élément, c'est ajouter non seulement au refus systématique l'amendement scélérat qui enlève 61 millions d'euros, alors que nous portions les mêmes amendements par ailleurs à côté, évoqués.

Donc je crois qu'ici, si on peut entendre que les groupes ne sont pas complaisants et c'est normal avec la majorité territoriale, nous voulons aussi vous dire, vous ne serez pas surpris, qu'il ne faut pas être simplement complaisant et naïf, je sais que vous ne l'êtes pas, mais on tient à le réaffirmer, vis-à-vis de l'État.

Tout simplement, notre propos d'aujourd'hui est un propos plus ferme à l'aune de ce que je viens de vous dire et de cette histoire. Peut-être d'aucuns peuvent le relativiser en disant, « l'État, on verra, ça va être difficile ».

Nous pensons qu'aujourd'hui, à l'aune de cette histoire, il faut être plus ferme et à l'aune de ce qui va se passer et qui va toucher, je le répète, qui pourrait toucher, outre la Collectivité de Corse, les communes, les intercommunalités, sur des décisions verticales, non concertées, de coupes budgétaires de dotations de fonctionnement, si ça agrée à quelqu'un ici tant mieux, nous, ça ne nous agrée pas du tout. On le dit déjà fermement par anticipation que l'on n'acceptera pas parce qu'on on choisit d'aller sur le terrain le plus fin, qu'effectivement se joue là, une cristallisation, après chacun voit, nous, c'est notre sentiment, autour de la nécessité de défendre l'intérêt supérieur de la Corse dans ce contexte nouveau qui est issu de facteurs externes.

Ce que je viens de vous dire sur la logique de loi de finances est un facteur externe. Le dérapage des déficits publics, c'est un dérapage historique, ce n'est pas un petit dérapage avec mensonge devant le Parlement, deuxième élément.

Le fait qu'on demande avec force, avec un rapport politique et aussi détaillé techniquement comme l'a développé le président du conseil exécutif, une rallonge aujourd'hui fondée, c'est issu d'une situation de facteurs externes liée à l'explosion du coût du carburant et liée à un comportement où on a eu une dotation qui a été diminuée de 61 millions d'euros par rapport à ce qu'on aurait dû avoir, des facteurs externes, non pas pour des raisons d'erreurs de gestion de la Collectivité, contrairement, sans vouloir relancer le débat, certaines décisions avant notre arrivée en 2015.

Donc je crois qu'il faut se dire les choses concrètement, de manière factuelle. Tout ce que je veux dire est factuel. C'est pour ça qu'il est évident que non seulement, il faut donner le plus de force, chacun se détermine, ce n'est pas du chantage, le plus de force à cette demande conjoncturelle, qu'il va falloir se battre. Oui, il va falloir se battre. Je rappelle quand même, et le président de

l'exécutif est au courant, que nous n'avons pas tendu la sébile pour avoir les 33 millions d'euros et les 40 millions d'euros conjoncturels.

Je rappelle que non seulement le président de l'exécutif a écrit, en a discuté avec les ministres concernés, le ministre des transports, le ministre Darmanin, ça a été évoqué, et de manière vive, mais il a fallu notamment pour les 33 millions d'euros, le premier amendement en 2022, que l'on brandisse avec mes collègues et notre groupe « LIOT » la menace, avec la solidarité de groupe, d'une motion de censure sur la loi de finances 2022 pour qu'Elizabeth Borne en complément des demandes du Président Conseil exécutif et de la situation parlementaire, accède en 24 heures aux 33 millions d'euros.

Donc je ne pense pas qu'on ait été naïfs, ni pour les 33 millions d'euros, ni pour les 40 auxquels s'est adjoint en amendement identique, Laurent Marcangeli. Nous ne serons pas naïfs demain dans le rapport de force face à l'État. Je rappelle, mais c'est anecdotique, comme il va s'en rappeler lui-même certainement, qu'au banc à l'époque, le ministre du budget, lorsqu'il nous avait enlevé 61 millions d'euros sur cette DGD, c'était Gérald Darmanin. Alors peut-être qu'il s'en rappellera maintenant qu'il est saisi du dossier corse pour renvoyer la balle de ce qui était un amendement indu.

Voilà. C'est tout ce que je voulais dire, bien sûr, en faveur de ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

(sans micro)

M. Hyacinthe VANNI

Donc, tous les groupes et les non-affiliés se sont exprimés.

Le président de l'exécutif veut dire un mot.

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement, remercier les groupes pour leur explication de vote.

Très clairement, il n'y a pas de chantage à l'unanimité. Il y a la volonté de bien poser les enjeux. Je crois que je l'ai fait à travers mon intervention, en tout cas, j'ai essayé de le faire et il me semble que vous l'avez fait vous-même à travers les décisions que vous avez annoncées, y compris à travers les critiques.

Donc moi, je n'ai pas bien évidemment entendu remettre en cause le droit de libre critique. Je dis simplement que, à un moment donné, il y a l'essentiel et il y a l'accessoire.

L'essentiel dans ce dossier, quel est-il ? C'est qu'il faut que nous obtenions cette réévaluation de la dotation de continuité territoriale et que le vote, c'est celui-là, ce n'est rien d'autre. Plus nous le dirons fortement et plus nous le dirons ensemble, et plus nous aurons des chances de remporter une négociation qui va être une négociation difficile. Ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, comment on va mener la négociation ? Il y a la négociation sur la DCT, il y a la négociation sur la remise à niveau, l'autre rapport, et il y a la négociation sur le pacte budgétaire, fiscal et financier.

C'est la raison pour laquelle ces rapports sont aussi en quelque sorte des rapports d'appel, des rapports d'appel pour introduire, on l'a évoqué en amont de la session dans le cadre de la présentation devant la commission des finances, pour définir une méthode qui nous permettra de travailler sur le fond à ces différents dossiers.

Enfin, je me suis exprimé sur l'amendement. L'amendement, il a été porté par la droite, il a été soutenu par le groupe « Avanzemu ». La raison du vote favorable a été expliquée aussi bien par la droite que par « Avanzemu », mais la raison du vote défavorable par le groupe majoritaire, par le groupe d'opposition « Core in fronte » et également par Josepha Giacometti et Pierre Ghionga.

Ce que je redis de façon très claire, c'est que oui, nous allons avoir un débat et nous l'avons annoncé. Nous l'avons dit, y compris lorsque nous avons attribué la DSP dans le domaine aérien. Nous avons besoin d'un débat dans le maritime, nous avons besoin d'un débat dans le domaine aérien. Dans le domaine aérien, nous avons intégré l'ensemble des données et nous savons que si personne, je crois, n'est pour un monopole du service public qui exclurait et qui n'existe pas aujourd'hui, je rappelle que plus de la moitié du trafic est assuré par des compagnies dites compagnies low cost. Mais notre objectif, il est bien aujourd'hui de consolider et préserver un service public dans son périmètre, dans sa qualité, dans un coût assumable, dans sa dimension sociale en ce qui concerne les emplois en Corse et qu'il faut le faire aussi avec des impératifs de contraintes budgétaires, de saisonnalités très fortes, d'augmentation très certainement des flux, mais en respectant une logique de développement durable avec une politique qui soit une politique d'équité entre les différents territoires et les différentes plateformes aéroportuaires. Nous avons en tête toutes ces données et toutes ces données très difficiles.

Donc moi, je redis que le moment n'est pas, au moment où nous nous apprêtons à voter ce rapport, n'est pas à voter des études. On pourra examiner le principe d'OSP, ça fait partie du périmètre et nous nous sommes exprimés, effectivement nous pensons qu'il y a un risque très sérieux de démantèlement du service public dans le cadre de cette préconisation qui pour moi, en l'état des éléments que j'ai, comporte infiniment plus de risques que d'avantages. Mais par définition, dans un débat démocratique, on ne va pas exclure a priori quelques options que ce soit, comme nous aurons effectivement à réinterroger notre vision de la compagnie territoriale dans le domaine maritime, en intégrant y compris les contraintes qui continuent de peser sur nous et y compris de la part de l'Europe.

Donc tout ça, nous nous sommes engagés à le faire. C'est une autre temporalité.

Le vote qui est demandé aujourd'hui à l'Assemblée de Corse, c'est un vote aussi de combat, de combat démocratique parce que Jean-Félix Acquaviva l'a rappelé, nous avons été très présents dans ce dossier, avec un très bon dossier et ce n'est qu'au prix de rapports de force démocratique et au tout dernier moment que nous avons obtenu des votes qui ont été des votes conjoncturels et non pérennisés.

Et donc aujourd'hui, je pense que l'Assemblée de Corse doit envoyer ce message-là et que si elle envoie ce message-là, nous serons renforcés pour la négociation à venir et la négociation à venir, elle est et elle sera menée par nous tous, dans l'intérêt de la Corse, dans l'intérêt des Corses, dans l'intérêt du service public et dans l'intérêt des salariés du service public.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

À ringrazià vi.

On peut passer au rapport 92. C'est dans la continuité. La structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun.

Vous avez la parole Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Raportu n° 092 : Rimpattu finanziariu chì permette di ripusiziunà a struttura di e risorse di a Cullettività di Corsica à un livellu paragunevule à quellu di e Regione è Dipartimenti di dirittu cumunu

Rapport n° 092 : Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vais être rapide.

C'est effectivement un dossier technique. Mais ce dossier a vocation à présenter sous forme de rapport un certain nombre d'arguments qui ont été évoqués de façon transversale dans le cadre du débat budgétaire, premièrement.

Deuxièmement, ce rapport a vocation aussi à être une contribution dans le cadre du travail que nous avons à mener ensemble entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, et notamment la commission des finances pour expertiser la structure budgétaire de la Collectivité de Corse, identifier les points forts, les points de faiblesse. Et je le pense, ça sera en tout cas un des objectifs que je proposerai, définir une stratégie commune pour notre discussion sur le futur pacte budgétaire, fiscal et financier.

Et enfin, en termes de méthode, il me semble que là aussi ce rapport vient à son heure. Il ne s'agit pas d'organiser notre discussion budgétaire avec l'État et le Gouvernement autour de ces iniquités qui ont été faites à la Corse, il s'agit simplement de les rappeler et de dire aujourd'hui que, dans le cadre de la discussion budgétaire globale que nous allons avoir, nous souhaitons que ces iniquités soient corrigées. Ce n'est pas une façon parcellaire d'entrer dans la discussion, c'est une façon d'aborder un élément d'une discussion d'ensemble en ayant les idées claires et en compensant une injustice que nous continuons à subir ou plus exactement, deux injustices et je vais être le plus court et le plus rapide possible.

D'abord dans le rapport d'orientations budgétaires et dans le budget primitif, comme nous l'avons dit souvent lors des débats budgétaires précédents, nous avons rappelé que la Collectivité de Corse a une structure de recettes qui est différente de celle des collectivités de droit commun et qui nous place en situation globalement défavorable à travers un différentiel de dynamique.

Très rapidement, vous avez le dossier, il y avait la question de la TVA. Il y a eu une discussion technique sous votre contrôle, Jean-Michel, je crois qu'elle est purgée.

Il y a un niveau moyen dans les recettes de la Collectivité de Corse, la TVA représente 21 % ; le niveau moyen consolidé entre les régions et les départements, c'est 36 %. Donc là, on a une structure qui est quand même beaucoup plus dynamique. Ce qui est intéressant, c'est que ce différentiel, nous coûte en quelque sorte une moins-value de 10 millions d'euros par an.

Facteur aggravant de la situation, c'est-à-dire que là où les départements et régions voient leurs recettes de fonctionnement augmenter tendanciellement de + 2 % par an, nous, nous n'augmentons que de 1,2 % par an, soit un différentiel de 0,8 %.

Les recettes de fonctionnement, elles sont bien sûr importantes puisqu'elles nous permettent ensuite d'alimenter notre stratégie d'investissement.

Il est important aussi de rappeler, mais ça sera l'objet de la discussion budgétaire globale, que nous sommes dans une problématique où nos marges et notamment nos pouvoirs de taux sont extrêmement faibles. Nous avons une structure budgétaire sur laquelle nous n'avons concrètement pratiquement aucune prise. J'ai demandé à la DGA, Alexandra Folacci que je salue et que je remercie, je remercie l'ensemble des services qui travaillent sous son autorité, pour le travail qui a été fait, nous avons une marge aujourd'hui, taxe sur carte grise, 10 millions d'euros. Nous pourrions progresser d'environ 2 millions d'euros. Sur les droits de francisation des navires, on a une marge d'environ 4 millions d'euros. Sur la TICP, on est également à la virgule (de quelques millions d'euros).

Donc, on a à la fois une structure de recettes qui est structurellement moins dynamique et une marge de manœuvre fiscale qui est quasi inexistante. C'est le premier élément de faiblesse.

Deuxième élément, et cette fois-ci c'est un élément d'injustice, il y a eu des réformes des structures de recettes des collectivités qui ont été menées au niveau national et qui ont été appliquées à la Corse en lui appliquant des indicateurs qui ont conduit à une minoration des sommes qui nous sont dues.

Trois exemples. Premier exemple, la surévaluation artificielle de l'indicateur de richesse des départements et, depuis 2018, du volet département de nos compétences. On a intégré un certain nombre de dotations qui ont majoré nos critères de richesse, alors même que ces augmentations de dotations correspondaient à des compétences n'étant pas exercées par les autres départements de droit commun.

Cette surévaluation de nos ressources de départ a conduit les deux départements corses à se retrouver classés comme les plus riches de France aux côtés par exemple de la métropole de Lyon, de la Savoie ou des Yvelines. Un

classement qui est tout à fait artificiel. Si on avait appliqué à la Corse, une neutralisation de la majoration des dotations dues à des compétences supplémentaires, cela aurait conduit à reclasser la Corse avec un potentiel fiscal et financier beaucoup plus bas et donc, aurait conduit mécaniquement à une majoration des sommes qui nous sont attribuées. Une majoration qui, pour la DGF, est évaluée à 15,3 millions d'euros par an et pour les concours départementaux type fonds CNSA et fonds de péréquation des droits de mutation, environ 7,6 millions. Donc, on a $15,3+7,6$ environ 23 millions d'euros par an de manque de recettes par surévaluation du potentiel financier des départements.

Deuxième exemple d'injustice, c'est la surévaluation de la contribution de la Collectivité territoriale de Corse au redressement des comptes publics qui a été mise en œuvre en 2014 et 2017. Là aussi, nous avons subi un différentiel qui, sur les années cumulées à compter de la mise en œuvre de cette mesure jusqu'à aujourd'hui, nous conduit à un différentiel de recettes de non-perçu d'environ 96 millions d'euros, en gros 9,5 millions d'euros par an.

Je précise que là aussi, si la règle qui a été appliquée aux autres collectivités dans des situations identiques à la nôtre et notamment aux outre-mer qui avaient également des compétences particulières dépassant celles du droit commun, on serait allés sur un calcul au prorata des populations et non des recettes, qui aurait conduit à réajuster la ressource.

Dernier exemple, la contribution de la Corse au fonds de péréquation des ressources régionales qui n'a pas été calculée de façon correcte.

Le total de ces 3 postes conduit à une perte de ressources annuelles d'environ 34 millions d'euros.

Je précise également, je l'ai dit tout à l'heure, que nous l'avons dit dès 2017, nous l'avons dit ensemble avec les 2 présidents de départements à l'époque. Nous avons discuté, nous en avons discuté à chaque occurrence budgétaire et ça n'a jamais été pris en compte.

Donc question de méthode, je sais que la dernière fois et je termine, Jean-Martin disait, « oui, mais il y a d'autres dispositifs, on a des dotations spécifiques, etc. ». Oui, on a des dotations spécifiques mais qui sont liées à des situations spécifiques. Là, on nous a appliqué le droit commun, et c'était normal, sauf que, en appliquant le droit commun, on n'a pas tenu compte des critères différents par rapport aux régions du droit commun, qui auraient dû conduire à une application majorée et plus favorable à la Corse et à la Collectivité de Corse, notamment en termes de dotations transférées.

Donc, je pense que c'est important que l'Assemblée de Corse ait ces éléments techniques à travers un rapport, qu'elle puisse en débattre, en délibérer, à la fois pour qu'on ait un argument supplémentaire dans le cadre de l'argumentaire global que nous allons développer dans les semaines et dans les mois à venir et également un rapport qui a vocation à rejoindre le fond commun de travail que l'on va mettre en place, notamment à travers l'interaction entre le Conseil exécutif et la commission des finances, une interaction qui a été demandée par les groupes et notamment les groupes d'opposition et qui a été validée en son principe par le Conseil exécutif de Corse, pour qu'on puisse travailler de façon approfondie sur l'évolution de la structure budgétaire de la Collectivité de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Il y a un rapport de la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

À l'issue de la présentation du rapport par Madame Alexandra FOLACCI, Directrice Générale Adjointe en charge des finances, les commissaires ont formulé les observations suivantes :

Soulignant le travail remarquable des services, M. le Président du Conseil exécutif a souhaité sensibiliser les commissaires afin de chacun puisse faire part de ses observations sur les éléments très techniques apportés par les services et permettre d'aller au fond de la réflexion sur les ces aspects.

M. Jean-Michel SAVELLI est intervenu pour préciser qu'il ne souhaitait pas que l'absence d'observations de la part de son groupe au sein de la commission des finances, soit perçue comme un « boycott » de cette instance et un manque de respect vis-à-vis de son président.

A cet égard, il a fait observer que son groupe, avait par le passé et à plusieurs reprises sollicité des éléments financiers, qui n'ont jamais été transmis.

Aussi, à défaut, il a indiqué qu'un travail avait été mené au niveau du groupe afin de permettre de reconstituer les grands flux de cette comptabilité publique et d'essayer d'esquisser ce que pourrait représenter la collectivité unique par rapport à des moyennes régionales

Sur cette observation, M. Jean-Michel SAVELLI a indiqué qu'il lui paraissait important d'être d'accord sur certains chiffres clefs afin de ne pas, au regard des masses budgétaires concernées, se retrouver avec des distorsions de plusieurs points.

Aussi, revenant sur la comparaison des taux de TVA relatifs à la structure des recettes de fonctionnement, à savoir 21 % pour la Corse contre 36 % pour la consolidation régions + départements, il indiquait ne pas être d'accord avec cette démonstration et ce pour deux raisons.

D'une part, il a estimé que le taux de 21 % était trop faible dans la mesure où il était intégré dans un histogramme compensé à 100, sur une somme qui est beaucoup plus importante si on y intègre les dotations. Il a fait observer que cette présentation n'était selon lui pas objective.

D'autre part, concernant le taux de 36 % résultant de la consolidation des strates nationales, il a indiqué, au regard d'analyses menées à partir de données issues de la Direction Générale des Finances Publiques (rapport de la Cour des comptes ou données INSEE) qu'il ne parvenait pas à un taux de 36, mais à un taux de 31.6 %.

Dans ce cadre, il a indiqué que le taux de 21 % concernant la collectivité lui apparaissait sous-évalué et à l'inverse, le taux de 36 % surévalué.

Aussi, il a sollicité des précisions auprès des services concernant les sources utilisées, ayant permis d'aboutir à ce résultat, afin de trouver un point d'accord sur les données mentionnées au rapport.

Concernant les sources, Mme Alexandra FOLACCI a indiqué que le travail était basé essentiellement sur les états DGF, comprenant des éléments relatifs à l'ensemble des régions et départements et incluant les populations et les revenus. Elle a par ailleurs précisé que le travail mené en lien avec le cabinet Klopfer avait également permis de disposer d'éléments complémentaires.

Aussi, elle s'est dit favorable à l'organisation d'une séance de travail, afin d'expliquer la façon dont les données ont été collationnées et classées et in fine préciser le raisonnement ayant permis d'aboutir aux taux de TVA mentionnés au rapport.

Par ailleurs, elle a également fait observer, que par souci de clarté, le graphique relatif à la structure des recettes de fonctionnement joint au rapport, faisait apparaître la ventilation entre d'une part, la TVA résultant uniquement des reversements de fraction de TVA et d'autre part, les recettes évolutives ayant un lien direct avec l'inflation.

Sur ces précisions M. Jean-Michel SAVELLI a rappelé que la fraction de TVA était un élément important, dans la mesure où cet indice risquait probablement d'être utilisé dans le cadre de la réévaluation de la DCT.

Suite à ces observations, le président du Conseil exécutif a indiqué que la méthode qui doit être définie en concertation, a vocation à permettre à l'ensemble des élus d'aller le plus loin possible sur tous les éléments et conduire, in fine, à s'accorder sur les chiffres clefs notamment dans le cadre des futures discussions avec le Gouvernement.

En tout état de cause, et reprenant les propos du président de la commission des finances et de la fiscalité, il a proposé qu'une réunion de travail puisse se tenir dans les meilleurs délais afin de permettre à l'ensemble des groupes de faire connaître leurs arguments.

La commission des finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Merci. On va ouvrir le débat. Qui souhaite prendre la parole ? Personne.

Donc, je vais redonner la parole à l'exécutif et nous allons passer au vote. Pardon, Monsieur Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Non, juste un mot.

En effet, on va essayer de pas faire de redite puisque je maintiens qu'il y a parallélisme des formes entre les deux rapports et donc, ce qui vaut pour l'un, vaut pour l'autre.

Je continue à penser que nous n'avons pas eu un débat au fond sur ce sujet, (...) la temporalité, qu'il y a eu des amendements à l'Assemblée nationale, qu'il y a eu des lettres aux ministres, qu'il y a eu des interventions auprès d'instances nationales. Oui, mais ce qui est demandé depuis des années, c'est que nous nous saisissions au fond. Ce n'est pas pour le plaisir puisque c'est en commission que ça se joue d'ailleurs, d'apporter la contradiction, c'est plutôt pour essayer d'apporter des contributions qu'on demande cet effort.

Mais on n'apporte pas des contributions une fois que le rapport est sur la table et qu'on nous demande d'acter. D'autant que, encore une fois, ce type de débat est enfermante, quand vous demandez de façon légitime une compensation à l'État, en responsabilité il est difficile de dire non.

La question de fond que je veux rappeler ici, c'est de savoir si l'argumentaire que vous développez, pas entre nous, est soutenable, ce n'est pas nous qu'il faut convaincre, que vous soyez 63 ce soir ou 63-16, je ne pense pas que ça va changer grand-chose à la façon dont l'État va observer, va qualifier et va répondre à votre demande.

Et je crois, modeste expérience, que lorsque on atteint ce niveau de demande, je fais observer que les temps ont changé, on m'a appris lorsque je m'engageais en politique que lorsqu'on discutait à Paris, on discutait en milliards. En millions, on ne discutait pas. C'était quasi acquis. Aujourd'hui, on discute à Paris sur des sommes qui relèvent de nombre à 6 chiffres. Avant on discutait sur des nombres à 9 chiffres. Aujourd'hui, on pinaille pour des nombres à 6 chiffres. Or là, on est sur des nombres à 6 chiffres, 6 ou 7 chiffres. Il va falloir discuter.

Et quand vous arrivez à ce niveau de discussion, premièrement, nous, on n'est pas forcément convaincus que ce soit le rapport de force qui prévale. Moi, j'ai toujours dit qu'il fallait privilégier la force des rapports au rapport de force, d'autant que les rapports ne sont quand même pas les mêmes, encore une fois, qu'évidemment, ici, les uns les autres, avons à cœur de défendre les intérêts supérieurs de la Corse. La question, c'est comment on les défend ?

Je vais prendre juste un exemple, Monsieur le Président, qui vous a été développé par Jean-Michel en commission. Vous souhaitez et je pense qu'il est souhaitable parce que ça participe de la responsabilité, obtenir plus de recettes dynamiques pour faire simple et pour ceux qui nous écoutent, c'est ça l'enjeu, parce que vous voulez être responsable, vous voulez avoir plus de recettes dynamiques et puis vous dites en gros « la fraction des recettes dynamiques dans la comparaison que je fais avec départements plus région et nous, n'est pas notre avantage ».

Et je reprends votre tableau. Votre tableau, il dit : en gros sur la TVA puisque c'est encore ce qu'on fait de plus dynamique, vous le dites d'ailleurs très bien dans votre tableau puisqu'on fait 3,5 % par an. Ce n'est pas rien 3,5 % par an. Seulement, vous dites la chose suivante, Monsieur le Président, région plus départements 36 et nous 21. Bon, nous, on n'a pas le temps d'aller croiser la DGFIP, l'Insee, la Cour des comptes, mais il se trouve que ce temps-là, on le prend sous autorité de Jean-Michel qui a travaillé sur des datas, puisque c'est comme ça que la DGFIP travaille, on peut travailler lorsqu'on a un peu d'ingénierie et un peu de temps là-dessus. Et, vous concluez qu'on est mal servis.

Ce sont vos propres chiffres, Monsieur le Président. Vos propres chiffres, je vais vous aider, en page 8, vous dites « voilà, les régions, départements 36, nous 21 ». Mais si je ramène ça au nombre d'habitants, c'est peut-être ce que va être tenté de faire l'État, encore une fois.

Ce n'est pas entre nous qu'il faut discuter. Nous on peut se convaincre de votre bien-fondé, mais l'État, lui, il a sa propre grille d'analyse. Admettons, hypothèse d'école, que l'État fasse un ratio par habitant. Il dit, « combien ils sont ? 350 000, voilà la fraction de TVA, je prends vos chiffres et voilà ce que le cumul des 2 strates donne sur les autres régions et départements de droit commun ».

Mais il se trouve que le montant de la TVA par habitant en recettes fiscales, elle est de 529, régions, départements et nous, 720. Donc, on se tire d'une balle dans le pied avec votre propre tableau. C'est un exemple caractéristique sinon des coquilles, en tout cas peut-être des incohérences que nous aurions pu lever ensemble pour mieux défendre ce dossier parce qu'il n'y a personne ici qui a intérêt, mon cher Jean-Félix, à défendre coûte que coûte les intérêts de l'État. On est élu pour défendre les intérêts des Corses et c'est encore mieux en le faisant et en le pratiquant, et en l'écrivant, et en donnant des preuves. C'est comme l'amour mon cher Jean-Félix, ce n'est pas les déclarations qui comptent, ce sont les preuves !

Sur ce sujet-là, vous voyez bien que, à la première lecture, ça semble relever de ce qu'on appelle, mon cher Président, vous qui êtes avocat, l'argument d'autorité, mais lorsqu'on décrypte un peu, on trouve des situations qui peuvent nous conduire à aller à contresens du bénéfice que vous recherchez.

Donc de la même façon, évidemment en responsabilité, on va accompagner cette demande. On ne retire rien de ce que cette demande à mon avis est insuffisamment nourrie, qu'elle manque de densité.

Du reste, nous on pense que toujours et pour conclure, dans les discussions avec l'État, lorsqu'on demande des recettes supplémentaires, il est de bon ton de les flécher. Et nous, ce qu'on considère, c'est que vous obteniez 5, 10, 50 ou 60, il serait bon, compte tenu de l'idée qu'on se fait de nos choix politiques, enfin des choix politiques de cette maison, qu'ils aillent en direction de l'investissement. Et je serais même allé plus loin, en essayant, si on était tous d'accord sur ce sujet, de fixer une priorité, ou deux, ou trois.

Je prends un exemple. On a voté ensemble, à mon avis, une des délibérations les plus nourries et les mieux argumentées de votre mandature qui était « Acqua 2050 ». Il y en avait pour 600 millions. On s'était dit, « on va mettre 30 millions sur 20 ans. C'était voté quand ? En 2016, 2017 ?

M. Saveriu LUCIANI

30 juillet 2020 !

M. Jean-Martin MONDOLONI

2020, ça fait donc 4 exercices. Est-ce qu'on a mis 4 fois 20, 80 millions d'euros sur cette politique ? Est-ce qu'on en a mis 30 ? Donc l'idée, c'est un exemple, c'est oui à l'octroi d'une recette supplémentaire que vous chiffrerez. On verra bien ce que donnent les négociations. Mais nous l'amendement, il consiste à dire, allons sur une politique d'investissement et mieux encore, choisissons ensemble la priorité des priorités. Ça pourrait être l'eau, ça pourrait être les routes, ça pourrait être d'autres sujets infrastructurants, parce que si c'est pour réinjecter 34 millions d'euros pour aujourd'hui répondre à la question prégnante du fonctionnement, ça veut dire que mécaniquement, ensemble, on fait le choix de ne pas toucher à la structure financière et de dire, « on ne repart pas sur de bonnes bases, mais on vous demande de nous accompagner sur One shot » en attendant la fameuse autonomie financière et fiscale que vous appelez de vos vœux.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors là-aussi, si on peut être d'accord, je le disais tout à l'heure avec le constat qui consiste à dire que la structure financière de la collectivité ne correspond pas aux besoins et ne correspond pas à ses compétences, que la matrice de cette collectivité ne correspond pas aujourd'hui à l'ensemble des compétences auxquelles elle doit répondre.

Bien sûr que nous ne pouvons que le partager et que la structure des recettes n'est pas dynamique, ça évidemment, on ne l'apprend pas aujourd'hui, qu'elle relève pour beaucoup d'une part fixe de dotation et que nous arrivons bien entendu à un déséquilibre.

Mais je crois que là aussi encore l'approche, d'ailleurs qui se lit dans le titre de votre rapport, « Rattrapage financier permettant de resituer la structure des ressources de la Collectivité de Corse à un niveau similaire à celui des régions et départements de droit commun », elle aboutit à une des conclusions qui sont très certainement biaisées, puisque vous le dites vous-même d'ailleurs dans votre propre rapport que ça ne correspond pas, les compétences, la matrice, notre collectivité, son statut, ses spécificités économiques ne correspondent pas aux autres collectivités, je dirais, de strates équivalentes, ni en droit, ni en fait et que donc le raisonnement auquel vous vous livrez nous fait peut-être passer bien en-dessous de ce qui s'avérerait être la réalité des besoins de la Collectivité.

Et là où je préconisais tout à l'heure une approche de fond qui doit dès aujourd'hui être radicalement différente, même si elle ne préfigure pas, comme vous le mettez dans le rapport, les discussions dans le cadre d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal. Mais elles doivent être dès aujourd'hui différentes du côté de la Collectivité, puisqu'on ne va pas attendre de l'État qu'elle le soit.

Je disais tout à l'heure que nous étions enfermés dans un système de dépendance, ce n'est certainement pas l'État qui compte nous en sortir si nous ne tentons pas de nous en sortir par nous-mêmes d'abord, et en faisant des démonstrations, et là-aussi je parlais des changements d'approche.

Sur la question, par exemple, des recherches de nouvelles ressources, de nouveaux outils et de nouveaux instruments à mobiliser, nous l'avons dit lors du débat budgétaire, il n'y a pas une obligation de résultat, mais en revanche, il serait temps pour étayer, par exemple, ce rapport d'une démonstration consistant également à s'appuyer sur ce qui pourrait être mobilisé si un certain nombre de ressources fiscales, un certain nombre de calculs, de nouveaux calculs quant aux recettes d'autres natures étaient mobilisées, cette démonstration-là, vous pourriez déjà commencer d'ores et déjà à la faire, au moins en théorie, pour que votre rapport fonctionne sur ses deux jambes encore une fois : celle du constat et celle de la prospective.

Ensuite, un exemple simple, celui de la mobilisation de l'épargne dont on parle beaucoup et depuis longtemps, et le mouvement national en parle beaucoup et depuis longtemps, quels sont les outils et instruments qu'on pourrait mobiliser ? Quelle est la réalité ? Et là je veux en venir à autre chose et conclure par là en présentant en même temps, Monsieur le Président, mon amendement, comme ça je vais condenser.

Cette négociation-là, ces négociations-là, pour un rattrapage historique, pour dans l'éventualité d'un statut fiscal, cette négociation-là, si elle ne s'appuie pas aussi sur une exigence, et ça a été formulé, notamment pendant les discussions avec Paris et lors de la venue de la commission des finances, je n'y étais pas associée, donc par voie de communiqué, le groupe Nazione s'est également exprimé sur cette question, a demandé des comptes pour ne plus naviguer à l'aveugle, a demandé des comptes à la France sur la réalité de la balance financière. Ça aujourd'hui, il faut en faire un préalable aux discussions à venir, parce que sinon, on est dans une négociation totalement asymétrique.

Et quand je parle de rapport de force, c'est ça aussi : décider de sortir et refuser d'entrer dans des négociations qui seront forcément asymétriques, et ça aurait dû déjà être fait. Et ça, ça doit être un élément de blocage aussi. On ne peut pas continuer à avancer et à nous demander d'imaginer des modèles, sans nous faire disposer des données qui doivent être à notre disposition. Jusqu'à ce jour, les

relations financières entre la Corse et la France, elles ont toujours été abordées du côté de Paris, sous l'angle de la double rengaine : la Corse ne pourrait pas vivre sans l'aide de la France et il faudrait faire la chasse aux prétendus privilèges. Pourtant, Gérald Darmanin a reconnu durant le processus de discussions avec les élus corses que « la Corse ne coûtait pas cher à la République », je le cite.

Le mouvement national, pour sa part, en a toujours été convaincu.

En revanche, nous, nous avons la faiblesse de penser que, contrairement aux mythes de la fameuse solidarité nationale, la dépendance a pour la Corse un coût, et ce coût, il faut que nous commençons à le mesurer. Dans la perspective d'une pleine souveraineté, seule garante à notre sens d'un mieux-être économique et social, nous ne nous situerons pas dans une logique consistant à demander plus d'aide à la France, mais bien de retrouver la maîtrise de l'ensemble des leviers de notre développement.

Mais pour l'heure, dans le cadre d'une réparation historique qui pourrait accompagner la mise en œuvre éventuelle d'un statut fiscal, les élus de la Corse, ainsi que l'ensemble des Corses, doivent pouvoir disposer en toute transparence de l'ensemble des données objectives permettant d'établir la réalité financière entre la Corse et la France.

En l'absence de ces éléments, le débat de ce soir, les négociations à venir, le travail sur un statut fiscal, un rattrapage historique réel, il devient illusoire. Il devient illusoire. Nous y allons désarmés.

Alors la proposition d'amendement, Monsieur le Président, c'est d'intégrer en tant qu'article 2 à la délibération « Demande que, préalablement à toute discussion sur un statut fiscal, les élus de la Corse puissent disposer en toute transparence de l'ensemble des flux permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et la France, notamment le montant des recettes fiscales et parafiscales perçues en Corse, ainsi que leur évolution, le montant des revenus fonciers, dont les recettes effectives et potentielles liées à la présence de la base militaire d'A Sulinzara-Ventiseri, ainsi que l'évolution des coûts des externalités négatives induits par celles-ci et le montant global de l'épargne corse ».

Nous devons pouvoir disposer, je sais que des demandes ont été formulées en ce sens, mais elles n'ont jamais été satisfaites. Des engagements ont même été pris et ils n'ont jamais trouvé de prolongement et ils n'ont jamais été honorés.

Je crois qu'aujourd'hui, il faut les exiger et en faire des préalables parmi d'autres choses, sinon ça consistera, comme je concluais tout à l'heure et je vais

conclure, à rester, si on ne change pas de paradigme, dans la logique de l'aumône, et non dans une logique d'émancipation.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La logique d'une demande de compensation par rattrapage et par mimétisme avec les autres régions françaises est tout aussi fondée qu'infondée.

C'est fondé au niveau comptable ; c'est infondé au niveau politique.

On a une histoire différente, des compétences différentes, des sources de revenus différentes et différenciées, et des négociations faites au gré des transferts de compétences qui ont abouti à cet équilibre économique qui aujourd'hui est défavorable à la Corse au vu de la logique inflationniste du monde lorsqu'on est, pour partie, par exemple, adossés à des dotations qui sont bloquées. Mais à côté de ça, on a des compensations grasses que n'ont pas les autres régions.

Par exemple, on a les tabacs qui nous donnent une logique inflationniste hors normes.

Donc, on ne peut pas globalement tout avoir et ne regarder que le côté comptable. Probablement que ces 34 M€ sont fondés par logique de comparaison, et encore, il faut regarder que dans les transferts, une partie de la TVA que nous avons est une TVA bloquée, donc notre TVA n'a pas le même niveau de valeur d'ajustement en logique inflationniste qu'une TVA perçue par une autre région française. Mais l'analyse globale, elle reste valable.

Il y a un différentiel, mais on demande 34 M€ pour faire quoi ? Pour être comme les autres ou pour faire une politique différente ? Moi si c'est pour continuer à combler les trous...

Vous savez, la première intervention que j'avais faite à l'Assemblée de Corse en 2011, à Paul Giacobbi qui était dans cette logique-là, je l'ai toujours à l'esprit parce que ça avait surpris, j'avais parlé du sapeur Camember. C'était une bande dessinée française du début du 20^{ème} siècle, tout début du 20^{ème} siècle, où Sapeur Camember n'arrêtait pas de faire des trous pour y mettre la terre du trou d'avant.

Donc, j'ai l'impression qu'on reste dans cette logique.

Donc moi, 34 M€, mais qu'est-ce qu'on fait ? Si c'est simplement pour compenser les 20 M€ annuels annoncés de notre déficit de fonctionnement structurel, quelque part ils ne suffiront pas. Dans deux ans, il en manquera encore 6 et dans 3 ans, il en manquera 26, plus l'inflation des 20.

Donc, on voit qu'économiquement, on est sur un système qui est à son apogée. Et on doit revoir la politique globale et en matière économique, une bonne comparaison, par exemple, aurait été sur la tranche de retour de TVA, par exemple, qu'est-ce qu'elle a la Corse en retour de sa contribution directe sur le flux de TVA perçu en Corse, liquidé en Corse, compensé en Corse par rapport à une autre région d'une strate similaire ?

Vous ne pouviez pas le faire parce que les chiffres ne sont pas donnés. C'est la fameuse question des données fiscales généralisées. Parce que ce n'est pas tout de demander comme les autres, mais sur les droits de mutation, la péréquation nous est défavorable parce qu'on est considéré comme une région riche. Mais la vraie discussion c'est : qu'est-ce qui nous revient réellement en comparaison des autres régions, par rapport au volume réellement encaissé et à la contribution sociétale de l'espace corse dans une logique de spéculation où malheureusement ? Ca fait partie là-aussi, comme le tabac, de nos ressources principales.

Donc moi, je comprends que vous cherchiez à équilibrer un budget car je sens que vous anticipez des mauvaises années pour les budgets à venir, mais la logique elle est globale.

Donc, sur cette demande je la conçois, mais je ne la partage pas sur la forme.

Et dans cette demande, j'ose espérer que vous les aurez, ces 34 M€, mais je vous accompagnerai simplement en étant un observateur, car je considère qu'on doit avoir une vision planificatrice globale et qu'on doit envisager une refonte du système complet, avec un projet budgétaire qui soit compatible avec les ressources de la Corse, dont il faut que nous exigions d'avoir les données pour savoir à quel endroit on peut mettre un curseur d'indexation de recettes nouvelles par rapport à l'inexorable augmentation des frais de fonctionnement et, je vous fais la parenthèse, sur les logiques qui deviennent obligatoires d'une refonte du fonctionnement pour réussir à engranger chaque année un gap minimum de quelques millions d'euros qui permettrait de compenser ce déficit structurel qui aujourd'hui prend des proportions qui deviendront demain dramatiques.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues,

Alors je serai plutôt bref, puisque je crois que tout a déjà été dit et ce qu'a dit et défendu mon collègue Jean-Félix Acquaviva, bien entendu, s'applique aussi à ce rapport. Ce qui est valable sur la DCT en termes de positionnement politique et de demande s'applique bien évidemment à ce rapport.

Simplement, je n'ai pas pris la parole sur le rapport précédent parce que justement je ne voulais pas être redondant.

Si effectivement, il n'y a pas besoin de Chat GPT pour deviner nos réponses aux questions orales, eh bien en tout cas nous n'avons pas besoin non plus de ce logiciel pour deviner vos questions et vos positions, c'est certain.

Alors, très rapidement. J'entends ces positions qui viseraient à dire que nous sommes en défense, nous n'avons pas anticipé. Mais toutes les délibérations, tous les rapports passés ces dernières années viennent démonter l'argumentaire.

Nous sommes depuis plusieurs années dans la demande d'une discussion globale sur la fiscalité, sur l'aspect budgétaire et si lors d'une déclaration d'amour, ce ne sont pas les mots qui comptent mais les actes, dans une discussion, il en va de même, il faut être deux, et c'est bien les actes au final qui comptent.

Nous demandons, par de multiples courriers, des rendez-vous et des rencontres avec des ministres, les chiffres, la fiscalité en Corse, nous n'avons toujours aucun élément.

Alors ça peut prêter sans doute à sourire, mais c'est quand même gravissime qu'une collectivité comme la nôtre ne soit pas respectée à ce point-là. Que l'État n'ait pas encore donné les chiffres de la fiscalité en Corse, je trouve cela aberrant et pour le moins choquant.

Il me semble aussi que la Corse ne peut rester ad vitam æternam le laboratoire de la probité financière et de la rectitude de l'État.

J'entends, Jean-Martin, qu'à une époque, on discutait en milliards à Paris et qu'aujourd'hui on discute plutôt en millions. Mais pas plus tard qu'hier, pas plus tard qu'hier, sous la pression des cheminots pour les Jeux olympiques, voilà qu'un ministre ramène l'âge légal de la retraite des cheminots de 54 à 52

ans. Le coût de cette opération, 15 mois de travail rémunérés à 70 % sur un simple décret, c'est 336 M€ pour le contribuable, et nous, et nous, nous devrions être dans la peau des victimes consentantes, sans jamais rien demander. Et on demande notre dû ! On a dit que l'injustice était un mot un peu brutal, mais nous sommes dans l'injustice ! Ce qui s'est passé hier avec les cheminots, ce qui s'est passé hier aussi avec les aiguilleurs du ciel, nous n'avons pas encore les chiffres, même causes, même effets.

Sous l'angle des Jeux olympiques, que ce grand pays qu'est la France ne soit pas mis à mal par des grèves ou une manifestation qui sera suivie par plusieurs milliards de personnes dérape ou ne soit pas au niveau des attentes, eh bien dans ce cadre-là, on peut très bien offrir 500 M€, à peu près 336 plus les 150 escomptés pour les aiguilleurs du ciel, sur le dos du contribuable. Et nous, nous demandons simplement la remise à niveau de notre dû et on aurait à y aller sur la pointe des pieds. Et je vais rejoindre Josepha, il faut y aller en combattant. Il faut y aller en combattant parce que c'est notre dû. On ne peut pas être simplement dans une demande très, je dirais, technique. C'est un combat politique pour le coup parce que, qu'on le veuille ou pas, depuis 2009, la DCT n'a pas été réévaluée et indexée, et qu'on le veuille ou pas, on se rend compte que les spécificités de la Corse qui ont été retenues, eh bien au final, sont retenues sous le prisme du handicap. Nous n'avons pas ce à quoi nous devrions avoir droit ! Ça c'est une réalité. Les chiffres sont têtus et c'est comme ça.

Aujourd'hui Jean-Martin et, ce n'est pas faux, si on ramène les chiffres effectivement par habitant sur la TVA, ça pourrait être un handicap. Mais c'est là-aussi de l'interprétation. Ça voudrait dire que nous aujourd'hui, nous ne prendrons plus en compte les spécificités de l'île.

Aujourd'hui, quand on est à Lyon et qu'on veut se rendre à Marseille, on prend la voiture, on prend le train, on prend le Bus Macron. Mais quand on est ici, pour nos habitants aussi, il faut prendre un bateau, il faut prendre un avion. Alors je reviens sans doute sur la partie transport, mais ce qui est valable ici, même quand on veut se faire soigner en Corse, qu'on est obligé de partir, ça fait partie des spécificités qui sont intégrées dans les écarts de dotation. Aujourd'hui, un Corse qui souhaite se faire soigner, souvent est obligé de prendre l'avion pour Marseille ou de se rendre sur le Continent.

Pour nos entreprises, idem. On importe des matières premières, ça a un coût supplémentaire. On exporte notre production, ça a un coût supplémentaire. Tout ça, c'est la spécificité de notre île et ça fait ce que nous sommes.

Et aujourd'hui, dire que nous ne pourrions pas, je dirais en amont d'une discussion bien plus importante, réclamer ce qui nous est dû, non pas pour

équilibrer simplement nos budgets ou pour continuer à mettre de la terre dans des trous, Paul-Félix, avec le soldat Camember... C'est ça ?

Eh bien, nous, aujourd'hui, ce que nous voulons, c'est avoir un niveau de dotation, un niveau qui soit acceptable et qui soit juste notre dû, pourquoi ? Parce que ces deux rapports, vous l'avez bien compris, vous avez appelé ça des one shot. Pour nous, ce ne sont pas one shot, c'est la meilleure manière d'arriver aussi à cette discussion sur ce futur pacte financier, fiscal et budgétaire, avec déjà des chiffres qui soient au niveau de nos attentes et au niveau de ce qui nous est dû. Et ensuite nous pourrons avoir une discussion sur, effectivement, cette autonomie, que chacun appelle, certains plus forts que d'autres, afin de débiter une négociation qui soit la plus avantageuse pour nous.

Mais là-aussi, il ne faut pas se voiler la face, si nous n'arrivons pas aujourd'hui à récupérer ce qui est une évidence de par les chiffres, si nous n'arrivons pas à récupérer cette évidence, eh bien effectivement, la suite s'annonce encore plus difficile.

Donc ce premier combat que nous allons mener et cette demande, elle ne va pas s'appuyer uniquement sur ces rapports. Le Président du Conseil exécutif s'est engagé lors de la session précédente à réunir la commission des finances, ça a été demandé par des groupes de l'Assemblée, afin de pouvoir travailler sur ce futur pacte fiscal, financier et budgétaire.

Alors je pense que c'est dans cette commission là que nous allons pouvoir justement échanger, proposer au-delà d'une méthode, affiner la demande afin dans un premier temps, pour que ces deux rapports soient appuyés par une production de la commission des finances, puisqu'il y aura forcément discussion et sans doute des allers-retours, et dans un 2^{ème} temps, au moment de la discussion budgétaire dans le cadre de l'autonomie, d'avoir un document le plus large possible, le plus partagé possible et qui soit aussi la construction de tous les groupes.

Mais aujourd'hui, je le répète, n'allons pas sur la pointe des pieds à Paris, surtout lorsqu'on voit ce qui s'est passé ces deux jours. Je pense que nous avons une carte à jouer et je le dis et je le redis, il est grand temps que la probité financière de l'État s'arrête au simple laboratoire de la Corse quand on voit ce qui se passe ailleurs.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas, donc je passe la parole à l'Exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je pense qu'on est globalement d'accord sur le fond. Après là-aussi, il y a une question de méthode qui demande à être tranchée.

On va vers une discussion qui va être très compliquée et qui doit être globalisée, on le sait, et dans cette réflexion-là, il y aura des arguments pour dire : vous avez tel type de contraintes, vous avez tel type de spécificités, elles sont déjà en tout ou partie prises en compte à travers des dispositifs spécifiques insuffisants, à améliorer, etc.

Cette discussion passe aussi par la communication des données fiscales et de l'ensemble des éléments qui vont nous permettre de construire une matrice et d'être dans une logique de prévisibilité budgétaire. C'est le travail qu'on a à faire ensemble. Il me semble que c'est un travail qui doit être déconnecté de la proposition qui vous est faite aujourd'hui sur ces 3 dispositifs, sur lesquels on a été traité de façon injuste, et le rappeler et demander la correction, indépendamment même (mais je ne suis pas figé là-dessus, encore une fois) de la discussion, me semble une bonne façon de rentrer dans la discussion.

Indépendamment de tout le caractère compliqué, il y a 3 dispositifs qui ont été appliqués partout et y compris en Corse. Et on laisse de côté ce qui est spécifique à la Corse, y compris la structure des recettes, la discussion sur la part de TVA, etc. On l'a mis pour mémoire, peut-être qu'on n'aurait pas dû le mettre. Mais parlons des 3 dispositifs qui nous ont été appliqués.

En application de ces dispositifs, on a calculé les sommes auxquelles nous avons droit et on a commis des erreurs qui sont des erreurs grossières. Nous l'avons constaté, nous l'avons documenté et argumenté, y compris avec des AMO successives, nous l'avons dit, pour une partie des arguments, dès 2017, et c'est incontestable.

Je ne crois pas que nous affaiblissions, dans le cadre de la discussion générale à venir, en rappelant cela. Je pense au contraire que c'est une façon de remettre les compteurs à 0, y compris ensuite pour discuter de tout. Avant d'aller dans une discussion prospective et stratégique qui va intégrer l'ensemble des données, il faut qu'on remette les compteurs à 0. On nous devait 34 M€ supplémentaires par an, si nous avons eu ces 34 M€, nous aurions eu 34 M€ supplémentaires, notamment pour investir. Et c'est en page 8 et 9 du rapport, à

minima l'addition de ce que nous aurions dû percevoir et que nous n'avons pas perçu, eh bien c'est 291 M€ pour les années considérées, et si nous les avons perçus, nous aurions déduit mécaniquement ces 291 M€ du recours à l'emprunt. Et notamment lorsque beaucoup, y compris parmi l'opposition, disent « attention, la dette aujourd'hui, elle est d'un milliard, etc. », eh bien on aurait 291 M€ en moins sur la dette.

Alors on ne nous a pas entendus jusqu'à aujourd'hui. Moi, entendons-nous bien, je ne compte pas rentrer dans la discussion globale avec l'État par cette porte d'entrée-là.

Moi, ce que je dis c'est, premièrement, on remet les compteurs à 0 et l'Assemblée de Corse constate qu'en application des règles, si les sommes avaient été bien calculées, nous aurions 34 M€ par an supplémentaires.

Comment nous allons utiliser cet argument ? Ça, c'est la définition de la stratégie à venir. C'est le travail de fond qu'on doit engager. Et c'est le travail de fond dont nous avons acté le principe ensemble : se mettre autour de la table, prendre tous les éléments du spectre, se faire communiquer les données qui nous ont été promises effectivement depuis juillet 2022 et réfléchir, mais je dirais « Vers l'Orient compliqué, j'allais avec des idées simples », pour reprendre l'aphorisme du général De Gaulle. Vers cette négociation compliquée en matière fiscale et budgétaire, il faut aller aussi avec des idées simples. Commençons par dire, « regardez, il y a 3 dispositifs, il nous manque 34 M€ par an », ça on l'acte ensemble. Après comment on va s'en servir dans la discussion ? La discussion, nous allons définir nous le cadre général.

Donc moi, si vous voulez, je suis ouvert, on peut suspendre 5 minutes. Si vous voulez faire une délibération qui rappelle qu'on va avoir une discussion générale, qu'on a vocation, dans cette discussion générale, et je me tourne vers Josépha Giacometti, à redire une fois encore qu'on souhaite la communication et qu'on va ensuite aborder le fond, mais je pense qu'il faut redire et rappeler qu'on nous doit 34 M€ par application de la règle qu'on a entendu nous appliquer jusqu'à aujourd'hui. Et si on ne dit pas cela, on se prive d'un argument qui est un argument majeur.

Donc à vous de réfléchir. Moi, je pense que c'est suffisamment clair, y compris au bénéfice de mes explications. Il ne s'agit pas d'aller vers la négociation en disant « on veut impérativement aujourd'hui 34 M€ », il s'agit d'acter qu'en application des dispositifs, il y a un moins perçu annuel de 34 M€, et ensuite, derrière, il y a un travail de fond pour la discussion sur le pacte budgétaire, fiscal et financier.

Dans ce cadre-là, on aura l'occasion d'avoir un travail de fond et sans doute, je me tourne vers à la fois Jean-Martin Mondoloni et son groupe qui a rédigé un amendement, et vers Josépha Giacometti qui a rédigé un amendement, on travaillera dans les semaines à venir à cela. On va engager la discussion, on le sait. On aura une délibération-cadre dans laquelle on rappellera tout ça et dans laquelle on insistera aussi sur, par exemple, l'articulation avec le nouveau plan d'investissement, la volonté d'investir, la volonté de ne pas être dans une politique du coup par coup, etc., etc.

Moi, il me semble que les positions ne sont pas incompatibles et que, y compris en l'état actuel de la délibération, ça intègre les préoccupations que vous avez souhaité exprimer à travers vos amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a 2 amendements, Monsieur le Président.

Donc l'amendement d'« Un soffiu novu », pour lequel j'ai cru comprendre que vous étiez pour et il y a un amendement de Josépha Giacometti.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je ne suis pas pour, j'ai dit « il me semble que c'est compatible ».

Si mon interprétation n'est pas bonne et que le groupe ou les rédacteurs d'amendements maintiennent leur amendement, moi, vous avez compris dans quel état d'esprit je suis, on peut suspendre, on peut essayer de trouver une rédaction qui fasse la part des choses.

Je pense qu'on a quand même intérêt à déconnecter sous une forme ou sous une autre le constat de l'injustice qui a été faite sur 3 dispositifs précis qui nous coûtent 34 M€ par an, et de dire aussi que cette demande-là, de toute façon, elle va également être intégrée dans une discussion plus globale qui est à venir et qui passe par, pour être menée sereinement, à la fois l'accès à l'ensemble des données que nous avons demandées, la réflexion sur l'investissement, etc.

Donc moi, je ne veux pas alourdir les débats : ou on considère que ces explications vous suffisent et on vote en l'état la délibération, ou en suspend 5 minutes et on essaie de trouver une rédaction qui convienne aux rédacteurs et aux porteurs d'amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Je propose donc qu'on suspende 15 minutes pour se mettre d'accord.

Brouhaha.

Suspension de 10 minutes !

La séance est suspendue à 19h25 et reprise à 20 heures.

M. Hyacinthe VANNI

On peut commencer, si vous en êtes d'accord.

Un peu de silence, s'il-vous-plaît, le Président du Conseil exécutif va présenter l'amendement commun, l'amendement de consensus.

Donc, vous avez la parole, Monsieur le Président du Conseil exécutif.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, c'est un amendement de synthèse qui, comme on l'a évoqué à la fin de nos débats, intègre à la fois l'amendement de « Un soffiu novu » et l'amendement de Josépha Giacometti.

Je lis rapidement le projet de délibération substitutif.

L'article 1 est inchangé.

L'article 2 a repris le texte légèrement modifié et proposé par l'amendement de Josépha Giacometti, je le lis :

« Demande qu'en amont des discussions sur le pacte budgétaire, fiscal et financier, sur le statut fiscal et social, la Corse puisse disposer en toute transparence de l'ensemble des flux permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et l'État, et notamment :

-le montant des recettes fiscales et parafiscales perçues en Corse, ainsi que leur évolution,

-le montant des revenus fonciers dont les recettes et les plus-values effectives et potentielles liées à la présence de la base militaire d'A Sulinzara-

Ventiseri, ainsi que l'évolution des coûts et externalités négatives induites par celles-ci,

-le montant global de l'épargne corse ».

Article 3, inchangé.

Article 4, l'ajout pur et simple de l'amendement de « Un soffiu novu » : « Précise que cette dotation annuelle spécifique sera affectée au financement des investissements infrastructurels ».

Voilà donc le projet de délibération substitutif qui est soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Est-ce qu'on est tous d'accord ? Oui.

Josépha, un mot.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Explication de vote puisqu'il y a un amendement substitutif de l'exécutif, et donc on ne va voter que la délibération ainsi substituée, si je comprends bien ?

M. Hyacinthe VANNI

Monsieur le Président exécutif, c'est bien ça ? Oui.

L'amendement d'abord et le rapport amendé après.

Très bien. Donc je peux mettre l'amendement au vote si vous en êtes d'accord.

Oui, Paul-Félix !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi, sur le fond, je partage l'idée, bien entendu, qu'il faut toutes les données économiques, on l'a demandé maintes fois et j'ose espérer que ce sera la dernière fois où on le demandera.

Par contre, demander une revalorisation des dotations, avec un mimétisme des formes, avec les taux variables et les sujétions d'assiette comme

les autres, et que derrière on rajoute que ça va être exclusivement sur de l'investissement, ça met la charrue avant les bœufs.

Comptablement, c'est un exercice totalement illégal, parce qu'il y a unicité de caisse et de prévoir à l'avance... Alors où vous dites tout de suite que ça sera + 34, mais par rapport à quel quantum ? Sur l'année 2023 ? Sur l'année 2025 ? 2028 ? Ça n'a pas de sens, ça c'est pour amuser la galerie, ce n'est pas quelque chose qui est raisonnable. Quand on demande une dotation, la dotation rentre dans le budget général. Et ce qui permet de faire de l'investissement, c'est un transfert de l'excédent budgétaire annuel vers le budget d'investissement.

Écrire à l'avance qu'on va mettre + 34, on peut le mettre, mais on peut mettre même + 104. Cette année, vous avez transféré 155, enfin il y a les 35 qui servent à payer les intérêts du capital, mais ça n'a pas de sens. C'est peut-être pour vous faire plaisir, mais moi je ne suis pas là pour faire plaisir. Je suis là pour avoir un peu de rigueur et pas passer pour un idiot à Bercy.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. M. le Président !

M. le Président Gilles SIMEONI

Mais vous ne passez pas pour un idiot, Paul-Félix ! Du tout !

Si vous aviez participé à la discussion, vous auriez entendu. Après, on a bien entendu cet argument technique.

L'idée, c'est de sortir avec un projet de délibération qui permette à chacun de considérer que ses soucis, y compris par rapport à la discussion de fond, ou ses préconisations sont intégrées.

Cette délibération ne va pas être l'alpha et l'oméga de notre négociation à Bercy. Elle est un élément que nous aurons et que nous choisirons d'intégrer dans notre stratégie globale. C'est dans ce sens que j'ai souhaité accéder, au-delà de la discussion technique, à la prise en compte des amendements. On sait bien que si demain, on nous donne une dotation, elle va rentrer dans notre budget général.

Maintenant, l'idée c'était de dire, « on n'est pas là pour demander au coup par coup des majorations, on est dans une logique structurante », il me semble que ce n'est pas déraisonnable de l'intégrer sous la forme qui est précise et il ne me semble pas que vous atténuez l'esprit de responsabilité et de rigueur budgétaire qui est le vôtre, si vous deviez décider de soutenir.

La délibération, nous en ferons ce que nous voudrons dans le cadre de la négociation globale que l'on va avoir à mener.

De la même façon, on a redit ce que nous avons déjà dit et écrit, y compris de façon collective. Je le rappelle, que ce soit au niveau de la délégation des élus de la Corse ou moi-même, soit seul, soit avec la Présidente de l'Assemblée de Corse, soit avec l'ensemble des présidents de groupes pour demander la communication de pièces qui vont d'ailleurs au-delà de l'énumération de l'amendement. Mais on a mis un « notamment » pour rappeler que ce n'est pas exhaustif.

Moi, il me semble qu'on est à un équilibre politiquement satisfaisant et au plan technique, nous verrons comment nous nous servirons de cette délibération si elle est votée par l'Assemblée de Corse.

Donc, j'ai bien pris acte de vos réserves techniques, elles sont fondées sur le principe, mais je pense que, à cette heure-ci, on peut aller vers le vote de la délibération sur la rédaction qui est préconisée, en ayant à l'esprit ce que sont nos intentions communes.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Explication donnée !

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président. Explication de vote.

On ne va pas voter ce rapport. On ne va pas le sanctionner ou voter contre. On voit bien, dans la trajectoire que choisit, et pourquoi pas, d'emprunter le Conseil exécutif, qu'il y a une volonté d'ajustement.

Prendre les choses, c'est légitime mais partiel, sous l'angle de la TVA et d'une recette supplémentaire donnée ne suffit pas, loin sans faut, à dire la complexité de l'équation. Le débat sur l'amendement substitutif en témoigne, qui vient, et je le dis avec beaucoup de respect pour les promoteurs d'amendements, cannibaliser les productions des uns et des autres et aboutir à un texte unique.

Donc nous, nous pensons que c'est un rapport qui en l'état mérite d'être encore un peu travaillé et qui, à l'aune de l'ambition que vous venez d'évoquer, doit être représenté, ou en tous les cas débattu un peu différemment.

Si comme je le pense, vous maintenez ce rapport ce soir, c'est a priori votre souhait, nous ne marquerons pas d'opposition, mais considérant la méthode imparfaite et, dirons-nous, les attendus trop partiels, nous ne le validerons pas.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Oui, Josépha !

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors, l'amendement que j'ai proposé est une exigence, me semble-t-il, pour la Corse, pour les travaux de cette Assemblée, d'enfin connaître et éclairer le débat et disposer de toutes les données objectives permettant d'établir la réalité de la balance financière entre la Corse et la France. Et je crois qu'il était important aujourd'hui de permettre de l'intégrer, même si ces demandes ont déjà été formulées dans le cadre d'une délibération.

Pour autant, j'ai été critique sur l'économie générale du rapport. J'ai eu aussi l'occasion, durant le travail sur l'amendement, de le dire au président du Conseil exécutif. Je reste critique sur l'économie générale du rapport parce qu'il continue de se fonder sur une approche qui me semble biaisée : celle de tenter de s'aligner sur les autres régions françaises et de calibrer, je dirais, le rattrapage sur l'ensemble des autres régions françaises. Cela ne me semble pas être ni de bonne comptabilité, ni de bonne politique, puisque nous ne sommes ni politiquement, ni financièrement, ni structurellement des autres régions françaises. Cela reste une évidence.

Sur la méthode, moi je ne la commente pas puisque l'Exécutif a décidé de reprendre les deux amendements, celui de celui de droite et le mien, et d'en faire un amendement substitutif. J'aurais préféré que l'on puisse voter les amendements de manière dissociée et ensuite que l'Exécutif, éventuellement, propose un amendement substitutif. Mais ça, c'est une question de méthode et c'est parfaitement le droit du Conseil exécutif que de proposer celle-ci.

Pour ma part, je reste convaincue et je serai attentive, parce que j'estime avoir partiellement porté, amené un peu de corps à cette délibération, bien insuffisant mais on parlait de loin, donc je reste attentive sur la suite qui sera donnée, puisque je rappelle que pour ma part, je parlais de préalable -préalable - à toute discussion sur un pacte budgétaire et social, que ça ne devienne pas simplement une demande, mais qu'elle soit un préalable à toute discussion.

Donc, je resterai attentive et, au regard de l'insuffisance de l'économie générale du rapport, je m'abstiendrai bien sûr sur ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Jean-Martin !

M. Jean-Martin MONDOLONI

Pour notre part, nous allons soutenir le rapport, d'abord en cohérence par rapport au rapport précédent, presque pour les mêmes raisons en tout cas, qui peut le plus peut le moins.

Tout à l'heure, notre amendement n'avait pas été adopté. On considérait qu'en responsabilité, il fallait aller dans le sens du rapport. Cette fois, indépendamment des tentations d'anthropophage du président, notre amendement est, sinon un acte de cannibale, en tout cas un acte administratif qui vise à retenir, mon Cher Paul-Félix, l'esprit... Peut-être qu'à Bercy, il y a des gens qui font les idiots. On n'est pas idiots, l'esprit c'est lequel ? C'est de dire, quel que soit le quantum qui sera retenu, ça peut être 34, ça peut être 150, ça peut être 10. Nous, on souhaite réellement que, une fois que ces ressources sont octroyées à la collectivité, elles ne soient décaissées qu'au service de l'investissement. C'est l'esprit qui compte.

Ça n'enlève rien aux réserves que nous avons manifestées : le manque de densité, peut-être l'impréparation, la hâte avec laquelle on a présenté ce rapport que l'on considère, et j'espère que le message est passé, Monsieur le Président, qu'on est maintenant non pas à un point d'arrivée, mais à un point de départ d'une discussion franche, sincère, cordiale, discrète autant que faire se peut, sur ce qui nous paraît être un sujet fondateur.

L'avenir de la structure financière de cette collectivité, ce n'est pas un petit sujet qu'on traite à 20h15 en session, c'est un sujet qui doit être préparé très en amont.

Alors, peut-être que la discussion sur la loi organique en servira de support. En tout cas, il faut rapidement qu'on se mette d'accord sur une méthode pour discuter d'un tas de sujets, dont celui-ci prioritairement.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Louis !

M. Louis POZZO di BORGO

Merci. Très brièvement.

Simplement, vous l'aurez compris, nous n'allons pas faire durer le suspense, nous voterons ce rapport bien entendu.

Deux petites remarques.

Il est dommageable de s'attarder sur la forme du rapport ; c'est sans doute nier le fond. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le fond. Le fond de ce rapport, c'est de rectifier toute la partie pénalisante qui touche le budget de notre collectivité, c'est de demander, je me répète, ce qui nous est dû. Ce n'est pas de quémander, ce n'est pas d'aller à la pêche aux recettes. C'est bien, après une analyse, les chiffres sont têtus, de pouvoir solliciter justement, via ce rapport, le juste retour des dotations qui nous sont dues.

Alors derrière ça, il est dommage que nous ayons intégré les amendements, nous avons été à la discussion, alors il n'y a pas de recherche d'unanimité, on l'a bien compris, parce que même quand on la recherche, elle est très difficile à obtenir pour le coup, et ce rapport en est la preuve.

En ce qui nous concerne, ce point 0 que nous devons atteindre, nous l'atteindrons par cette délibération, C'est pourquoi nous le voterons.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix, maintenant ça fait trois fois que tu expliques le vote !

M. Paul-Félix BENEDETTI

Non, la première fois, j'ai donné un avis sur l'amendement, maintenant, je donne une explication de vote.

Donc, moi, je suis pour que chaque chose ait un nom. Si une collectivité de rang supérieur alloue une somme pour de l'investissement, ça s'appelle une subvention. L'État a prévu cette case et cette case, ça s'appelle le CPER, le Contrat de plan État/région qui lie la Collectivité de Corse et l'État.

Moi, je n'admets pas qu'on fasse du contournement de règles. On a un déficit structurel, le déficit structurel, il est compensé par une dotation, point ! Et je ne vais pas tourner en rond pour dire que « oui, mais nous on l'a... », ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'on n'a pas de déficit structurel ? Parce qu'un déficit en

travaux, on l'a. On est en train de demander un contrat de plan à 2 milliards. 35 M€, ça ne pèse rien dedans. Même sur 20 ans, on n'arrive qu'à 650.

Donc, là-dessus, je ne suis pas du tout d'accord sur le fond. C'est pour ça que le groupe s'abstiendra.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Donc, on peut passer au vote de l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté.

Fà Populu Inseme - POUR

Un Soffiu Novu - POUR

Avanzemu - Abstention

Core in Fronte - Abstention

M. Pierre GHIONGA - POUR

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA – Abstention

On peut voter le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité des votants.

Fà Populu Inseme - POUR

Un Soffiu Novu - POUR

Avanzemu - Abstention

Core In Fronte - Abstention

M. Pierre GHIONGA - POUR

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA - Abstention

Donc je vais vous proposer la dérogation aux horaires, bien entendu

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DES
PERSONNELS DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

M. Hyacinthe VANNI

Est ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations ? Qui est pour ?

La dérogation est ADOPTÉE à l'unanimité.

On peut passer aux rapports « Social », avec le rapport N° 087.

Vous avez la parole, Mme la Conseillère exécutive.

SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ

Raportu n° 087 : Pattu è programma tarritoriali d'insirzioni di l'attributarii di u rivinutu di sulidarità attiva 2024-2028

Rapport n° 087 : Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Donc, à cette heure tardive, je vous présente le rapport, « Pacte et programme territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) ». C'est un pacte qui va courir sur la période 2024-2028.

Ce rapport que je vous présente aujourd'hui est au centre de nos politiques en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté.

Le RSA est une des principales allocations gérées par la Collectivité de Corse. Nous avons récemment eu un débat budgétaire. Le RSA représente plus de 1/5^{ème} des dépenses des politiques sociales et de santé de notre collectivité.

Elle est versée à 5 500 ménages, constitue une dépense de près de 36,7 M€ en 2023.

Au-delà du versement de l'allocation, nous mobilisons des dispositifs pour favoriser l'insertion, à travers, par exemple, une forte politique d'accompagnement.

Le programme et pacte territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu solidarité active que je vous présente aujourd'hui est un engagement fort en direction des plus précaires, car la réalité, c'est qu'aujourd'hui 20 % de la population en Corse vit au-dessous du seuil de pauvreté. Les femmes seules ou avec des enfants représentent actuellement 1/4 de nos bénéficiaires.

L'insertion dans l'emploi est un des facteurs qui permet de sortir de cette précarité et de retrouver une place dans la société. Le document qui vous est présenté se compose de deux programmes prévus par la loi :

Le programme territorial d'insertion : il définit la politique de la collectivité en matière d'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA. C'est-à-dire qu'il recense les besoins d'insertion, l'offre d'insertion et planifie les actions d'insertion.

Le pacte territorial d'insertion : il définit une stratégie partagée des acteurs de l'insertion, les modalités de coordination entre partenaires et ce afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires.

Ce document, nous l'avons souhaité unique pour gagner en cohérence. C'est le résultat d'une année de travail. Nous l'avons coconstruit avec l'ensemble des acteurs. Il a été pensé à partir du terrain, avec des professionnels investis, mais également les bénéficiaires eux-mêmes et bien évidemment les personnels de la Collectivité de Corse qui se sont mobilisés tout au long du projet.

Nous avons travaillé en table ronde collaborative, puis en cycle d'ateliers organisés sur les territoires de nos 5 équipes pluridisciplinaires, Bastia, Corti, Balagna, Plaine orientale, Sud Corse et Ajaccio.

Notre méthode : nous travaillons en transversalité entre politiques sociales.

Nous avons bien évidemment associé l'ADEC car l'accès et le retour à l'emploi est une priorité du pacte et programme territorial d'insertion.

Sur ce dernier point, un rapport concernant notre politique de soutien au travail et à l'emploi, dont le volet social s'appuie sur nos responsabilités sociétales des entreprises (le RSE), vous sera présenté prochainement.

Vous disposerez alors d'une vision globale de l'accompagnement renforcé vers l'emploi que nous menons.

Aujourd'hui, vous l'aurez compris, c'est donc bien une stratégie partagée qui vous est présentée, qui repose sur 3 grands axes :

Tout d'abord, renforcer le parcours de l'allocataire à travers l'accompagnement socioprofessionnel de l'ensemble des bénéficiaires du RSA et les actions permettant de les rendre acteurs de leur parcours.

Puis, mieux mobiliser l'offre de services afin de travailler à la levée des freins périphériques en valorisant l'offre et en développant les actions visant à répondre aux principales problématiques rencontrées par les publics.

Enfin, rapprocher les personnes en insertion et les acteurs économiques dont l'objectif est de redéployer l'employabilité et de renforcer l'adéquation entre les compétences des publics et les besoins des entreprises locales, plus particulièrement dans le secteur en tension, via la formation et la mise en situation, la constitution de réseaux d'entreprises inclusives.

Cette stratégie est déclinée en objectif opérationnel sous forme de fiches action. L'enjeu étant d'améliorer la qualité de prise en charge globale des bénéficiaires du RSA et d'élargir l'offre d'insertion sociale et professionnelle.

Notre ambition ici est donc de répondre au plus près aux besoins des allocataires du RSA et de permettre des parcours d'accompagnement fluides et sans rupture vers l'emploi. C'est l'engagement collectif qui a été pris par l'ensemble des signataires.

Pour mener ce programme, la Collectivité de Corse mobilisera 470 000 € par an qui sont inscrits au budget primitif 2024.

Vous l'aurez compris, l'objectif est de diminuer de plus les allocataires et bénéficiaires du RSA.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Ci hè un raportu di a cummissione suciale, Mma Densari.

Mme Frédérique DENSARI

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Ce rapport a été présenté par Mme Sylvie CAMPANA, adjointe à la Dga Sociale et Mme Pascale RENUCCI, cheffe de l'insertion sociale.

Mme Muriel FAGNI a témoigné du travail effectué par les équipes pluridisciplinaires du territoire en co-construction avec les acteurs concernés et des bénéficiaires du Rsa.

Tous les axes proposés dans ce rapport tendaient à mobiliser et surtout à rapprocher un grand nombre d'allocataires vers l'insertion professionnelle et des acteurs économiques.

Mme Frédérique DENSARI a souhaité s'associer aux propos de Mme Fagni et a ajouté que ces réunions avaient permis de mieux comprendre les différentes problématiques au travers de tous les territoires.

Mme Muriel FAGNI a souligné qu'il était très difficile pour des personnes éloignées de l'emploi depuis de nombreuses années de se positionner sur le marché du travail et ce dispositif permettait de les aider.

Mme Sylvie CAMPANA a estimé que l'insertion sociale était le cœur de métier de la Dga Sociale mais qu'à travers le PTI l'insertion avait été privilégiée.

L'insertion professionnelle était aussi un levier essentiel permettant de sortir de la précarité.

Mme Santa DUVAL s'est interrogée sur la communication de cette action à travers les territoires et avec les bénéficiaires.

Mme Sylvie CAMPANA a indiqué que des ateliers avaient été organisés dans chaque territoire et dans ces espaces d'échanges, la parole des bénéficiaires du Rsa, des associations et des acteurs de terrains avait pu être recueillie.

Mme Pascale RENUCCI a complété les propos de Mme Campana en indiquant que la volonté d'adjoindre des groupes d'usagers avait été dictée par la nécessité des équipes pluridisciplinaires d'œuvrer, au plus près de leurs besoins et de leurs attentes.

Ce travail avait mis en exergue que les freins à l'insertion étaient plus ou moins identiques dans chaque territoire malgré la spécificité de chacun d'entre eux.

Mme Chantal PEDINIELLI s'est étonnée de l'absence de ces rencontres sur son territoire.

Mme Pascale RENUCCI a indiqué que le Sartenais et l'Alta Rocca avaient été découpés sur le territoire de l'extrême sud.

Mme Santa DUVAL a souhaité savoir comment les bénéficiaires du Rsa avaient été contactés.

Mme Pascale RENUCCI a précisé que ces allocataires étaient tous suivis par les services dédiés de la CdC et qu'il avait été aisé de les inviter à participer à ces ateliers.

Mme Muriel FAGNI est revenue sur le travail conséquent qui avait été mis en œuvre par les services et a invité les commissaires à consulter tous les documents annexés au rapport.

**La commission a émis un avis favorable.
Non-participation du groupe Un Soffiu Novu ;
Absence de M. Pierre GHIONGA, non-inscrit.**

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

A ringrazià vi. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Densari et M. Benedetti.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, Madame la Conseillère exécutive en charge de la santé et du social, Chers collègues,

Ce rapport qui nous est présenté aujourd'hui devant notre Assemblée revêt une importance majeure.

Permettez-moi, Madame la Conseillère exécutive, de saluer la méthode ainsi que le travail réalisé ; un travail considérable avec l'ensemble des acteurs de l'insertion afin de lutter contre l'isolement et les postures de repli des publics précaires, à travers une réalisation des diagnostics, enquête auprès des acteurs de

l'insertion et organisation de tables rondes, comme vous venez de l'indiquer dans votre exposé.

Une méthode qui vise à aller vers et au plus près d'eux avec pour objectif de mieux répondre aux besoins, ainsi qu'aux attentes des territoires.

Cette démarche participative, ce travail de concertation ont permis la réalisation de ce plan territorial d'insertion que vous nous présentez aujourd'hui.

Ce PTI se veut être un document ambitieux, stratégique et essentiel. Il synthétise les engagements des partenaires concourant à la politique d'insertion dont notre collectivité est chef de file. Il pose un véritable diagnostic de la situation en Corse et dans les différents territoires, avec pour objectif de répondre au mieux aux besoins des publics précaires.

L'enjeu de ce PTI sera de mieux réussir à créer de la transversalité entre les différents partenaires et dispositifs afin d'assurer que le public le plus fragile puisse être pris en charge et suivi dans le cadre d'un véritable parcours global d'insertion durable.

Aujourd'hui, plus que jamais, alors que la situation socio-économique d'une partie de notre population reste difficile, l'insertion est un levier au profit des personnes les plus fragiles.

La politique d'insertion doit donc répondre à un cheminement vertueux permettant d'offrir à tous des opportunités pour sortir de la précarité, de l'isolement social en favorisant le retour à l'emploi.

Si vous me le permettez, Madame la Conseillère exécutive, j'ai envie de vous dire : enfin, la Corse, elle aussi à son tour, est dotée d'un plan territorial d'insertion, comme d'autres régions et départements. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Une nouvelle fois encore, merci à l'ensemble de vos services pour ce travail réalisé qui, je l'espère, permettra à l'ensemble de nos bénéficiaires de retrouver le chemin de l'insertion sociale et professionnelle.

Vous l'aurez compris, notre groupe « Fà populu », votera donc en faveur de ce rapport. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La logique de la loi du plein emploi, c'est une logique antisociale. C'est une logique qui a été rejetée par la quasi-totalité des partenaires sociaux et des forces politiques dites humanistes et socialistes en France. Je pense qu'en Corse, il est logique qu'il en soit de même.

Alors que les bonnes âmes de l'humanité, les sociétés évoluées, pensent à instaurer une logique de salaire universel pour le droit à la survie et à l'existence sur cette terre, sans logique de compensation de travail, nous, on va entériner une logique rétrograde par une adaptation, par de l'accompagnement comptabilisé comme des heures de travail. Mais in fine, on validerait la loi, on validerait le principe de l'acceptation, alors qu'il est plus logique, sous réserve de ses convictions, de rester conforme à la motion qu'on a proposée, qu'on avait différée pour vous permettre de présenter votre projet, mais le projet, il n'est pas incompatible avec la motion. Mais la motion, elle est plus claire. Elle est pour un rejet de cette proposition de réforme, la non-application à la Corse au titre de sa précarité et des constats entre autres de ce qui nous a été dit par l'inspection générale des affaires sanitaires et sociales à Paris, qui nous a dit que nous étions à un quantum de 60 % d'ayant-droit dans les 3 domaines de la précarité aidée : personnes âgées, enfants ou adultes en difficulté, que dans ces conditions-là, on a droit à une mesure de temporisation et d'exception.

En gros, y a 6 000 allocataires du RSA en Corse, 5 700, 5 600, 5 400, mais enfin, on est autour de 6 000, avec 15 heures de revalorisation de travail, ça représente un équivalent en plein emploi de plus de 2000 personnes. Dans un tissu économique aussi dégradé, on sait très bien qu'on ne les trouvera jamais. Il n'y a pas un bassin d'emploi qui permet de trouver, dans quel que soit le domaine, ou alors on va créer des disparités, on va créer un déficit structurel, par exemple, sur les structures d'aide à la personne et autres où on va envoyer des personnes en précarité absolue, faire des heures gratuitement au prétexte qu'ils touchent entre 600 et 800 € par mois.

Moi, je crois que c'est un problème de philosophie politique générale.

Dans ces conditions, vous demandez à expérimenter dans un secteur donné, en Plaine orientale, qui est un des plus soumis à la précarité, de récupérer une enveloppe expérimentale. Ça peut être une bonne chose, mais c'est un palliatif. C'est quelque chose qui est incohérent. Demain, j'espère qu'une Corse autonome qui aurait un droit social à portée de main, elle rentrerait dans d'autres logiques.

La logique, c'est la logique, bien entendu de l'accompagnement pour la recherche d'emploi, mais une logique d'accompagnement à la recherche d'emploi

dans un territoire où le nombre de chômeurs ne cesse de croître et où le nombre de personnes en situation de détresse et, entre autres, d'allocataires du RSA potentiels, même pas ceux qui y ont droit fiscalement, ceux qui y ont droit légalement mais qui ne font pas valoir les droits, on doit avoir une politique qui est beaucoup plus altruiste.

C'est pour ça que dans ces conditions, nous on va s'abstenir. Je comprends vos motivations mais...

Mme Bianca FAZI

Paul-Felix, pardon, je vous coupe, mais vous êtes en avance, c'est le deuxième rapport, ce n'est pas la même chose. Là on est sur le pacte territorial d'insertion, c'est sur le deuxième rapport.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Oui, mais je l'ai lié.

Mme Bianca FAZI

Mais ce n'est pas tout à fait pareil.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Mais je l'ai lié parce que je n'interviens qu'une seule fois.

Mais je comprends toutes les logiques. Mais dans ces conditions-là, moi je considère que la logique sociale globale, elle doit être adossée à une logique de philosophie sociale.

On ne peut pas faire du suivisme des logiques françaises qui sont des logiques qui souvent, par rapport aux droits humains, sont des logiques contrariantes.

M. Hyacinthe VANNI

Merci pour l'intervention. Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci. Je serai brève.

Alors bien évidemment, premier acteur dans le domaine de la solidarité, la Collectivité a toute sa place. Bien sûr, il nous faut une action territorialisée parce que ce n'est pas vrai, l'ensemble des territoires n'a pas les mêmes attentes et les mêmes besoins et a des fragilités peut-être plus importantes en milieu rural que dans des endroits bien desservis.

Il nous faut offrir une offre de service, favoriser l'insertion, vous l'avez dit, des publics en empruntant la porte d'entrée de l'économie. Les heures qui seront mobilisées pour ces personnes fragiles, sont une remobilisation vers des projets professionnels pour trouver une issue favorable qu'ils n'ont pas pu trouver, bien évidemment, une fois que nous aurons levé les freins au niveau de la santé et autre.

Un document unique, vous l'avez dit, Madame la Présidente, coconstruit avec des actions et des acteurs de territoire et des bénéficiaires du dispositif. Lutter contre les vulnérabilités sociales, lutter contre les différents freins et contre l'exclusion, c'est vrai que c'est très bien. Mais aussi dans l'accompagnement des publics, il faut travailler sur les potentiels plutôt qu'uniquement sur les freins.

La formation est un vrai levier pour faciliter le retour à l'emploi.

Alors réussir l'immersion sociale et économique des jeunes et des adultes mais aussi l'accompagnement social des soins, est une nécessité et nous nous devons d'offrir au sein de cette Collectivité, une politique de solidarité, de qualité et efficiente pour pouvoir répondre à ces publics précaires.

Je vous remercie et nous voterons évidemment ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Monsieur le Président, je me félicite bien entendu de l'élaboration d'un pacte territorial d'insertion, mais je me désolé qu'il s'appuie sur les dispositions de la loi plein emploi qui stipule un régime d'obligations harmonisé, ça n'existait pas avant. Et deuxièmement, la mesure suspension remobilisation.

Pour moi c'est de la stigmatisation des pauvres. Ça, je ne l'accepte pas et je voterai contre ce rapport.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. D'autres interventions ? Non. L'exécutif.

Mme Bianca FAZI

Je vais reprendre.

Merci à Frédérique.

Ce n'est pas le même rapport, Pierre et Paul-Félix, attendez que je lise l'avis du Conseil exécutif sur la loi. Il y a 2 rapports : le PTI, c'est comme un schéma que l'on fait parce que c'est l'accompagnement des gens bénéficiaires du RSA avec l'insertion vers une activité professionnelle ; le rapport que je vais vous présenter maintenant, vous donnera l'avis de l'exécutif par rapport à la loi qui impose de faire 15 heures, les fameuses 15 heures et contre lesquelles nous sommes. Et je vais vous le lire. Mais vous avez anticipé sur le PTI qui au contraire est un pacte d'accompagnement pour sortir de l'exclusion. Donc, c'est contradictoire.

C'est pour ça que je disais à Paul-Félix qu'il était en avance d'un rapport, il est peut-être un peu pressé, il faut dire que l'après-midi fut longue.

On va voter d'abord celui-là.

Je voudrais quand même vous donner l'avis du CESEC qui a souligné tous les dispositifs. Il faut que sachiez quand même que nous accompagnons énormément ces publics, notamment à travers les chantiers d'insertion. Sur la plaine orientale, on en a quelques-uns, mais pas que. Donc, ce sont vraiment des dispositifs, où au contraire, au lieu d'être coercitifs, on accompagne.

Le CESEC a souligné ce travail et a pris acte de ce rapport. Vous pouvez le lire, il a un avis qui est très intéressant.

Après le vote, je vous présenterai le suivant.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien.

Donc pas de confusion sur le rapport, celui-là, il va plutôt dans le bon sens de ce que disaient Paul-Félix et Pierre Ghionga, d'après ce que j'ai compris.

Voilà, que les choses soient plutôt claires, ça c'est un accompagnement à la réinsertion et ce n'est pas une obligation des 15 heures.

Madame la Conseillère exécutive, j'ai bien résumé ? Bon, très bien.

Donc, je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, abstention de « Core in fronte » et de Pierre Ghionga.

Le rapport est ADOPTE.

Raportu n° 088: Cunenvenzione per l'insersione è l'impiegu pè u 2024
Rapport n° 088 : Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi, o Sgio Presidente.

Donc, ça concerne la Convention pour l'insertion et l'emploi pour 2024. Donc, parallèlement au rapport que je viens de présenter, nous avons travaillé un projet de Convention pour l'année 2024.

Cette Convention prévoit le financement par l'État de plusieurs actions, dont la continuité de la CALPAE, Convention d'appui et de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, conclue en 2019.

À partir du 1^{er} janvier 2025, vous le savez, vous en avez parlé, la loi pour le plein emploi prévoit l'inscription automatique des allocataires RSA sur les listes de demandeurs d'emploi. Ils seront soumis à une obligation d'activité hebdomadaire de 15 heures à adapter en fonction de la situation individuelle de chaque bénéficiaire.

Sur ce sujet, la position du Conseil exécutif est claire, nous entendons l'obligation d'activité au sens de toute action concourant à l'insertion sociale et professionnelle de la locataire : stages, formations, accompagnements, remobilisations.

Ces accompagnements seront comptabilisés au titre des 15 heures d'activité hebdomadaire. Pour cela, nous développons l'offre d'accompagnement des bénéficiaires, nous mettons en place des actions pour lever les freins d'accès

à l'emploi, l'accès à la santé, garde d'enfants, mobilité, lutte contre l'illettrisme et l'électronisme.

Il n'est pas envisagé et inenvisageable de soumettre la locataire RSA à une obligation d'emploi non rémunéré.

Dans cette logique, dès 2024, nous avons saisi l'opportunité de conventionner avec l'État afin de renforcer et de consolider l'offre d'accompagnement proposée aux allocataires du RSA. Ces recettes provenant de l'État permettront d'alléger les participations de la Collectivité sur 3 volets. Le volet numéro 1 pour le financement de l'ingénierie et adapter les procédures de l'orientation de l'allocataire, pour 212 000 euros, 336 000 euros pour étoffer l'offre de solutions locales déjà financées au titre de la CALPAE.

Le volet numéro 3 porte sur le financement d'une expérimentation, préfiguration de l'application de la loi pour le plein emploi en Plaine Orientale, généralisé à tous les territoires dès le 1^{er} janvier 2025.

L'objet de cette Convention est bien pour nous de préfigurer l'application de la loi d'une manière adaptée à notre territoire.

Nous demandons en conséquence une adaptation législative à la Corse de la loi pour le plein emploi en raison des spécificités de notre tissu économique, de la solidarité, de la géographie, ce que disait Paul-Félix auparavant. Nous sollicitons également le report du système de sanctions lié au non-respect des 15 heures, au regard d'une évaluation d'application de la loi, compte tenu de ces spécificités, faiblesse du tissu PME, île-montagne, saisonnalité de l'emploi, qui contribuent à accentuer la précarité.

Nous aurons besoin d'évaluer l'application du dispositif et savoir si le niveau de l'offre activité, et non pas emploi, est suffisant sur le territoire.

C'est une question qui fait le lien avec le rapport emploi - travail porté par l'ADEC et qui, sur son volet social, s'appuie sur la responsabilité sociétale des entreprises et qui prévoit des périodes de mise en situation professionnelle.

Vous le voyez, il n'y a, en aucun cas, d'appliquer la loi et d'être coercitif avec 15 heures de plein emploi pour ces bénéficiaires du RSA.

À ringrazià vi.

M Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, il y a un rapport de la commission sociale, Madame DENSARI.

Mme Frédérique DENSARI

Merci, Monsieur le Président.

Donc, je vais simplement vous donner l'avis de la Commission. La Commission a émis un avis favorable avec la non-participation du groupe « Un soffiu novu » et absence des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte ».

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Rapport à la commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Le Président Louis POZZO DI BORGO s'est interrogé sur les coûts de ce plan, et même si les recettes provenant de l'État seront étalées dans le temps, le suivi sera difficile à mettre en œuvre.

Il a souhaité obtenir des explications sur la possibilité de sanctionner les allocataires du RSA, des sanctions qui se feront à la discrétion des collectivités pendant la première année.

Mme Sylvie CAMPANA, Adjointe à la Directrice générale Adjointe en charge des affaires sociales et sanitaires, a précisé qu'il s'agissait d'une demande d'adaptation de loi spécifiquement pour la Corse.

Le Président Louis POZZO DI BORGO a fait observer qu'il faudra être vigilant entre la sanction et le fait d'évaluer et qu'il conviendrait de proposer d'accompagner un maximum de bénéficiaires de ces 15 heures d'activités. Ces quinze heures d'activités constituent le meilleur moyen pour ramener vers l'emploi les bénéficiaires du RSA.

Il a souhaité que l'on fixe un objectif afin que 20, 30 ou 40 % de ces allocataires effectuent ces 15 heures.

Mme Sylvie CAMPANA a rappelé que l'accompagnement du bénéficiaire existe déjà, que ce qui est nouveau dans la loi, c'est la comptabilisation des accompagnements. Ainsi, il sera possible de savoir le temps

passé par le bénéficiaire en accompagnement, en formation. L'accompagnement, mis en place, s'en trouvera renforcé dans le cadre de cette convention.

Elle a fait observer que les décrets d'application de la loi n'étaient pas encore publiés et qu'ils permettront de connaître les critères concernant une partie des bénéficiaires dispensés de l'obligation des 15 heures d'activités, notamment ceux rencontrant de multiples freins à l'accès à l'emploi et sur un accompagnement purement social.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a précisé qu'elle présidait l'équipe pluridisciplinaire RSA Bastia/Nord Bastia et que la loi permettra la comptabilisation de l'accompagnement. Elle a fait remarquer que des sanctions étaient déjà mises en place comme la perte du RSA à des personnes ne répondant plus à leurs obligations.

La loi et la convention afférente vont permettre à l'État de connaître précisément l'accompagnement des allocataires.

Elle a rappelé qu'au sein des allocataires, il y avait des personnes extrêmement fragilisées, voire marginalisées à l'extrême et les concernant, elle a exprimé des doutes quant à leur réinsertion dans le travail.

Mme Anne-Laure SANTUCCI a tenu à féliciter le travail des assistantes sociales et des équipes autour d'elles, un travail très lourd avec des équipes très efficaces passant 4 à 5 heures à étudier les dossiers avec Pôle Emploi, la CAF et les associations qui les accompagnent.

La Commission des Finances a émis un Avis Favorable sur ce rapport

Non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. À ringrazià vi.

Qui veut prendre la parole sur ce dossier ? Cathy COGNETTI.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Monsieur le Président.

Les freins vous les connaissez tous, c'est notre quotidien en Corse, et surtout en milieu rural.

Ce rapport a le mérite de nous donner des données d'ordre général comme le nombre d'allocataires, 5529 dont, je le précise 58 % en Haute-Corse. Un déséquilibre d'autant dû par le fait que le Cismonte est plus peuplé et par celui qu'il est plus pauvre, une constante que je confirme.

Vous l'avez dit aussi dans ce rapport, 53 % des femmes sont bénéficiaires du RSA et nous l'avons déjà évoqué à maintes reprises, les freins que connaissent les femmes pour avoir un emploi et surtout que le monde rural vient en plus accentuer ce phénomène.

Ne nous laissons pas cependant abuser par le fait que ça représente 1,8 de la population contre 2,85 au niveau national.

Sous la précédente mandature, la Commission de contrôle avait travaillé sur le phénomène du non-recours aux aides sociales pour des raisons qui touchent à l'honneur, à la pudeur et bien d'autres, peut-être plus significatives qu'ailleurs, à la solidarité intergénérationnelle.

J'ouvre une parenthèse sur le précédent rapport qui valide un document unique, rassemblant le programme territorial et le pacte d'insertion d'accompagnement et la stratégie que la Collectivité va mettre en place. Je partage aussi la vue de la Collectivité sur ce point.

Dans ce rapport, on va au-delà en contractualisant avec l'État, consolider l'offre d'accompagnement des allocataires en bénéficiant de financements nationaux. On ne va pas s'en priver, simplement la présidente l'a évoqué, il y a des contraintes que, vu la précarité de notre territoire sur lequel nous ne pouvons pas aller.

Mais surtout, on demande une adaptation législative pour reporter d'un an l'entrée en vigueur de l'obligation des 15 heures hebdomadaires de formation et d'activité pour conditionner le versement du RSA.

Alors bien sûr, c'est une île montagne, la Corse, touchée par la précarité, mais en 2026, je ne pense pas qu'on aura résolu le problème.

Donc, bien évidemment, nous sommes attachés à cette mesure avec comme seul objectif d'accompagner davantage encore la réinsertion professionnelle. C'est une façon de remettre le pied à l'étrier. On y tient tous. Pour cela, il nous faudra faire un échantillonnage de ceux qui seraient par contre soustraits par rapport à la proximité avec l'âge de la retraite ou une pathologie, une quantité non négligeable dont il faut prendre la mesure pour pouvoir appliquer les 15 heures que l'État veut nous imposer dans cette expérimentation.

En revanche, l'expérimentation en Plaine orientale, je vous confirme ce que j'ai dit en commission, on aurait pu commencer par un territoire beaucoup moins doté. Les territoires ruraux, alors pas parce que je suis sur la Communauté des communes Pasquale Paoli ou en Alta-Rocca. Mais pour autant, sachez que la Communauté des communes Pasquale Paoli a été la première expérimentation pour le dispositif et territoire zéro chômeur. Donc, je pense qu'elle était bien dotée à ce niveau-là. Mais on est contents qu'une expérimentation se fasse.

Au titre des difficultés que vous avez expliquées, Madame la Présidente, et de l'engagement pour ces publics précaires, nous voterons pour ce rapport. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Anne-Laure Santucci a demandé la parole.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Merci Président. Je ne vais pas rentrer dans les détails de ce dossier, mais partager quelques éléments.

Les premiers, c'est le constat, Cathy vient de le dire, je crois que les chiffres sont éloquentes, 1,8 % de la population, 25 % de familles monoparentales et 55 % de femmes. Donc ça déjà, ça nous parle.

Cette Convention, c'est une convention pour l'insertion, c'est le cœur de métier de la Collectivité de Corse autour de l'accompagnement social et professionnel.

Enfin, dans l'acronyme RSA, il y a le mot « s » qui veut dire solidarité. Donc le RSA, c'est un outil d'insertion sociale. On passe par de nouvelles mesures avec un territoire expérimental. Très bien. Peut-être il aurait pu y en avoir d'autres effectivement, mais pourquoi pas à venir...

Ces mesures de solidarité, moi je voudrais insister parce qu'elles doivent répondre d'abord à l'extrême pauvreté de ces personnes qui sont en très

grande fragilité, qui sont loin de l'emploi et qui sont très souvent marginalisées dans la société.

Alors pour rassurer ceux qui se questionnent ou qui nous écoutent, ne vous inquiétez pas, nous affirmons que les abus et les manquements sont déjà lourdement sanctionnés.

Enfin pour terminer en deux mots, je voudrais vraiment et je pense que ceux qui président les EP peuvent partager ce propos, je voudrais vraiment, au-delà de la valorisation de l'institution, féliciter toutes les personnes qui travaillent à cet accompagnement à l'insertion, les féliciter pour leur implication et leur engagement. Remercier également au-delà des services, les partenaires, les équipes pluridisciplinaires qui sont aussi attentives et qui travaillent.

Réintégrer dans la société, ça n'est pas simple. Cet accompagnement, moi j'insiste là-dessus, ne peut pas se réduire à une logique contractuelle parce que pour casser l'isolement et pour permettre l'accès à l'emploi, il faut répondre aux problématiques de santé, de logement, d'accès aux droits, de problèmes psychologiques et d'addiction. Donc c'est l'objectif de cette expérimentation. Nous attendons les résultats. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'autres demandes d'intervention ? Non, très bien,
Madame la Conseillère exécutive.

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Merci pour vos interventions. Merci Cathy, la prochaine fois on fera le Centre Corse, mais on va le généraliser de toute façon à l'ensemble du territoire. Je suis contente de voir que nous sommes tous d'accord, il n'y aura pas de sanctions. On accompagnera donc ces personnes bénéficiaires du RSA sur les 15 heures comme on le fait déjà. Parfois, ça peut être tout simplement même de les accompagner vers la culture.

Donc, il n'y aura pas de sanctions, je le répète et nous n'appliquerons pas la loi qui est prévue actuellement. J'espère que le Gouvernement reviendra lui-même sur cette loi, mais nous n'appliquerons pas les sanctions, même à partir de 2026.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

Donc je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Pierre Ghionga et « Core in fronte ».

Qui ne participent pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE.

Donc, on va passer au rapport 79, si vous en êtes d'accord.

**GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITÉS
SPORTIVES**

Raportu n° 079 : Designazione di i soci di a cunferenza di u sport è di i finanziatori di u sport

Rapport n° 079 : Désignation des membres de la conférence du sport et de la conférence des financeurs du sport

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement, Lauda Guidicelli étant absente, je présente ce rapport.

La conférence du sport et la conférence des financeurs ont été instituées par des textes de portée générale. Je rappelle que la conférence du sport possède deux prérogatives : d'abord, établir un projet sportif territorial qui s'appuie sur un diagnostic partagé et prend en compte les spécificités territoriales, et ensuite instituer une conférence des financeurs qui vise à offrir un cadre de coopération pour la mise en œuvre du dit-projet sportif territorial.

Donc, il est prévu dans le texte qu'il y ait, de mémoire, 8 membres représentant la Collectivité de Corse dans la conférence du sport et 3 membres dans la conférence des financeurs.

La conférence du sport, nous avons proposé qu'il y ait une représentation Conseil exécutif de Corse et Assemblée de Corse avec 5 représentants de l'Assemblée de Corse sur la base proportionnelle qui permettrait d'avoir une représentation de l'ensemble des groupes, et la conférence des financeurs qui normalement relève simplement des prérogatives de l'exécutif, sur les 3, on propose qu'il y ait un représentant de l'Assemblée de Corse dans un souci de représentation de notre Assemblée, y compris dans une instance qui, a priori, relève plutôt des prérogatives de l'exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Merci Monsieur le Président du Conseil exécutif.

Donc, pour le Conseil exécutif c'est Lauda Guidicelli, titulaire ; Bianca Fazi, suppléante ; M. Julien Paolini, titulaire ; Alex Vinciguerra, suppléant ; Gilles Giovannangeli, titulaire, Antonia Luciani, suppléante.

Pour l'Assemblée de Corse, « Fà populu in seme », je vous écoute, 2 titulaires, 2 suppléants.

Donc, j'avais cru comprendre que François Sorba était titulaire, que Joseph Savelli était titulaire et que Françoise Campana était suppléante, et il me manque un suppléant, un sportif. On mettra Romain Colonna ? Don-Jo Luccioni.

Donc je récapitule, titulaires : François Sorba, Joseph Savelli, suppléants : Françoise Campana, Don-Jo Luccioni.

« Un soffiu novu », un titulaire et un sportif : Didier Biccheray, je suppose, titulaire et Christelle Combette, suppléante.

« Avanzemu » : Pierre Poli titulaire et Juliette Tiberi suppléante.

« Core in fronte » : Véronique Pietri et Marie Claude Branca.

Cusì, semu d'accunsentu.

Pour le Conseil exécutif, pour la Conférence des financeurs : Lauda Guidicelli-Sbraggia, titulaire, Bianca Fazi suppléante ; Julien Paolini titulaire et Alex Vinciguerra suppléant.

Pour l'Assemblée de Corse, pour « Fà populu in seme » pour les financeurs, je pense que c'est bien que ce soit le président de la commission des finances, Louis Pozzo di Borgo donc, et il faudrait un suppléant : Jean Biancucci.

Donc je mets cette liste aux voix, les titulaires et suppléants, ne votent pas. Qui est pour ?

M. Didier BICCHIERAY

Je peux faire une intervention, s'il vous plaît ? Je vais vous parler un peu de sport.

M. Hyacinthe VANNI

Oui, mais ce n'est pas l'objet du rapport.

M. Didier BICCHIERAY

Deux petites minutes, quelque chose qui me tient à cœur.

M. Hyacinthe VANNI

Si le président du Conseil exécutif est d'accord, je suis d'accord.

M. le Président Gilles SIMEONI

Oui.

M. Didier BICCHIERAY

Merci, Monsieur le Président.

Sur les deux organismes à pourvoir, la conférence du sport et la conférence des financeurs du sport, créés par la loi 2019, mais dont l'arrêté de composition n'a été publié qu'à l'automne 2023, notre groupe doit pourvoir un binôme au sein de la Conférence du sport.

Vous connaissez mon engagement, mon engouement pour le sport et les valeurs qu'il véhicule, je serai donc titulaire et ma collègue Christelle Combette suppléante.

Juste un mot qui dépasse le cadre de ce rapport, mais qui porte sur l'événement inédit que la Corse va connaître le 14 mai prochain, avec le passage de la flamme olympique. Au total, ce sont 99 relayeurs très exactement, qui vont porter la flamme et qui vont traverser 9 communes de l'île, sans oublier les 24 relayeurs choisis pour le défi de la Fédération française de football, entre Furiani et le stade Armand Cesari.

Le circuit insulaire se divisera en 2 itinéraires distincts. L'un passera par Ajaccio, Corte, l'Isula et Bastia, tandis que l'autre visitera les Aiguilles de Bavella, Porto-Vecchio et la vallée d'Orezza. Les 2 parcours convergeront à Bastia avec une cérémonie d'allumage du chaudron sur la place Saint Nicolas. J'aurais préféré, plutôt aimé, qu'elle passe par Calvi, ville très dynamique en termes de manifestations sportives qui ont lieu tout au long de l'année. J'y suis personnellement impliqué, comme vous le savez, j'ai une délégation que je gère depuis 2001 en tant qu'élus municipal.

De même pour la ville de ma collègue Valérie Bozzi, de Grossetto Porticcio, qui a investi énormément dans les infrastructures sportives et qui accueille les athlètes pour les entraînements. C'est dommage.

Quoi qu'il en soit, ça reste un événement inédit que nous ne sommes pas prêts de revoir dans notre île, bien que ce soit la deuxième fois que la flamme parcourt la Corse. La première fois, c'était en 1968, avant les JO d'hiver de Grenoble, peu d'entre nous doivent s'en souvenir. Un événement qui nous honore et qui nous oblige à l'exemplarité et à la promotion de nos valeurs comme nos paysages d'exception. N'oublions pas que les Jeux sont la plus importante vitrine

de communication à l'échelle planétaire. Un événement qui s'inscrit dans un périple parti de Grèce pour rejoindre Paris, siège des JO cette année.

La Corse n'a pas été oubliée, et il n'y a rien de plus juste. C'est bien parce que les Jeux sont établis à Paris cette année, que notre île se voit traverser par la flamme.

Tout un symbole Monsieur le Président. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Dò a parolla à l'altri gruppi, s'elli volenu. Una parolla corta, cum'è Didier, micca di più.

J'avais refusé à François Sorba, maintenant je suis obligé de lui donner la parole.

M. François SORBA

Rapidement je vais essayer de ne pas faire un sprint, quand même.

Juste saluer le travail mené par le Conseil exécutif, avec l'engagement de Lauda Guidicelli. Nous tenons ici à l'assurer du soutien total de notre groupe et à la politique qu'elle mène en faveur du sport.

Je sais que nous partageons tous une vision, celle d'un sport pour tous qui s'appuie sur toutes les forces de notre territoire, mais aussi d'une pratique du sport à tous les âges de la vie. Le sport comme moyen de s'émanciper personnellement, d'aller bien physiquement et mentalement.

Cette conférence territoriale sera donc un lieu de co-construction. C'est une méthode déjà éprouvée par la conseillère qui, depuis quelques années déjà, construit toutes ses politiques de cette manière.

Nous saurons, nous, le groupe « Fà populu », prendre part à ce chantier et dans les futurs travaux de la conférence. Pour prendre une image sportive et rester dans le même thème, je crois que la Collectivité devra avoir un rôle de capitaine au sein de cette conférence.

Juste pour terminer mon propos, je voudrais également souligner, comme l'a dit Didier, le fait que cette conférence sera installée après le passage de la flamme sur notre île, que là aussi le Conseil exécutif a coconstruit cet événement, qu'en une journée la flamme traversera un nombre très important de

lieux, peut-être pas tous malheureusement. Je sais que cette organisation est lourde mais que de nombreux acteurs ont été mobilisés.

Là aussi on a essayé de jouer collectif, il n'y a pas eu de considération politique, seulement l'envie d'offrir aux Corses un bel événement, quelque chose d'unique.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. D'altre persone volenu piglià a parolla ? Non.

M. le Président Gilles SIMEONI

Ghjustu una parolla per risponde nant'à l'affare di a fiara olimpica.

Donc, dire que c'est vraiment un travail considérable qui a été mené par Lauda Guidicelli, par l'ensemble des services, par toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans cette organisation. Ce sont des contraintes énormes. Après, je connais les frustrations, je sais qu'on aurait essayé de faire passer le plus possible et partout. On a essayé de faire de façon équilibrée.

J'espère que ça sera un moment qui permettra aussi de mettre en valeur le sport, les valeurs du sport et la Corse. Un moment aussi de fête. Et en tout cas, la prochaine fois, on fera passer par Calvi et par Porticcio.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, je mets aux voix cette liste.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Ne partez pas. On a encore deux rapports sur l'agriculture pour s'avancer pour demain, sinon demain on va finir très tard.

Après je vous ferai un point sur l'ordre du jour pour demain, comme ça tout est calé.

AGRICOLTURA / AGRICULTURE

Raportu n° 098 : Pianu d'assodu 2024-2026 pà rinforzà a risistenza genetica à a trimuledda picurina

Rapport n° 098 : Plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine

M. Dominique LIVRELLI

Ce ne sera pas très long, ne vous en faites pas.

C'est un plan de consolidation 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine.

Suite à la demande formulée par le président de la SCA Corsia en date du 12 février 2024, il est proposé un nouveau plan 2024-2026 visant à améliorer la résistance génétique à la tremblante ovine.

La sélection génétique pour éradiquer la tremblante : la tremblante du mouton est une maladie mortelle transmise par des prions pathogènes. Une fois atteint, l'assainissement d'un troupeau s'avère extrêmement difficile.

Sans vaccin disponible, la sélection génétique d'animaux naturellement résistants, constitue le meilleur moyen de se prémunir contre un risque épidémiologique.

Ce plan de lutte par la sélection génétique a été mis en place en Corse à partir de 2010.

L'amélioration génétique et sa diffusion en Corse : l'organisme de sélection de la race ovine Corse est chargé de coordonner l'ensemble des outils d'amélioration génétique, notamment au niveau des performances laitières.

Cette sélection est réalisée par la voie mâle au travers du contrôle laitier officiel et du testage des béliers de sélection.

Dans ce schéma, l'OS brebis corses valide les animaux à tester, tandis que la Corsia met en œuvre les décisions. La diffusion de ce potentiel génétique, soit par la vente des béliers reproducteurs, soit par l'insémination artificielle est portée par la Corsia.

Bilan technique et financier des plans précédents : le plan régional de lutte contre la tremblante ovine a été mis en place depuis 2010 et financé par la Collectivité de Corse via l'ODARC pour soutenir tous les éleveurs ovins de Corse et l'OS brebis Corse dans leur travail d'amélioration génétique de résistance de la maladie.

Il comprenait 3 axes principaux : génotypage des béliers sur les élevages, incitation à l'achat de béliers résistants au centre de sélection, incitation à l'utilisation de l'insémination artificielle pour améliorer le typage des agnelles des élevages grâce à l'utilisation massive de doses de béliers résistants.

Ces 3 dispositifs visaient tous à réduire la proportion d'animaux sensibles dans les élevages et à augmenter celle des animaux résistants.

Ainsi, depuis 2018, tous les béliers présents au centre d'insémination, testages et améliorateurs, sont résistants à la tremblante, augmentant considérablement le potentiel de diffusion de l'allèle résistant au sein des élevages.

Toutefois, le recours à l'IA est encore limité en Corse, notamment dans les élevages hors schéma. La capacité de production de semences n'est pourtant pas limitante. Le nombre de béliers génotypés est stable chez les éleveurs en CLO mais demeure faible chez les éleveurs hors schéma.

Plan de consolidation 2024-2026 : la poursuite du plan tremblant- 2021 à 2023 a répondu aux attentes et aux besoins des éleveurs corses. Outre l'aspect sanitaire, il a permis également de diffuser largement le progrès génétique créé par le schéma en termes de sélection laitière.

Toutefois, il nécessite une phase de consolidation afin de maintenir l'effort réalisé car le nombre d'animaux portant le gène de sensibilité à la tremblante est encore important et la pression de la sélection sur ce critère ne doit pas s'interrompre au risque de voir le nombre d'animaux très sensibles revenir au niveau actuel.

Aide au testage des béliers sélectionnés : depuis 2022, tous les béliers vendus par le centre de sélection sont résistant/résistant. Ce nouveau plan de consolidation en vue de lutter contre la tremblante ovine aura pour objectif jusqu'en 2026, de conforter le travail effectué en maintenant une aide au testage de bélier. Cette aide sera de 50 % du coût de testage d'un bélier.

Aide à la diffusion génétique via la réalisation d'inséminations artificielles : le schéma de sélection de la brebis corse, initié depuis 1985, est aujourd'hui dans une phase de développement critique. En effet, depuis l'origine,

le critère de sélection principal était la quantité de lait à la traite, auquel est venu s'ajouter en 2002 l'amélioration de la résistance à la tremblante et à la sélection des béliers depuis 2008.

À partir de 2024, de nouveaux critères viennent en complément, notamment le taux de matière sèche utile. Bien évidemment, le principal vecteur de création et de diffusion de ces nouveaux critères de sélection sera l'insémination artificielle dont l'efficacité sur la sélection de la production laitière n'a jamais été contestée.

Le maintien de l'aide financière auprès de ces éleveurs sélectionneurs est donc primordial compte tenu du contexte économique actuel. Mais le plan devra se montrer ambitieux pour relancer une dynamique au sein de la filière.

Ainsi, afin d'être incitative, cette aide sera couplée à un taux d'IA de l'élevage / nombre de brebis présentes à la mise bas. Sur le plan 2024-2026, nous proposons de débiter avec le même dispositif d'aide et de faire évoluer au cours du plan pour davantage inciter des éleveurs à augmenter le taux d'insémination.

En ce qui concerne le financement du plan, la Collectivité de Corse contribuera aux actions suivantes : aide au testage des béliers ; aide à la diffusion de la génétique.

Les aides seront individualisées annuellement en Conseil exécutif de la Corse sur rapport de l'ODARC. La SCA Corsia sera bénéficiaire de l'aide puisqu'elle assure ces actions de testage et de diffusion génétique. Cette aide sera bien évidemment déduite des montants facturés aux éleveurs lors de l'acquisition d'un bélier de sélection ou de la réalisation d'insémination.

Il est proposé pour financer cette action, une mobilisation du programme opérations spécifiques, dispositif de gestion de crise des crédits CdC inscrits au budget de l'ODARC, pour un montant de 364 577 euros.

Compte tenu de l'importance de ce plan pour la filière, je vous demande d'approuver la participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 364 577 euros sur 3 ans : 106 000 pour 2024, 122 000 pour 2025 et 135 000 pour 2026 et d'autoriser l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif.

C'était peut-être un peu technique, un peu, pas beaucoup !

M. Hyacinthe VANNI

Emu capitu tuttu. Il y a un rapport de la commission de développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

Avis favorable non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Avanzemu », absence du groupe « Core in fronte » et de Madame Giacometti-Piredda.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Il y a un avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a des interventions ? Paul-Jo.

M. Paul-Joseph CAITUCOLI

Monsieur le Président, je voulais intervenir sur les deux dossiers puisqu'après il y a « Capra Corsa », mais j'interviendrai longuement. Oui, longuement, je vais vous dire pourquoi longuement, parce que sur ces dossiers-là, c'est un dossier qui touche à l'agriculture. On connaît l'engagement du président qui depuis le début de son mandat ne ménage pas ses efforts sur le terrain.

Et puis je voudrais avoir une pensée, parce que ce plan-là, il est réalisable bien sûr grâce à Corsia, grâce à tous ses travaux et c'est pour ça qu'on devrait, sur ces dossiers-là, doubler le temps de parole comme pour les grands dossiers. Pourquoi ? Parce que si demain a pecura corsa è a capra corsa spariscianu, hè un pocu di no ch'hà da spariscia, parchì si sfundarà tuttu.

Jean Martin évoquait l'autre jour, lors du débat sur l'autonomie, cette angoisse que nous avons de peut-être, à un moment donné, disparaître et ne plus appartenir à cette Communauté. Eh bien, s'il y a bien un secteur qui évoque cette crainte, c'est bien sûr le pastoralisme et la transhumance, et notamment à la base de tout cela, ces races reconnues endémiques, adaptées à ces territoires. Pour a capra corsa marturiata in certi tempi parchì si dicia ch'è u liveddu di l'Urganismu Naziunale di i Furesti, spientava i furesti allora ch'edda pientava u focu.

Aujourd'hui, ce patrimoine-là repris par l'INRA et par d'autres, a permis de renforcer bien entendu ces filières et d'avoir des AOP. C'est à partir de ces races-là que l'on peut définir des appellations d'origine contrôlée. Et quand le groupement Roquefort s'est retiré d'un coup de Corse, eh bien il a fallu bien entendu, et vous avez vu le président qui a cité le début aux années 85, Roquefort s'est retiré en 81/82, laissant en quelques jours, une angoisse au niveau des agriculteurs et les bergers, qui ne pouvaient plus transformer leur fromage.

Si on perd cela, on perd la culture, on perd l'artisanat, on perd ce qui a inspiré Saveriu et d'autres avant, et on perd bien entendu ciò ch'è no semu, ce que nous sommes.

Et ce que je voulais dire, c'est en fait, Antonia, tu sais, ça pourrait être tout aussi bien, et ça l'est, un dossier porté à 2 ou à 3 sur ce dossier-là, parce que ça fait partie de notre patrimoine collectif, aujourd'hui reconnu au niveau de l'Unesco, patrimoine de l'humanité.

Je voudrais avoir une pensée ce soir pour les contrôleurs laitiers. Les contrôleurs laitiers, ce sont ces hommes et ces femmes qui pour 1000 € ou 1200 € depuis maintenant près de 40 ans, se lèvent tous les matins à 5 heures, vanu indè i pastori à fà issu cuntrollu laitier ch'è permette d'avè è di misurà a qualità di u pruduttu, di pudè fà dopu a selezzione di i più beddi pecuri, di i più beddi capri, di i più beddi becchi è di i più beddi muntoni.

Donc le plan exceptionnel que vous avez mené, Monsieur le Président, et celui qui suivra sur Capra Corsa », sont des éléments déterminants, notamment aussi par rapport à ce qui va nous permettre, sur l'autonomie alimentaire demain, de reconquérir des parts de marché, de nourrir nos populations et, je le disais tout à l'heure, de diffuser cette culture et ce savoir-faire.

Pour conclure là-dessus, la commission que vous mettrez en place la semaine prochaine, la commission d'aménagement foncier où je sais aussi, et ça sera pour le coup historique puisque les départements avaient un peu oublié cet aspect-là, même si à la fin, il y avait eu des commissions mises en place, celle-là elle devra permettre justement de pouvoir donner à i nosci capri è à nosci pecuri i spazi ch'èddi meritani è ch'è issa terra merita è ch'è pò permette un ghjornu è oghji, a vidimu ancu di più, da parà a fami mà dinò incù u riscaldamentu da parà i fochi. Quissu h'è un puntu impurtanti.

Et pour finir, vous le savez, nous avons mené depuis de nombreuses années un projet sur les terrains de Cupabia, les 117 hectares qui appartiennent à la Collectivité de Corse, sur lesquels il y a un plan que nous avons mené avec l'ex-département et la chambre d'agriculture et qui aujourd'hui, à mon avis, peut permettre justement à « Capra Corsa », comme on l'avait évoqué ensemble

Monsieur le Président, en lien avec le lycée agricole, d'avoir cette pépinière couveuse qui va permettre demain à nos jeunes de pouvoir s'installer sans prendre de risques sur l'évolution de leur exploitation, en les sécurisant et en développant peut-être sur ce plan, après avoir stoppé ces problématiques, notamment de survie parce qu'on l'a vu en 2000 avec la fièvre catarrhale, on aurait pu avoir l'extinction de la race, avec cette fièvre, avec la langue bleue, la fièvre catarrhale.

Et donc, je crois qu'aujourd'hui, ce que vous nous avez porté depuis de nombreux mois et de nombreux semestres, avec votre volonté, votre force, que je voudrais à nouveau saluer, eh bien ça peut nous permettre demain, et pourquoi pas, è parchi micca, sunnià, d'installer sur 10 ans, tous les ans, 3, 4, 5, 6 chevriers sur certains territoires, en territorialisant ces éléments-là. Et cette pépinière couveuse, à travers l'ensemble des dispositifs que vous avez mis en place, serait un outil indispensable. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Marie Claude.

Mme Marie-Claude BRANCA

Ben sicuru, ùn pudemu esse chè d'accordu, è terminaraghju pà i dui raporti. Tuttu ciò chì cuntribuiscia à middurà u sviluppu di l'agricultura ùn ci pò chè cunvena, l'emu ditta è riditta, ancu sta mane è ogni volti di nostri intervensioni. Ci voli à priservà è à sviluppà l'agricultura, pà, cum'è l'hà ditta Paul Jo, hè un puntellu di a nostra sucità. Dunqua ùn pudemu chè essa d'accordu.

M. Hyacinthe VANNI

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

L'exécutif, Monsieur le Président.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie, pour ces interventions qui vont dans le sens de ce plan. C'est vrai, la filière ovine est vraiment en difficulté dans tous les domaines, la filière ovine est en régression constante.

Il est vrai aussi, que ce soit la filière ovine ou la filière caprine, Paul-Jo et Marie Claude, je vous rejoins, en termes d'occupation de l'espace, en termes de ruralité, je pense que c'est un élément essentiel du rural, en termes de défense incendie, en termes d'occupation, en termes aussi pour fixer les populations dans

le rural, je pense qu'il n'y a rien de mieux que l'agriculture, que de la filière ovine et caprine.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. On va mettre voix ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport ADOPTE à l'unanimité.

On peut passer au rapport suivant.

Raportu n° 078 : ODARC - Pianu di maistria 2024/2028 di i malatii capruni principali in Corsica - Prughjettu « Capra Sana »

Rapport n° 078 : ODARC - Plan de maîtrise 2024/2028 des principales maladies caprines en Corse - Projet « Capra Sana »

M. Dominique LIVRELLI

Ce rapport concerne les principales maladies caprines en Corse, projet « Capra Sana ».

L'ODARC est fortement investi dans l'accompagnement de la filière caprine en Corse et de ses acteurs.

En effet, l'élevage de la caprine insulaire est actuellement en difficulté et les menaces qui pèsent sur la filière sont nombreuses, sanitaires, faible productivité des troupeaux, éligibilité des surfaces, introduction de races exogènes.

Deux chefs de projet de l'ODARC assurent l'animation de la filière, la mise en place du schéma de sélection de la race et l'accompagnement des éleveurs dans la sécurisation et le développement de leurs exploitations.

Dans ce contexte, le plan de maîtrise de la paratuberculose en filière caprine étant arrivé à son terme le 30 septembre 2023, l'ODARC propose un nouveau plan de maîtrise sanitaire, élargi aux principales pathologies qui impactent fortement cette filière. Celui-ci permettra de préserver la santé des troupeaux, de protéger le programme de diffusion génétique, et d'améliorer les résultats technico-économiques des élevages.

Bilan du précédent plan de maîtrise de la paratuberculose caprine 2018-2023 : le plan de maîtrise de la paratuberculose en filière caprine a permis de recueillir des données épidémiologiques à l'échelle des élevages, mais également de la région. Après 5 années, seul un tiers des exploitants caprins ont adhéré au plan, ce qui reste insuffisant pour maîtriser la maladie. Au total, environ 400 visites et un peu plus de 600 interventions ont toutefois été effectuées pour un coût total de 386 347 € sur la période.

Concernant la prévalence et l'excrétion, 25 % des élevages ont amélioré leurs statuts vis-à-vis de la paratuberculose. Ce taux demeure toutefois bien en deçà des ambitions affichées lors de l'élaboration du plan en 2018.

La dynamique recherchée n'a pas réellement opérée malgré l'implication des acteurs et l'investissement financier.

Afin d'améliorer le taux de pénétration, et inciter davantage d'élevages à s'inscrire dans cette démarche d'amélioration sanitaire de leurs troupeaux, il est proposé d'élargir ce plan à d'autres pathologies que la paratuberculose.

Projet Capra'Sana 2024-2028 : ce nouveau dispositif serait élargi à d'autres maladies chroniques en plus de la paratuberculose, comme les mycoplasmes.

Il s'agit donc de proposer 4 grandes actions : aider les élevages touchés à limiter le nombre de cas cliniques ; accompagner les élevages sans symptomatologie ; connaître les statuts des troupeaux afin de préserver le schéma génétique de la race caprine corse ; avoir une connaissance régionale de la prévalence de chacune des maladies et des éventuelles interactions entre elles.

L'approche devra se faire simultanément sur les maladies dans les élevages engagés.

Pour chaque objectif préalablement définis, les mesures à mettre en œuvre et les moyens techniques requis sont détaillés par maladie :

Le Groupement de Défense Sanitaire Corse sera le bénéficiaire de l'aide.

Trois types de mesures concernant la pépinière de boucs, avec pour objectif de proposer des reproducteurs dont le statut peut être compatible avec celui de l'acheteur, en limitant les risques de développement des pathologies concernées.

Des moyens de surveillance et de suivi technique de la parade tuberculose, avec pour objectif de limiter l'impact de la maladie sur les élevages touchés et éviter son introduction dans les élevages à faible prévalence.

Des moyens de surveillance et suivi technique pour les mycoplasmes avec les mêmes objectifs que pour la paratuberculose.

Le suivi annuel du programme sera organisé par un comité de pilotage régional dont la compétence intégrera a minima le GDS, l'ODARC, l'association I Capraghji Corsi, l'ILOCC, le GTV et les CDA : bilan de l'année écoulée, difficultés de mise en œuvre, adaptations budgétaires pour l'année à venir.

Une plaquette d'information sur le dispositif sera élaborée par le Groupement de Défense Sanitaire et mise à disposition des éleveurs caprins via différents relais de distribution (ILOCC, I Capraghji Corsi, Chambres d'agriculture, Casgiu Casanu).

Financement du plan : cette opération sera financée par une mobilisation du Programme « Opérations spécifiques - Dispositif Gestion de crise » du budget de l'ODARC pour un montant de 572 986 € sur 5 ans. Les engagements juridiques et comptables se feront annuellement par convention, et feront l'objet d'une individualisation en Conseil exécutif.

Compte tenu de l'importance de ce plan de lutte pour la filière caprine, je vous demande d'approuver la participation financière de la Collectivité de Corse à hauteur de 572 986 € sur 5 ans : 94 000 € en 2024, 107 000 € en 2025, 115 000 € en 2026, 123 000 € en 2027 et 131 000 € en 2028 et d'autoriser l'ODARC à mettre en œuvre le dispositif.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc, il y a un rapport de la Commission développement.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi.

Madame Marie-Anne PIERI a souhaité se voir confirmer que les aides étaient subventionnées à 100 %. Elle a souhaité que soit précisé également si les financements étaient portés par la Collectivité de Corse au moyen par exemple de fonds européens.

Madame Marie-Pierre BIANCHINI, Directrice par intérim de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse, a confirmé qu'il s'agissait effectivement d'un taux de financement de 100 %, permis par un règlement de la Commission européenne en matière sanitaire et relevant uniquement des fonds de la Collectivité de Corse sans complément de crédits européens ou nationaux.

Elle a précisé qu'il n'existait aucun dispositif sanitaire permettant d'accompagner la maladie caprine avec des crédits FEADER et que l'Etat, par ailleurs, n'avait pas souhaité participer au plan d'accompagnement de la maladie, cette dernière n'étant pas considérée comme une maladie réglementée.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Un soffiu novu ». Absence du groupe « Core in fronte » et de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA (Non-inscrite).

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Commission des finances.

M. Joseph SAVELLI

Alors, avis de la commission des finances ; avis favorable avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

M. Hyacinthe VANNI

Qual'hè chì vole piglià a parolla ? Vous avez la parole.

Mme Vannina CHIARELLI-LUZI

À ringrazià vi.

Merci, Monsieur le Président, pour ce rapport.

Parce que le soutien de cette filière est une de nos priorités, les investissements de celle-ci ont été encouragés avec désormais des taux d'aide maximum d'intervention.

Pour sécuriser et développer les exploitations. La recherche et l'anticipation des crises sanitaires sont au cœur de nos préoccupations puisqu'à mesure que la compréhension de celles-ci s'est améliorée, les pratiques ont évolué pour intégrer des mesures de biosécurité.

Cela a été motivé par le besoin de prévenir les épidémies plutôt que de simplement réagir à celles-ci.

La Collectivité de Corse, par le biais de l'ODARC mais également la contribution des acteurs de la filière caprine, joue un rôle crucial dans la lutte sanitaire contre les maladies infectieuses qui impacte douloureusement le cheptel caprin.

Un investissement technique et financier a été consacré ces dernières années, afin de maintenir la santé des troupeaux et la viabilité économique des exploitations insulaires.

Les techniciens de la station d'Altiani, le GDS, les chambres d'agriculture, I capraghji corsi, l'ILLOC, le GTV, mais également Casgiu casanu sont pleinement engagés dans cette lutte pour sauvegarder et valoriser un pan important de notre patrimoine agricole, culturel et sociétal.

Le bilan du plan de maîtrise de la paratuberculose 2018-2023, vous l'avez dit, révèle des progrès significatifs qui méritent d'être poursuivis fortement. 1/3 des éleveurs participants ont adhéré au plan et des améliorations ont pu être constatées dans 25 % des élevages. Ce constat nous conduit à un élargissement du nouveau programme « Capra sana 2024-2028 » qui inclura d'autres maladies chroniques telles que le mycoplasme en plus de la paratuberculose.

Ce programme élargi, dont le montant s'élève pour les 5 prochaines années à 573 000 €, est significatif de la prise en compte de ces maladies financées à 100 % sur des fonds de la Collectivité de Corse.

Je ne vais pas revenir sur les dispositifs techniques que vous avez présentés, Monsieur le Président, vous l'avez bien compris, nous voterons en faveur de ce plan.

À ringrazià vi.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller exécutif, merci pour votre rapport.

Je vais vous faire part d'une réflexion de mes pérégrinations professionnelles, je vois souvent mélanger aux chèvres corses, des alpines ou des saanen. Alors est-ce que ce n'est pas ce mélange de génomes qui affaiblit nos chèvres et est-ce qu'il est possible d'interdire ces importations de chèvres exogènes qui ont pour but soi-disant d'augmenter la production et de diminuer la pérégrination des chèvres ? Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci.

Je voulais juste compléter les propos de ma collègue Vanina et de Paul-Jo et je voulais surtout insister sur le fait que c'est une mesure qui est financée entièrement par la Collectivité de Corse via l'ODARC, pour un coût de plus de 900 000 €.

Aujourd'hui, si on a choisi de faire de gros efforts financiers sur la filière caprine, c'est essentiellement pour produire, puisque la production est au cœur de notre projet, mais c'est surtout pour préserver notre patrimoine qui a façonné au cours des siècles notre culture et ce que nous sommes.

Je rappelle ce qu'a dit Paul-Jo tout à l'heure et je crois que ça, c'est important, il faut le rappeler.

Mais je voudrais aussi rappeler qu'il n'y a pas que le sanitaire, parce qu'il y a d'autres efforts qui ont été faits et quand nous avons créé un haras de boucs à Altiani pour sélectionner au profit des éleveurs des mâles de race corse, qui représente des garanties sanitaires et de lactation pour les futures chèvres, ça aussi, c'est pour sauver la race corse.

Quand nous avons entrepris de conserver les gènes de boucs sélectionnés et de les faire stocker à Poitiers à CAPGENES, pour sécuriser le matériel génétique de la race corse pour son temps, ça aussi c'est un devoir qu'on avait parce que malheureusement, il y a un risque pour la race corse.

Quand nous avons décidé pour les capraghji installés en « capra corsa », qui sont investis dans la démarche de l'AOP brocciu, de donner dans le cadre des aides de la PAC 27 € par chèvre au lieu de 13 € prévus dans le cadre général, on est toujours dans les mêmes démarches.

Quand on a fait le choix de financer les investissements sur ces exploitations caprine à un taux de 60 % pour les aînés et de 80 % pour les JA, là, c'est pareil, on est dans la même logique.

Donc, toutes ces mesures ont été faites bien entendu pour sauver a capra corsa.

Ensuite quand le Comité des massifs et l'ODARC flèchent des financements pour réinstaller sur nos estives nos bergers dans un contexte climatique préoccupant, avec une race de chèvre qui s'est adaptée à nos parcours depuis la nuit des temps, on est toujours dans la même démarche.

Quand le Comité des massifs lance une étude jamais réalisée sur le pastoralisme avant 1950 et de 1950 à aujourd'hui, sur les 20 estives de Corse, c'est d'abord pour un devoir de mémoire, pour ce que nous sommes, parchi semu guasgi tutti fiddoli di pastori, mais aussi c'est surtout pour œuvrer pour la réappropriation de nos montagnes par nos bergers.

Alors moi, je veux souligner que ce rapport qui est porté par le président de l'ODARC, c'est avant tout une volonté politique d'aller vers la production, mais c'est aussi et surtout de sauver notre patrimoine et une partie de ce que nous sommes.

Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi.

M. Paul-Jo CAITUCOLI

Simplement pour compléter les propos, je crois que le travail qui a été entrepris par l'Office hydraulique et l'ODARC sur l'irrigation dans les zones de montagne est remarquable, ce travail en partenariat.

Je voudrais revenir au projet avec le Maroc que vous avez initié tous les deux, sur le stress hydrique, je pense qu'il pourrait s'élargir, je sais que vous en êtes d'accord, au pastoralisme et à la transhumance. En septembre prochain s'ouvrira à Paoli Tech, et il faut qu'on en soit fiers parce que ça, c'est quelque

chose qui se fait en Toscane et en Méditerranée depuis 40 ou 50 ans, une école d'ingénieurs agronomes et ces ingénieurs agronomes, ils pourront, à travers tout ce qui vient d'être cité depuis 40 ans, la génétique, les savoir-faire fromagers, on a une intelligence collective à exporter dans les pays du Maroc, dans les pays de la Tunisie, en Afrique, mais pas pour faire de la colonisation, pour faire du vrai développement, faire de la vraie coopération.

Pour conclure, pour vous dire comment était important cet animal, a capra corsa, qui est un animal libre, autonome, très sensible, i nosci vechji diciani « paci è saluta », c'est assez dur mais ça symbolise son intérêt, « pace è saluta à i capri, i pastori passani è venani ».

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. O Sgiò Presidente di l'ODARC.

M. Dominique LIVRELLI

Je vous remercie pour toutes ces interventions qui vont dans le sens du plan.

Monsieur Ghionga, c'est sûr, l'introduction d'animaux extérieurs à la race Corse favorise certaines maladies, on en est conscients, mais que voulez-vous, nous on ne peut pas tout interdire, on ne peut pas interdire, on n'a pas le pouvoir d'interdire l'introduction de certaines races. Merci.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Je mets aux voix ce rapport.

Ah, il faut voter l'urgence. Donc, on vote l'urgence.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

L'urgence est ADOPTÉE.

On vote le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTÉ à l'unanimité.

On a fini, mais je vous fais juste le programme de demain, avec l'accord de la présidente si vous en êtes d'accord. 9 heures, conférence de presse pour l'Assemblea di a Giuventù pour la campagne de renouvellement. 9 h 30, on peut reprendre ou 10 h au plus tard. On continuera avec les dossiers sur le développement économique. On va jusqu'à 12 heures. On suspend et on recommence avec la politique linguistique l'après-midi, on continue avec l'énergie et tous les rapports qui restent et les motions. Si on a bien avancé, la politique linguistique restera l'après-midi et on avancera les autres.

Eccu. Bona sera è à dumane.

La séance est suspendue à 21 h 35.